

*Mémoire de Maîtrise Es-Sciences
et Techniques de l'Activité Physique et du Sport*

THEME :

**La Lutte Olympique au Sénégal:
les Problèmes liés à son Développement**

présenté par

Cheikh A. TIDIANE D. NDOUR

Année civile de soutenance

1990

Directeur

Mr Frédéric RUBIO
professeur à l'INSEPS

D E D I C A C E S

D E D I C A C E S

=====

Je dédie ce mémoire :

- A ma Mère, à mon Père qui m'ont donné amour et respect pour l'Ecole, institution qu'ils servent depuis trente ans

- Ndèye, Mame, Paps, Alioune, Oumy, Amy, mes frères et soeurs que je n'ai pu couvrir d'affection ces quatres dernières années.

- à MM. Guibril DIOP, et Lansana BADJI.

- à tous mes Amis, en particulier Cheikh Ibra Fall NIANG, Bob LOISEAU .

- aux NIANE de la Zone A, NDOUR de la SICAP, NDIAYE du Point E et de Mermoz, NDAO du Point E.

- aux SENE de Guédiawaye, SAMB de la Gueule-Tapée.

Je n'ai pas pris le temps de vous témoigner mon attachement depuis que je suis à Dakar.

Je dédie aussi cette étude à MMme Aminata Diack NDIAYE et Yabèye NDOYE, à MM. DIENG et MONSELLIER pour m'avoir donné le goût de l'effort permanent.

SOYEZ TOUS HONORES A TRAVERS CE MODESTE TRAVAIL.

=====

REMERCIEMENTS

R E M E R C I E M E N T S

-----OOOOOOO-----OOOOO-----

Un mémoire ne saurait être l'oeuvre d'une seule personne. Il est forcément le résultat d'une collaboration qui dépasse ses propres acteurs ; c'est pourquoi, je remercie tout particulièrement :

- l'ensemble du corps professoral de l'I.N.S.E.P.S. pour m'avoir fait accéder à ce modeste niveau de connaissance ;
- Mr RUBIO Frédéric, qui m'a donné l'amour de la lutte olympique et qui a été d'un soutien matériel et moral irremplaçable, notamment pendant les nombreux moments de déprime que j'ai traversés cette année ;
- MM Amadou Katy DIOP, Youssou DIENE, pour leurs précieux conseils ;
- MM. Ibra YADE, Landing SAMBOU et l'ensemble des amis lutteurs pour leur précieuse collaboration ;
- MM. Cheikh THIARE, Ibrahima SARR, Mame Olla FAYE pour leur aide, leur disponibilité et leur gentillesse ;
- Mon Ami Grégoire DIATTA que j'ai souvent importuné dans la quiétude de "sa" bibliothèque ; et qui m'a beaucoup aidé dans mes recherches ;
- le Centre de Documentation du M.J.S. à travers la personne de Mr NDIAYE ;
- Mr Oumar BA et les Archives du "SOLEIL" ;
- mes promotionnaires pour leur soutien permanent ;

./...

- mon camarade Ithiar BIDIAR pour sa précieuse collaboration

- Mlle Marie DIENE, pour la frappe de ce document ;

- MM. DEME et SANE de l'I.N.S.E.P.S. dont les conseils et les bénédictions auront éclairé mon chemin à l'institut ;

- tout le personnel de l'Institut : Raymond, Pape, Ousmane, Théodore etc... pour leur constante sollicitude.

QUE DIEU VOUS LE RENDE.

-----OOOOOOO-----

REPertoire DES ABREVIATIONS UTILISEES

-----OOOOO-----OOOOO-----

- C.A.L.A. : Confédération Africaine de Lutte Amateur.
- C.A.P.E.P.S. : Certificat d' Aptitude au Professorat
d'Education physique et Sportive.
- C. I. O. : Comité International Olympique.
- C.N.E.P.S. : Centre National de l'Education Populaire
et du Sport.
- C. N. G : Comité National de Gestion
- C. N. P. : Comité National Provisoire.
- C.S.S.A. : Conseil Supérieur du Sport en Afrique.
- D. T. N. : Directeur Technique National.
- E.P.S. : Education Physique et Sportive.
- F.I.L.A. : Fédération Sénégalaise de Lutte et de
Disciplines Assimilées (est devenue "FSL"
en 1978).
- I.N.S.E.P.S. : Institut National Supérieur de l'Education
Populaire et du Sport.
- J-A : Juge-Arbitre.
- J.O. : Jeux Olympiques.
- L. O. : Lutte Olympique.
- L. S. : Lutte Sénégalaise (avec ou sans frappe).
- M.J.S. : Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- S.T.A.P.S. : Sciences et Techniques de l'Activité
Physique et Sportive.

S O M M A I R E

P A G E S

<u>Prolégomènes</u>	1
1. Essai de définition de la L.O.- Historique et évolution -----	1
2. Organisation de la L.O. Dans le monde -----	5
2.1.- La FILA -----	5
2.2.- La C.A.L.A. -----	6
3. Bref historique de la L.O. au Sénégal -----	7
4. Appréciation sommaire des performances réalisées par le Sénégal en L.O. -----	8
5. Méthodologie -----	13
 <u>CHAPITRE PREMIER</u> : INFLUENCES DU CONTEXTE ORGANISATIONNEL SUR L'EVOLUTION DE LA L.O. AU SENEGAL	
 I.- Un cadre juridique général -----	16
I.2.- Un cadre juridique spécifique -----	16
I.3.- Les problèmes posés par les textes régissant la L.O. au Sénégal -----	17
 <u>CHAPITRE II</u> : DES PROBLEMES CONJONCTURELS -----	22
 II.1.- Des problèmes financiers -----	23
II.2.- Infrastructures et équipements -----	27
II.3.- Des problèmes logistiques -----	33
 <u>CHAPITRE III</u> : LA F.S.L. DANS SES RELATIONS AVEC LES AUTRES FEDERATIONS DE LUTTE, ET AVEC SES PROPRES LUTTEURS ET ENTRAINEURS -----	38
 III.1.- La F.S.L. dans ses engagements internationaux -	39
III.2.- La F.S.L. face à ses engagements "locaux" ---	41

./...

<u>CHAPITRE IV</u> :	LES INFLUENCES DU CONTEXTE SOCIO-CULTUREL SENE- GALAIS SUR L'EVOLUTION DE LA L.O. -----	43
	IV.1.- Les luttes sénégalaises et les classes laborieuses viviers de la L.O. -----	45
	IV.2.- Problèmes liés au type de recrutement socio- technique "traditionnel" de la L.O. -----	48
	IV.3.- La L.O. un sport victime de préjugés : mythes réalités -----	55
<u>CHAPITRE V</u> :	LA FORMATION DES PROTAGONISTES DE LA L.O. AU SENEGAL -----	65
	V.1.- Les dirigeants -----	66
	V.2.- La formation des lutteurs -----	68
	V.3.- La formation des entraîneurs -----	75
	V.4.- La formation des arbitres -----	78
	V.5.- La nécessaire mais délicate formation des enfants : la lutte à l'école -----	81
	V.6.- Les enseignants d'E.P.S., une alternative ? --	86
<u>CHAPITRE VI</u> :	DES INTERETS LIES A LA PRATIQUE DE LA L.O. -----	89
	VI.1.- Au plan physiologie -----	90
	VI.2.- Au plan médical -----	91
	VI.3.- Action sur la croissance -----	93
	VI.4. Action sur le développement des facultés intel- lectuelles -----	94
	VI.5.- Les intérêts sociologiques et culturels liés à la pratique de la lutte -----	97
	VI.6.- L.O. et développement perceptivo-moteur -----	99
<u>CONCLUSION</u> :	- QUELQUES PROPOSITIONS -----	105
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	-----	112
<u>A N N E X E S</u>	-----	119

* PROLEGOMENS A LA QUESTION *

PROLEGOMENES A LA QUESTION ET METHODOLOGIE

1. - Essai de définition de la lutte olympique : Historique et évolution

La lutte olympique pourrait être définie comme un sport de combat opposant à mains nues deux adversaires de même poids. Le but du jeu pour chacun des protagonistes est de plaquer les épaules de l'autre au tapis ("tombé") au moyen de prises cotées ou à défaut, d'obtenir plus de points que l'adversaire à l'issue du temps réglementaire (5 minutes), et ce, en parfaite conformité avec l'esprit des règles universelles qui régissent ce sport ; ces règles sont consignées dans un code international dont l'opportunité des dispositions est vérifiée annuellement par la Fédération Internationale de Lutte Amateur.

La lutte olympique est composée de deux styles :

- une lutte dite "Gréco-romaine" : ce style n'autorise que les actions faites au-dessus de la ceinture et récuse celles faites sur/avec les membres inférieurs.
- une lutte "libre": elle est moins conventionnelle que la précédente et autorise les actions au-dessous de la ceinture.

Définir la lutte olympique sans partir des luttes traditionnelles en général, dont elle dérive ne peut au mieux que nous en donner une connaissance tronquée. Tronquée notamment par la non prise en considération de toute la symbolique millénaire qui permet d'appréhender la quintessence de cette pratique si naturelle.

Nous n'irons chercher les origines de la lutte :

- ni dans une quelconque contrée, chaque peuple de la terre ayant à un moment ou à un autre de son histoire pratiqué une forme de lutte (1);

./...

(1) Pétrov, R. "Lutte libre et lutte gréco-romaine" p.27.

- ni dans les profondeurs des siècles, "les origines de la lutte étant le plus souvent, voilées dans la nébulosité des légendes antiques". (1)

Aussi loin que puisse remonter la mémoire humaine, nous retrouvons des traces de la lutte. Nous n'en voulons pour preuve que les célèbres fresques trouvées dans une sépulture de Béni Hassan que près de 35 siècles n'ont pas réussi à effacer. (2)

Cette raison associée à celles tirées de l'universalité de la pratique de la lutte et du recours obligatoire de tout peuple à la mythologie pour expliquer les origines de l'activité, nous confortent dans notre conviction : la lutte est un atavisme, comme le rappelle la FILA. (3)

Bien sûr, au cours des siècles, et selon les lieux, la lutte a rempli de nombreuses fonctions sociales (défense du clan, préparation à la guerre, pratique initiatique, ordalie etc...). Mais ces nombreuses fonctions assumées les unes à la suite des autres ou simultanément, n'ont été à notre avis qu'une manière inconsciente de justifier une pratique instinctive nécessaire dans un contexte dont la dynamique éloigne l'homme de plus en plus de ses conditions naturelles d'existence.

Le cadre de ce travail ne nous permettant pas de plus amples développements à ce niveau, nous nous contenterons d'énumérer les directions dans lesquelles la lutte a évolué.

Dans la Grèce antique, la lutte était considérée comme un art, une science apportée par les dieux. Institutionnalisée, bien ancrée dans les moeurs d'alors, il n'y avait rien d'étonnant à ce qu'elle fût un sport fondamental des premiers Jeux Olympiques antiques.

./...

(1) Pétrov R. "Lutte libre et Lutte gréco-romaine" p.27

(2) "Le Robert des Sports" (dictionnaire) p.265

(3) FILA - Bulletin officiel n° 56 - 57 p.23

A Rome, les onctions, les bains et les massages deviennent la principale occupation de la classe dominante, et les thermes (bains publics) connaissent un développement spectaculaire: "... à ces hommes trop ramollis pour se livrer à des exercices physiques, les spectacles violents offrirent une agréable compensation..." (1) ; si bien que la lutte se transforme en combat à mort soit d'hommes entre eux (rétiaire contre mirmillon) ou d'hommes contre des bêtes sauvages dans de grandes arènes.

La grande boucherie qui s'ensuivit fût l'une des motivations de l'édit de l'empereur romain Théodose qui supprimait les Jeux Olympiques en 393 sous la demande de l'Evêché de Milan dont le souverain voulait s'attirer les bonnes grâces.

Parallèlement à cette évolution, la lutte fit son chemin dans tous les coins du monde. Partout fleurissent des formes de luttes polies par le symbolisme, les habitudes motrices, et les attentes du milieu naturel et des hommes.

Après la victoire de la Révolution Française, la lutte "au-dessus des hanches" pratiquée par certains pays d'Occident connut une rapide diffusion en Europe, à la faveur de l'émulation suscitée partout sur le "vieux continent" par les révolutionnaires français. Cette lutte fut appelée "française".

Ce n'est qu'à la fin du siècle dernier que certains militants de la lutte fascinés par les anciennes civilisations grecque et romaine cherchèrent à payer un arriéré d'un impôt de leur engouement pour l'Antiquité et dénommèrent cette lutte "gréco-romaine". (2) Ainsi, ce n'est que tout récemment que la lutte gréco-romaine est née et "non pas à l'époque des jeux olympiques grecs ou à celle de la splendeur des jeux romains, comme sa dénomination peut le laisser supposer". (3)

./...

(1) Thill, E. ; Coll. "Manuel de l'éducateur sportif" p.381

(2) Petrov, R. "Lutte libre et lutte gréco-romaine". p.21

(3) Ballery, L ; Ballery, G ; Zoete, A. Initiation à la lutte P.17

Les luttes folkloriques en Europe allaient rapidement être dépassées en popularité par la lutte professionnelle qui se déroulait dans les foires et les salles spécialisées. La rénovation des J.O concrétisée en 1896 offrit des perspectives intéressantes à la lutte amateur se développant parallèlement à la lutte professionnelle ; sans être un sport à grande audience, (1) il n'en demeure pas moins que cette activité d'amateurs fut représentée aux lers J.O et ce, par la lutte gréco-romaine. Le style "libre" fera son entrée aux J.O de St-Louis (1904). A partir de 1920 les deux styles figureront constamment au programme des J.O.

Quelques dates importantes

- 1910 : lers championnats du monde lutte gréco-romaine à Vienne.
- 1912 : Création de la FILA.
- 1931 : lers règlement officiel, adopté par la FILA seulement en 1950.
- 1951 : lers championnats du monde de lutte libre à Helsinki.
- 1961 : Yokohama (Japon) : à partir de cette année, les championnats du monde dans les deux styles ont lieu chaque année.
- 1987 : lers championnats du monde féminin.

Quelques évolutions remarquables des règles de la lutte

- Le temps de combat : il est passé de deux périodes de vingt minutes (2x20') chacune (avec une minute de pause entre les deux périodes) à deux périodes de dix minutes (2x10') etc... Depuis 1989, il est d'une seule période de cinq minutes (1x5').
- Le nombre de catégories de poids : il passe de une (1) en 1896 à sept (7) en 1904 puis à cinq (5) et se stabilise à sept (7) de 1924 à 1936. Ce nombre passera à huit (8). Actuellement, il y a dix (10) catégories de poids (art.6 code de 1989).
- Le système de cotation des actions a, lui aussi beaucoup évolué. Celui des années 60 est sans comparaison avec le système actuel où la simple mise en danger pour un lutteur défendant en "pont" n'est plus bonifiée au prorata de la durée de la situation.

./...

(1) Ballery, L ; Ballery, G ; ZOETE, A. Initiation à la lutte p.174

A travers ces deux dernières remarques, nous avons essayé de montrer comment l'histoire de la lutte s'est accélérée ces cent dernières années. Mais ce développement ne saurait être, sans un effort d'organisation.

2.- ORGANISATION DE LA LUTTE OLYMPIQUE DANS LE MONDE

Toute pratique sportive, pour s'enrichir doit emporter les conditions d'une comparaison et d'un échange au plan international. Or, chaque peuple a sa manière propre de s'exprimer à travers la lutte. Pour l'enrichissement de la lutte, il devenait nécessaire "de parler le même langage, une espèce d'espéranto de la lutte, ce que souhaitent représenter les deux formes de lutte agréées au plan international". (1) C'est en cela qu'est louable le principe même de la création d'une fédération internationale chargée de développer, de vulgariser et d'organiser une forme internationale de lutte.

NB : notre exposé à ce propos, se basera sur les travaux de Mr I.SARR ancien Secrétaire permanent de la Fédération.(2)

2.1.- LA FILA

Elle se compose des fédérations nationales régissant des styles différents de luttés dans leurs pays respectifs et ayant satisfait aux formalités d'affiliation, et "à raison d'UNE fédération par nation".

2.1.1.- La FILA a pour but :

- d'encourager le développement de la lutte dans tous les styles (luttés libre, gréco-romaine, traditionnelle ou folklorique);
- d'établir et de diffuser les règles internationales des différents styles de luttés ;

./...

(1)- "Le lamb, spécificité et universalité"- Document de la Fédération Sénégalaise de Lutte 1977

(2)- SARR,I. "Relations sportives internationales"- Document de la Fédération Sénégalaise de Lutte 1988 5pages.

- de représenter et de défendre les intérêts de la lutte au Comité International Olympique et dans toutes les réunions sportives internationales ;
- de désigner, sélectionner, perfectionner et contrôler les juges-arbitres internationaux ;
- de veiller à l'application des règles de la lutte aux compétitions internationales.

2.1.2.- La FILA est dirigée et administrée par deux instances

- le Congrès annuel, instance suprême ;
- le Bureau Exécutif qui a à sa tête, et depuis 1971 le yougoslave Milan Ercegan. (voir annexe 1)

1993 cent (130)
En 1989, cent dix (110) Etats étaient membres de la FILA ;

(1) (cf. annexe II).

En Afrique, il y a une organisation interne des fédérations nationales qui n'est pas une structure de la FILA et qui n'est pas affiliée à elle : la Confédération Africaine de Lutte Amateur (C.A.L.A.).

2.2. LA C.A.L.A.

Elle a un statut ambigu : elle regroupe les fédérations nationales régulièrement affiliées à la FILA tout en n'étant pas elle-même membre de la FILA. Elle n'a aucun pouvoir législatif ou exécutif dans les domaines réglementaires et techniques des styles de luttés régis par la FILA, pouvoir qui demeure dévolu au Bureau Exécutif et à son président.

La C.A.L.A. est par contre membre du CSSA. Vis-à-vis de cette instance suprême du sport africain, elle a des devoirs et des droits.

./...

(1)- FILA - Bulletin Officiel n° 58-59.

2.2.1.- Obligations de la C.A.L.A.

- a)- Coopérer étroitement avec le C.S.S.A pour le développement de la discipline qui lui est confiée.
- b)- Veiller à l'organisation technique des épreuves éliminatoires et finales des compétitions du C.S.S.A.
- c)- Inviter un représentant du C.S.S.A. à ses Assemblées générales.

2.2.2.- Prérogatives de la C.A.L.A.

La C.A.L.A. bénéficie de l'assistance morale et matérielle du CSSA.

L'action de la FILA et du CSSA est mise en pratique à l'échelon national par l'intermédiaire des fédérations nationales. Il est dommage que la CALA semble plus s'occuper de l'organisation des championnats d'Afrique que du développement de la lutte olympique sur le continent.

3.- BREF HISTORIQUE DE LA LUTTE OLYMPIQUE AU SENEGAL

La lutte olympique est introduite au Sénégal en 1961-62 par un américain dont la postérité n'aura retenu du nom qu'un diminutif (ou sobriquet ?) : Mel. Travaillant à Dakar dans le cadre d'une Organisation non-gouvernementale, Mel se trouva passionné par la lutte sénégalaise et intégra facilement le milieu des lutteurs qu'il prit l'habitude d'accompagner lors des "bakk", dans une tenue traditionnelle. Lui-même, champion de lutte aux Etats-Unis, était conscient qu'il pouvait apporter quelque chose à nos athlètes. C'est ainsi que sur le sable même du Stade Fédéral (actuel Iba Mar Diop), il initia de nombreux jeunes à la lutte olympique.

A son retour aux Etats-Unis, un autre américain du nom de Bill (travaillant dans la même organisation) a poursuivi son oeuvre. Au départ de ce dernier, la lutte olympique en pleine gestation fut confiée à feu Aziz Thioune. Les entraînements se déroulaient toujours au Stade Fédéral dans des conditions difficiles avec pour seul stimulant l'en-

thousiasme de jeunes lutteurs : Boy Bambara, Boury Diouf (de Patar), Pape Touré, Youssou Diène, Hassan Guez (un sénégalais-libanais) etc... Cet enthousiasme des jeunes fut canalisé et entretenu par un certain nombre de dirigeants sportifs parmi lesquels on peut citer feu Ngorba Kandji qui se battit pour l'équipement d'une salle de musculation, au stade qu'il contribua à mettre à la disposition de tous les sportifs.

La Fédération sénégalaise de Lutte créée en 1959 fut affiliée à la F I L A en 1960 grâce à la diligence de Adrien FALL, alors président, et surtout de Moustapha Sène, Secrétaire Général de la F.S.L.D.A.

L'histoire de la lutte olympique est aussi celle de nombreux hommes qui ont occupé les uns après les autres les postes d'Entraîneur national : (Aziz Thioune, Riche Niang, Boy Bambara, Arona Mané, Ibra Pouye Ndiaye, actuellement entraîneur de football, Amadou Katy Diop, Ibra Yade, Frédéric Rubio, Alioune Dione) ou de D.T.N. (J.M. ROCHEZ, Séga Diallo, Ibra Yade).

Cette instabilité au niveau technique trouve son répondant dans les nombreuses crises qui ont secoué la gestion administrative de la lutte au Sénégal.

L'histoire de la lutte de notre pays s'est aussi faite en partie au niveau des compétitions internationales.

Ces deux derniers points seront abordés dans des parties spécifiques.

4. APPRECIATION SOMMAIRE DES PERFORMANCES DU SENEGAL EN LUTTE OLYMPIQUE

Le Sénégal n'ayant jamais organisé de championnat national à proprement parler, son palmarès retracera essentiellement les performances du pays à l'étranger.

De ce point de vue, la première campagne de nos lutteurs sera la Turquie (en 1966). A l'issue d'un séjour de deux mois, Boy Bambara nous rapportera une médaille d'or.

En 1969, ce champion nous représentera au Maroc avec Robert Diouf et nous gratifiera d'une médaille de bronze.

L'année 1972 verra notre première participation aux Jeux Olympiques, à Munich (voir annexe VII).

Après ces débuts modestes mais louables, le Sénégal réussira à élaborer sa première grande équipe, en 1974 à Alger (Jeux Africains) : Double Less, dont c'était la première compétition internationale gagnera une médaille d'or en lutte libre et une d'argent en style gréco-romain ; Pape Touré nous ramènera une médaille d'or en lutte libre de même que Modou Pouye. Feu Arona Mané remporta une troisième place, et Doudou Diouf se classera quatrième. Si nous ajoutons Ismaïla Ndoye à cette liste, nous obtiendrons le groupe qui a réussi à classer le Sénégal premier par équipe cette année-là.

Nos différentes participations aux Jeux Olympiques de Montréal (1976), Moscou (1980) et Los Angeles (1984) confirmeront la faiblesse de notre lutte par rapport au niveau mondial. Nos champions et Double Less en particulier se contenteront de laisser une bonne impression à l'appréciation du monde réuni.

Sur le plan continental, nos résultats de 1974 seront réaffirmés en 1979 à Alexandrie puis en 1981 à Tunis. A partir de cette date, les championnats africains de lutte, de bisannuels deviennent annuels.

En 1982 à Casablanca, les résultats suivants ont été enregistrés, traduisant une contre-performance par rapport à 1981 : Alioune Dione obtient une quatrième place ainsi que Sadièye Fall et Cheikh Mbaba II (tous en style gréco-romain) ; quant à Amadou Katy Diop, il remportera une médaille d'argent (en "libre") ; Ambroise Sarr en obtiendra deux et Double Less s'adjugera la première place en lutte libre. Au total, à Casablanca, nous avons perdu trois des quatre titres continentaux remportés à Tunis l'année précédente par Ambroise Sarr et Double Less. (chacun avait remporté deux médailles d'or en 1981).

Deux ans plus tard, en Egypte, nos résultats s'amélioreront légèrement, montrant notre irrégularité dans l'effort et la performance.

A Alexandrie en 1984 : Talla Diaw obtient une médaille de bronze, Amadou Katy Diop et Ambroise Sarr gagnèrent chacun une médaille d'argent. Toubabou Dior remporta une troisième place tandis que Double-Less nous gratifiera d'une médaille d'or et d'une d'argent.

Notre main-mise sur les catégories "lourdes" se confirmera d'année en année au Maroc (1985), à Alexandrie (1986), à Nairobi (1987). En ce qui concerne les "légers" (catégories pesant jusqu'à 68 kg), ce n'est qu'en 1985 qu'ils commencèrent réellement à remporter des titres africains, en rapport certainement avec l'arrivée cette année-là de Frédéric RUBIO au poste d'entraîneur national.

La léthargie qui caractérisait les catégories "légères" jusqu'à cette date était remarquable. Jusqu'alors, dans ce groupe de poids, il n'y avait qu'une exception pour porter valablement la réplique aux maghrébins : Talla Diaw.

Au Maroc, ce dernier remportera d'ailleurs une médaille de bronze ainsi que Ousseynou Dione (en lutte gréco-romaine), tous deux dans la catégorie des 52 kg. En "57kg", Assane Dione gagnera aussi une médaille de bronze ainsi que son frère Alioune Dione chez les "68kg". Au total, la campagne fut moyenne : huit médailles de bronze et 3 d'argent.

A Alexandrie (1986), les catégories allant jusqu'à 68 kg nous vaudront cinq (5) médailles de bronze et une (1) d'argent. Il y avait cinq (5) compétiteurs inégalement répartis dans les deux styles. Sur l'ensemble de la compétition, le Sénégal remportera trois (3) médailles d'or, quatre (4) d'argent et huit (8) de bronze.

Aux Jeux Africains de Nairobi, (1987) nous avons eu une bonne préparation à l'Etranger, mais nos **adversaires** ont eu une préparation encore meilleure ! Les résultats sont explicites à ce sujet. Seuls nos champions les plus expérimentés ont réussi à tirer leur épingle du jeu. Ceci nous vaudra tout de même trois (3) médailles d'or, trois (3) d'argent, une (1) de bronze et six (6) places de quatrième.

Tunis sera la témoin de notre naufrage collectif. L'année 1988 verra notre capacité d'improvisation en matière de campagnes internationales atteindre son paroxysme. Nous en avons exposé une vitrine très exhaustive en terre tunisienne devant onze autres pays africains. La sanction fut très dure pour Ambroise Sarr : il gagnera une médaille d'argent en lutte gréco-romaine, au prix d'un effort dramatique (il était champion un an plus tôt). Il perdit "sa" finale sur une grave blessure à l'épaule et dût déclarer forfait pour la compétition de lutte libre.

Pour Double-Less aussi, la sanction fut sans appel. Notre double médaillé d'or de l'année précédente se contentera pour cette fois-ci d'une troisième place en lutte gréco-romaine, et en "libre"... d'une disqualification pour voie de fait sur un juge-arbitre.

Le grand bénéficiaire de la compétition fut Moustapha Gueye (90kg) qui pour une première sortie internationale et après seulement cinq (5) mois de pratique de la lutte olympique, gagnera une médaille d'argent en style gréco-romain.

Avec la deuxième place de Cheikh Mhaba II, le palmarès sera le suivant : trois (3) médailles d'argent, une (1) de bronze. Pas une seule de ces médailles ne fut gagnée en lutte libre, domaine où nous excellions pourtant jusqu'alors. Et "Le Soleil" de titrer : "Championnats d'Afrique de Tunis : les "Lions" dans les rangs". (1)

Bien sûr, cette tragique odyssée a vite été mise sur le compte des troubles post-électorales de février 1988. Derrière ces fâcheux événements arrivés à point nommé, de nombreux responsables ont réussi à couvrir leurs incompétences.

En 1989 et en 1990, les championnats d'Afrique eurent lieu respectivement au Caire et à Lagos. Ce furent deux "années blanches" pour nos lutteurs.

./...

(1) "Le Soleil" du 27 Avril 1988

Un constat s'impose : jusqu'en 1984, nos résultats ont été fluctuants. Ils ont été satisfaisants en 85 - 86 - 87. Depuis le retour de Nairobi, notre équipe nationale n'est plus performante. Au contraire, elle s'est considérablement désagrégée, et nous attendons avec inquiétude les résultats de notre participation aux prochaines compétitions internationales.

Par rapport à l'élite mondiale, nos performances ont toujours été faibles. Nos meilleurs résultats ont été obtenus grâce à Double Less dont le classement (aux différents Jeux Olympiques et aux Championnats du monde) oscillait régulièrement entre les cinquième et sixième places. Il est évident qu'une bourse d'entraînement dans un grand pays de lutte olympique nous aurait valu d'agréables surprises de sa part.

Nous sommes actuellement encore plus éloignés de l'élite mondiale. A Séoul, le meilleur africain s'est classé quatrième en lutte libre.

Dans ce même style, les vingt-huit lutteurs qui représentaient notre continent à ces jeux ont terminé leurs combats avec un total de trente trois (33) points de match. En comparaison, deux lutteurs soviétiques (Fadzaev et Beloglazov) ont à eux seuls totalisé vingt-huit (28) points au cours de la même compétition.

Les trois lutteurs qui représentaient notre pays dans ce style n'ont marqué qu'un seul point de match.

Analyser à fond les différentes performances réalisées par les sénégalais au cours de nos trente années de lutte olympique équivaudrait à étudier les éléments qui peuvent avoir expliqué ces résultats. Il s'agirait alors d'analyser les conditions structurelles, financières, matérielles, contextuelles qui ont justifié ces performances. Bref, ceci ne passerait que par une réflexion sur les problèmes liés au développement de la lutte olympique au Sénégal.

5.- METHODOLOGIE

Compte tenu des spécificités du milieu concerné par ce problème, nous avons préféré choisir l'entretien comme méthode de travail pour réaliser ce mémoire.

Nous avons d'abord rencontré une vingtaine de personnes (qui ont, à un moment ou un autre milité dans la lutte olympique) sur le thème suivant : "Impressions personnelles sur la lutte olympique au Sénégal". A l'évocation de ce sujet, les gens répondaient spontanément comme si on leur avait demandé : "quels sont les problèmes liés au développement de la lutte olympique".

La quintessence de ces entretiens primaires divisait la question soulevée en thèmes généraux, par exemple : "lutte olympique et argent", "la gestion administrative et technique de la lutte olympique" etc... Ceci nous offrit un canevas de recherche qui nous évita assez tôt les errements potentiels inhérents à tout travail passionné.

Ces thèmes revenant systématiquement à chaque entretien, nous avons choisi de les désagréger en sous-thèmes d'où découlera un plan provisoire que nous adopterons définitivement (avec quelques modifications) à la suite d'autres entretiens.

Cependant, plus nous devenions précis dans nos questions, plus nous rencontrions des blocages de la part de nos interlocuteurs :

- certains devenaient si évasifs et approximatifs sur les évènements et les dates, que leurs témoignages souvent créaient la confusion dans ce travail ;
- d'autres, très loquaces au début, devenaient méfiants, craignant apparemment le "mourchardage" ; l'usage du magnétophone et quelques fois même, la simple prise de notes devenaient dès lors impensables;
- d'autres encore, étaient à l'endroit de notre démarche d'une hostilité à peine voilée ; cela ira du simple refus de divulguer les documents qui n'ont aucune confidentialité aux entorses grossières aux convenances et à la convivialité ;

./...

- certains n'ont jamais compris les objectifs de notre démarche et/ou ont voulu faire de ce travail un instrument pour un règlement de comptes personnels.

Les différentes appréhensions, suspicions, la méfiance et l'hostilité à l'égard de notre étude nous auraient découragé si ce n'était notre crédo : "écrire un mémoire le plus souvent avec les "hommes de la lutte" parfois contre eux, mais jamais sans eux".

En plus des entretiens, nous avons fait un effort de documentation au niveau des archives du "Soleil", du Centre de Documentation du M.J.S., de la bibliothèque de l'INSEPS, de celle de notre professeur de Lutte et de la nôtre propre. Ceci bien sûr en supplément de la plupart des cours par nous reçus à l'INSEPS.

Durant toute la phase de collecte de données, notre souci permanent était de dégager un substrat d'objectivité de la gangue de subjectivité qui recouvrait les informations que nous recevions. Nous avons oeuvré dans ce sens grâce à des comparaisons, recoupements, confrontations, entretiens à plusieurs (notamment pour les sujets éloignés dans le temps) etc... Ce travail fut pénible et permanent, le monde de la lutte au Sénégal étant miné par des querelles de personnes qui à plusieurs occasions ont déjà failli virer au drame.

CHAPITRE PREMIER : INFLUCENCE DU CONTEXTE ORGANISATIONNEL SUR
L'EVOLUTION DE LA LUTTE OLYMPIQUE AU SENEGAL.

La lutte olympique au Sénégal est organisée par un ensemble de textes. Certains textes, très généraux, régissent l'activité en tant qu'attribut de l'Etat. D'autres sont plus précis et concernent la lutte jusque dans le détail de son organisation.

I.1.- Un cadre juridique général : le niveau législatif

Au Sénégal, la tâche d'organiser, de gérer et de développer le sport découle d'abord de la loi fondamentale.

C'est la Constitution (1) qui confie à l'Exécutif la mission de rendre effective l'application des dispositions fondamentales. Une loi d'Orientation définira les grands axes de politique générale.

D'autres textes viendront en appoint (2).

Ces balises juridiques trop générales seront précisées par un ensemble de décisions administratives à caractère réglementaire.

I.2.- Un cadre juridique spécifique : le niveau administratif

L'Exécutif à qui est confiée la tâche d'administrer les sports délègue chacune de ses attributions à une fédérations spécialisée (3), ici, la F.S.L. (ou le C.N.P. selon les tensions internes du moment).

La F.S.L. fut créée le 16 décembre 1959 (4). Dès sa constitution, elle avait pour but de développer, d'organiser, de gérer la pratique de la lutte dans tous ses styles.

./...

(1) Constitution de la République du Sénégal, en ses articles 37 et 65 notamment

(2) Loi 66-70 du 13.7.66 modifiée par la loi 68-08 du 26.3.1968 portant Code des Obligations civiles et commerciales (COCC)/ Loi n°84-59 du 4.5.1984 portant Charte du Sport.

(3) cf Décret 76-0040 du 16 janvier 1976 régissant les organismes et associations populaires et sportives./ Arrêté n°12-527 du 31 Août 1966 portant délégation de pouvoir aux fédérations sportives.

(4) Récépissé de déclaration n° 1349 MINT du 19 novembre 1960.

Le Sénégal est affilié à la F.I.L.A. depuis l'Indépendance.

Aujourd'hui, après trente ans d'existence, la F.S.L est toujours malade de ses structures.

I.3.- Les problèmes posés par les textes régissant la lutte olympique au Sénégal

La F.S.L. traverse de nombreuses crises cycliques qui sont plus justifiées par une trop grande focalisation sur l'aspect structurel de l'organisme et sur des intérêts extra-sportifs que par les nécessités d'un développement réel de la lutte au Sénégal.

Nous citerons les différents passages d'un type d'organisations à un autre sans entrer dans les détails (1)

I.3.1.- Une "histoire" organisationnelle mouvementée

De 1959 à 1990, on a pu noter :

- de 1959 à 1969 : une Fédération ;
- de 1969 à 1973 : un C.N.P ;
- de 1973 à 1979 : une Fédération ;
- de 1979 à 1986 : un C.N.P ;
- de 1986 à 1990 : une Fédération ;
- à partir du 1er Juin 1990, la lutte traverse une période de transition vers une organisation provisoire dite C.N.G ... pour combien de temps ?

Il est à noter que le passage d'une "Fédération" à une structure provisoire a toujours été la résultante d'une crise profonde. Mais le raisonnement inverse n'est pas valable : le retour à une organisation de type "Fédération" ne signifie pas forcément, loin s'en faut, que les problèmes que prétendait régler le C.N.P. ont trouvé une juste solution.

./...

(1)- cf : Ithiar BIDIAR. Mémoire de maîtrise ès STAPS (en préparation).

I.3.2.- Les problèmes liés à la structuration des organismes de gestion

Trente ans de gestion mais aussi trente années de problèmes avec quelques rares éclaircies ont achevé de nous convaincre que la crise de la lutte n'est pas que conjonctuelle, mais aussi et surtout structurelle, et cette crise, nous avons bien démontré notre incapacité à la gérer.

Les problèmes qui demeurent en suspens sont nombreux. Nous nous contenterons de les évoquer sommairement.

- a) l'instabilité qui frappe la structure de gestion de la lutte au Sénégal ne plaide pas en faveur de ce sport. Ces organismes n'ont pas le temps de réaliser leurs objectifs, qu'ils sont déjà remplacés par d'autres;
- b) avant l'Indépendance, il y avait des structures de gestion de la lutte. Elles étaient informelles mais très efficaces, car puissantes. Au moment de la création de la première "Fédération", les pouvoirs publics firent appel aux hommes qui les composaient.

On ne peut dire que le souci premier de ces hommes était le progrès général de la lutte. Ils vivaient à la périphérie de ce sport qui était plutôt leur gagne-pain. Leur vocation était de "faire de l'argent". Ils ne s'intéressaient vraiment au développement de la lutte que dans la mesure où cela impliquait un accroissement de leurs gains financiers. Dès lors se posait le problème de l'opportunité de leur intégration dans une structure fédérale : Pouvait-on parler à ces hommes de "lutte éducative", ou de réformes de fond de la gestion de l'activité (deux points fondamentaux pour tout plan de développement de n'importe quelle activité physique au Sénégal)? Notre pays a aussi opté, en effet pour une éducation de sa jeunesse par le sport.

c)- La lutte olympique qui est confiée à la gestion de la F.S.L. souffre du trop grand intérêt accordé aux autres styles concomittants gérés par cet organisme. La lutte olympique, la seule vraiment reconnue au plan international, est reléguée au second plan par "ses" responsables au profit des formes de lutte qui ont toujours su apporter de l'argent. Cet argent "fait" sur le dos de la lutte n'a jamais vraiment servi au développement de ce sport, notamment dans la gestion 1960-1969 où la loi du "partage des bénéfices" était de rigueur.

Pendant longtemps l'organisation régulière des combats du dimanche et leur rentabilité financière étaient la principale activité de la Fédération, ce qui n'allait pas toujours dans le sens d'un développement de la lutte "dans tous les styles" au Sénégal.

Cette méthode de gestion semble toujours en vigueur. Le plus grave est que les "amateurs" ont souscrit (de manière non formulée) à cette politique. Ils sont un "partenaire social" et auraient pu, avec un minimum d'organisation constituer un lobby puissant en faveur du développement de la lutte. Malheureusement, ces derniers ne se réunissent que ponctuellement autour de leur centre d'intérêt commun; et une fois le spectacle terminé, satisfaits ou frustrés, ils se dispersent en attendant le prochain "grand combat".

Les seules années où la structure dirigeante s'est vraiment penchée sur le sort de la lutte olympique sont celles de la gestion de 1979-1986 où le C.N.P. se proposait des objectifs plus cohérents. En dehors de ce mandat aucune politique cohérente de développement de la lutte olympique n'a jamais été mise en place ; ou alors dans la réalisation de ces politiques, aucune d'entre elles n'étaient vraiment destinée à être appliquée.

Ainsi, la lutte olympique aura hérité d'une gestion approximative et d'une situation de crise permanente aux causes desquelles elle est étrangère.

d) - Aussi bien les textes sont précis sur la qualité de certains responsables de la lutte olympique au Sénégal (exemple : le secrétaire permanent, les techniciens), aussi bien ils font impasse sur la qualité d'autres, plus nombreux . Ce qui est une porte ouverte à l'aventurisme des uns et à l'or-

thodoxie des autres : aventurisme de ceux qui parasitent la lutte et orthodoxie de ceux qui n'ont pas intérêt à ce que les "méthodes traditionnelles" changent, avec un corollaire, la condamnation de tous les réformateurs.

e) - Certaines structures qui gravitent autour de la lutte, ne jouent pas le rôle qui leur est dévolu par les textes. On pourrait citer l'exemple des "associations de lutte".

Ces dernières n'existent que par leur récépissé d'agrément. La plupart d'entre elles ne sont que de simples entreprises d'organisation de spectacles. Leur présence et leur force ne sont perçues qu'à la veille des élections, lors des assemblées générales de renouvellement.

En ces moments de veillées d'armes, leur seul souci est de "noyauter" la Fédération et les ligues régionales.

Les associations de lutte sont loin de se conformer à l'article 32 de la loi portant Charte du sport.

Le développement véritable de la lutte olympique n'est pas leur préoccupation.

Le problème de la lutte olympique sera encore pour longtemps lié aux intentions des hommes sur qui le M.J.S. compte pour sortir ce sport de sa situation de crise.

La lutte de notre pays est malade à la fois de ses hommes et de ses structures. Cela, on le sait depuis longtemps. Malheureusement on n'a pas beaucoup agi en conséquence. Jusqu'au mois de juin 1988, on s'était contenté de réformer les structures avec les mêmes hommes animés des mêmes intentions. A cette date charnière s'est tenue une réunion entre le M.J.S. et la Fédération, réunion au cours de laquelle il a été pour la première fois évoqué la question d'une séparation des organismes gérant la



lutte avec frappe de ceux gérant les autres styles (lutte traditionnelle sans frappe et lutte olympique). (1)

Ce projet salué par les lutteurs olympiques était l'une des meilleures manières pour le M.J.S. de ménager des intérêts **divergents**. Malheureusement l'opposition des uns et l'indifférence des autres en retardèrent l'application.

En juin 1990, le Ministre de la Jeunesse et des Sports parla du retrait de la délégation de pouvoir (accordée à la F.S.L) comme d'une étape nécessaire pour "faire passer" des décisions imposées par l'Histoire de la lutte au Sénégal.

Ainsi, avec la nouvelle structuration de l'organisme de gestion de la lutte, ceux qui voudront "faire de l'argent" et seulement de l'argent seront séparés des autres qui pensent "qu'il ne suffit plus de dire que la lutte est notre sport national, mais qu'il faudra en plus le (re) prouver".

Le règlement de la question organisationnelle ne saurait suffire pour sortir la lutte traditionnelle sans frappe et la lutte olympique de leur léthargie : la crise qui les frappe n'est pas que structurelle quoiqu'on dise ; elle est aussi conjoncturelle dans une large mesure.

CHAPITRE II : DES PROBLEMES CONJONCTURELS.

Le sport sénégalais de manière générale, souffre d'un énorme manque de moyens. En ce qui concerne la lutte olympique ce problème se reflète à deux niveaux :

- au niveau de l'exécution du programme des calendriers annuels ;
- au niveau de l'équipement matériel indispensable à tout travail sérieux.

II.1.- Des problèmes financiers - exemple d'exécution d'un plan-programme : la gestion 1987-1988.

Le plan programme est un document de gestion de toutes les ambitions et tous les projets d'une fédération sportive. Au Sénégal ce document ressemble plutôt à une vitrine des rêves des dirigeants sportifs.

Pour justifier cette remarque, nous avons choisi le plan-programme de 1987-88 et le rapport d'activités de ladite saison ceci pour deux raisons :

- cet exercice concernait à la fois un championnat d'Afrique et une "campagne" olympique (Séoul) en plus des préoccupations traditionnelles de la F.S.L. (vulgarisation, formation...) ;
- cette gestion est à ce jour une vitrine exhaustive de ce que nous savons faire de mieux en matière d'improvisation..

II.1.1- Exposé sommaire des objectifs de la saison 1987-88

Le programme chiffré de 1987-88 se proposait en matière de lutte olympique quatre objectifs :

Objectifs n°1 : Préparation et participation aux championnats d'Afrique de Tunis 1988 (prise en charge : M.J.S.)

Objectif n° 2 : Préparation et participation aux J.O. de Séoul 1988 (prise en charge : Comité National Olympique)

Objectif n° 3 : Programme national de vulgarisation de la lutte olympique (prise en charge : M.J.S./)

Objectif n°4 : Formation des cadres :

- 1°) entraîneurs de 1er et 2è degrés (prise en charge : Solidarité Olympique);
- 2°) arbitres internationaux (prise en charge : M.J.S.)

II.1.2.- De la matérialisation de ces objectifs :

Objectif n° 1 : (préparation de "Tunis 88") : Il a été prévu :

- un regroupement interne de huit jours pour trente-six personnes (du 13 au 21 décembre 1987) pour la somme de 1 million quatre cent trente quatre mille (1 434 000) francs cfa. Seul un regroupement externe (du 11 au 18 janvier 1988) a pu être obtenu.
- un deuxième regroupement fut prévu du 1er au 15 mars 1988, pour 24 personnes et pour une somme de un million huit cent trente mille (1 830 000) francs CFA. Ceci ne put être réalisé à cause de l'état-d'urgence alors en vigueur sur toute l'étendue de la région de Dakar. Même les entraînements quotidiens furent supprimés (depuis le 29 février) pour les mêmes raisons. Ceci sera lourd de conséquences pour le championnat d'Afrique qui devait avoir lieu du 1er au 8 avril, c'est-à-dire, au courant du mois suivant.

Nous nous demandons encore aujourd'hui pourquoi nos futurs représentants n'ont pas été emmenés poursuivre leur préparation sur un autre territoire administratif où l'état-d'urgence n'était pas en vigueur (à Thiès par exemple).

La troisième étape de ce premier objectif concernait un séjour en France avec une participation au "Mémorial Guérin", et un stage de dix jours pour 15 personnes. Coût financier : cinq millions cinq cent cinq mille (5 505 000) francs CFA.

Dans sa réalisation, cet élément du programme concernera une dizaine de personnes (du 18 au 30 mars). Ce voyage a suscité beaucoup de controverses et de frustrations. Au départ de Dakar, la délégation fut ouverte à des lutteurs qui pourtant ne ^{se} sont plus entraînés depuis le

retour de Nairobi (1987). Certains d'entre eux n'ont eu que trois à cinq jours d'entraînement et furent sélectionnés à la place de nombreux autres lutteurs à qui la Direction technique n'a jamais accordé la chance de s'exprimer.

A leur arrivée en France, nos lutteurs (défaut de coordination entre les fédérations sénégalaise et française ?) n'ont pas pu avoir de sparring-partners sur place ; ils étaient obligés de se "battre" entre eux.

En outre, ils n'ont pu participer au "Mémorial".

Objectif n°2 : (préparation olympique).

Pour atteindre cet objectif, il a été prévu un premier regroupement interne de dix (10) jours pour 24 personnes et pour un financement de un million six cent cinq mille (1 605 000) francs CFA. Ce regroupement n'a pu avoir lieu à vrai dire : à la place, il y eut un stage de formation d'entraîneurs du 15 au 30 juin 1988 pour une trentaine de personnes. Ce stage ne pouvait nullement être un cadre propice à une préparation olympique.

Le deuxième jalon vers cet objectif était un regroupement interne de dix (10) jours (du 13 au 23 juillet) prévu pour le même nombre de personnes et pour le même coût financier que le précédent/ Il eut lieu en demi-pension. A l'issue du stage, notre sélection pour Séoul fut constituée : quatre (4) lutteurs devaient nous représenter à ces joutes internationales. Les autres, frustrés (à tort ou à raison) boudèrent les entraînements.

Ainsi, à partir de cette date, les entraînements de l'équipe nationale se résumeront au travail de quatre personnes seulement et ce, jusqu'au départ pour Séoul. Ceci non plus n'était pas pour rendre "notre" préparation olympique plus efficiente. La sélection nationale avait tout intérêt à travailler avec ceux qui n'avaient pas été retenus (et qui pouvaient leur servir de sparring-partners valables). Bien sûr la frustration qui les frappait fut grande : le plan-programme avait prévu de retenir dix lutteurs pour Séoul ; ce qui mettait le peu de lutteurs qui s'entraînaient régulièrement, en droit d'espérer légitimement une sélection olympique.

La troisième étape vers l'objectif n°2 prévoyait un stage technique de vingt jours à "l'Est" pour treize personnes. Financement : sept millions sept cent mille (7 700 000) francs CFA. Seul le groupe de Séoul put effectuer ce voyage mais... "à l'Ouest" (République Fédérale d'Allemagne) et pour 12 jours (du 29 Août au 10 septembre), juste avant le départ le 12 septembre pour les Jeux Olympiques.

L'étape terminale du deuxième objectif fut le séjour à Séoul. Comme "Tunis 88", "Séoul 88" fut le témoin de beaucoup de problèmes dont la relation relève de l'anecdote.

Le retour de cette campagne sonna la glas de l'Equipe Nationale qui se désintègrera, malgré l'opiniâtreté de quelques bonnes volontés.

La fin de l'Equipe Nationale, disions-nous ? Non ; il serait plus juste de dire : la fin d'UNE Equipe Nationale, celle qui doit céder la place à une nouvelle, construite sur des bases nouvelles, plus rationnelles.

Objectif n°3 : (vulgarisation de la lutte olympique)

Les activités retenues pour cet objectif s'étaleront sur quatre mois (janvier à avril) et sont prévues pour se dérouler uniquement à Dakar.

Les activités prévues dans ce cadre, ne peuvent au mieux que concerner la seule population qui hante régulièrement la salle de lutte du Stade de l'Amitié. Il était en effet prévu :

- un "critérium des espoirs nationaux" : les seuls espoirs en activité à cette date s'entraînaient au Stade de l'Amitié avec l'Equipe Nationale ;
- deux tournois "inter-club" (avec des clubs qui n'existent pas) ;
- un "festival des écoles de lutte olympique" (avec deux écoles à cette date) ;

./...

- des "championnats nationaux", un "tournoi individuel" et un "Mémorial Arona Mané" (avec quels lutteurs autres que ceux du Stade de l'Amité ?).

Pas une seule étape de cet objectif chiffré à un million soixante-quinze mille (1 075 000) francs CFA, n'a été franchie.

Les responsables de la lutte olympique au Sénégal sont conscients de la nécessité d'organiser un championnat régulier. Malheureusement leur action n'est pas orientée en conséquence, et ceci, en rapport avec la faiblesse des moyens alloués à ce sport.

Le programme proposé en 1987-88 ne nous semble pas être particulièrement efficient pour la vulgarisation de ce sport. La régénération de la population de la lutte olympique passe par des actions bien plus vastes que celles qui sont ici proposées.

De même, il est dommage que les mêmes propositions reviennent comme une ritournelle, d'année en année (à quelques rares modifications près(1)).

Ainsi, le but de notre étude sera de tenter de montrer comment nos infrastructures, quant à leur nombre et leur qualité peuvent influencer sur le développement de la lutte olympique au Sénégal.

II.2.- Infrastructures et Equipements

./...

(1) cf : "Programme chiffré des activités sportives nationales et internationales saison 88-89" document F.S.L. "Plan programme chiffré des activités sportives nationales et internationales,"
Année sportive 89-90 Document F.S.L.

II.2.1.- Présentation

	Situation au 10.1.1990	Remarques
Centre fédéral	1	Stade de l'Amitié
Centres régionaux	0	
Tapis classe compétition	2	Stade de l'Amitié
Tapis classe initiation	1	Fatick (tapis incomplet)
Centres virtuels	2	INSEPS/CNEPS
Salle de musculation	1	Stade de l'Amitié
Matériel d'arbitrage	0	Stade de l'Amitié (incomplet)
Mannequins	0	
SITUATION MATERIELLE AU 10/01/1990		

OBJECTIF n° 4 (formation des cadres)

C'est l'un des rares objectifs à avoir été (presque) atteint.

Le plan programme de 1987-88 avait retenu la formation de :

- trois (3) juges-arbitres internationaux de lutte olympique ;
- d'entraîneurs de 1er et de 2è degrés de lutte olympique ;
- et quarante arbitres nationaux de lutte traditionnelle avec ou sans frappe.

Pour cet objectif, grâce au financement de la Solidarité Olympique du C.I.O., la Fédération a pu assurer la formation de :

- huit (8) entraîneurs de 1er degré de lutte olympique ;
- neuf (9) entraîneurs de 2è degré dans le même style.

./...

En outre, un juge-arbitre international a pu être formé à (à Tunis) grâce à l'aide du M.J.S., ce qui devrait nous permettre d'assurer la "relève" du seul arbitre international qu'il y avait au Sénégal depuis 1974.

Aussi bien la formation des arbitres que celle des entraîneurs, posent problème. Nous aborderons cette question au chapitre V de ce document. Les éléments qui ont été présentés aux "objectifs" n° 1,2,3, nous permettent de dire qu'il est presque inutile de former des cadres dans le contexte actuel. Inculquer à des hommes des savoirs et des savoir-faire qui ne leur serviront pratiquement jamais (manque de matériel) revient simplement à donner un grand coup d'épée dans l'eau.

II.2.2.- Problèmes posés

Les infrastructures sportives jouent un rôle important au niveau de la performance de l'athlète. Au Sénégal, de ce point de vue, les lutteurs olympiques sont pénalisés.

Le Stade de l'Amitié

Ce centre pose une série de problèmes aux pratiquants actuels ou potentiels.

Les premiers types de problèmes sont relatifs à son excéntration : Il est d'abord à remarquer que le coût financier du transport est élevé. Ainsi, en 1987-88 le plan prévoyait 960 000 (neuf cent soixante mille) francs CFA au titre du transport des lutteurs se rendant aux entraînements.

Il faudrait aussi noter de ce point de vue que la plupart des lutteurs habitant en ville (à la Médina notamment), le transport leur coûte en moyenne 120 minutes par personne pour une séance d'entraînement inférieure à deux heures effectives. Ce qui, sur une année sportive, représente un "temps mort" considérable.

Au plan technique et tactique, le tapis de ce centre fédéral pose de réels problèmes. En effet, non seulement les éléments du praticable sont mobiles et présentent des interstices meurtriers pour les chevilles, mais en plus, la bâche qui les recouvre présente des plis considérables, réduisant les possibilités de balayage, de fauchage et de déplacement. Au plan technique, nos lutteurs perdent l'habitude d'utiliser ces actions, ce qui limite la gamme de leurs possibilités motrices. C'est à peu près la même chose que jouer au basket-ball sur un terrain de sable meuble.

Au plan de la sécurité, il est à remarquer que le tapis n'offre pas toutes les garanties. Par endroits, le plancher est littéralement pulvérisé par les termites, présentant ainsi des "pièges" dangereux. Quant à la "zone de passivité" (bande rouge d'un mètre de large qui limite la surface de combat), elle est contiguë, de part et d'autre du cercle de combat, au mur qui l'ampute largement. La proximité du mur (non protégé) représente une menace permanente notamment au cours d'un combat, obligeant l'arbitre à sans cesse séparer les lutteurs pour les ramener au centre du cercle. En outre, le fait pour les combattants d'être obligés d'évoluer loin du mur (donc de la zone de passivité), les prive de l'appréhension et de l'exploitation de la riche jurisprudence élaborée autour de la question de la "bande rouge". En effet, tous les sports de combat présentent cette particularité d'appeler une profonde culture tactique en ce qui concerne les limites de leur espace de pratique. Ainsi, en plus des limites techniques, ce tapis pose des barrières tactiques et physiologiques.

Au total, le centre fédéral du Stade de l'Amitié suffit à peine pour satisfaire les besoins matériels d'un club.

La salle du Stade Iba Mar Diop

La situation géographique de cette salle en faisait un lieu très fréquenté par les jeunes.

Malheureusement les tapis (Sarneige) commençaient à souffrir de la limite atteinte de leur durée de vie. Ce fait fut d'ailleurs

accélééré par le suintement d'eaux usées à travers le plafond. Pour ces raisons, la salle est désaffectée depuis 1985-86. Depuis lors, la Direction Technique Nationale en demande en vain la réfection. Nous avons eu l'occasion de visiter la salle et pensons qu'avec un peu d'argent et d'imagination, tout pourrait rentrer dans l'ordre.

D'ailleurs, la Fédération pense que quatre cent cinquante mille (450 000) francs CFA suffiraient pour les travaux de réfection (1).

A propos des tapis

Nous n'avons pas assez de tapis de lutte au Sénégal, ceci est un fait sur lequel nous ne nous attarderons pas trop, vu que le comportement du Sénégal sur cette question n'a pas toujours été conséquent ni honorable.

Depuis, de très nombreuses années, la F.S.L. demande une dotation en tapis pour les "régions-pilotes" (Fatick, Kaolack, Ziguinchor etc...). Un tapis de lutte homologué par la FILA coûtait en 1987 environ trois millions (3 000 000) de francs CFA en "hors taxe". Le prix (assez élevé) est peut-être la raison pour laquelle les tapis de lutte encore fonctionnels, nous ont tous été offerts, soit par la FILA, soit par d'autres donateurs, tels l'équipe suédoise d'Oergrype (qui a fait une tournée au Sénégal du 11 au 25 mai 1982) (cf. annexe X).

Un don de manière générale est toujours affecté à un usage bien précis. Au Sénégal par exemple, les dons à l'Etat sont automatiquement virés dans un "Compte d'Affectation Spéciale" et leur usage tient compte d'abord de la volonté du donateur.

Malheureusement, ce principe n'a pas toujours été respecté au Sénégal. Pour mémoire, nous citerons l'exemple du tapis de lutte qui est à Fatick : ce matériel nous a été offert .

En attendant que l'on répare les canalisations et l'étanchéité de la salle Iba Mar Diop, le tapis a été entreposé au magasin du stade, et

(1) Plan programme chiffré des activités nationales et internationales 1989-90

il y a quelques années, deux éléments du praticable ont été enlevés et emmenés à l'Ecole Normale régionale William Ponty de Kolda, pour servir de tapis de ... gymnastique. Pour cette grave raison, le tapis de lutte (un tapis de compétition) de Fatick est incomplet.

Des actes de cet ordre, préjudiciables à la lutte olympique sont fréquents et témoignent du caractère artisanal et approximatif de nos méthodes.

Déjà, en 1972, pendant la préparation de l'Equipe Nationale en direction des J.O. de Munich, un cas tout aussi déplorable s'était produit.

La FILA avait offert à la F.S.L., dans le cadre de son "action en direction des fédérations nationales", trois tapis homologués de lutte.

Il semblerait que pour des raisons douanières, le M.J.S. n'ait réussi à "sortir" qu'un tapis des docks du ports de Dakar. Après un long délai, les deux autres tapis auraient été repris par leur donateur. Nous n'avons malheureusement aucun document tendant à attester de la véracité des faits. Tout ce que nous savons de cette affaire ne nous vient que de nombreux témoignages concordants.

Le manque de tapis annule tous les efforts que la F.S.L. consacre à la formation des cadres. En effet, un "cadre" qui n'exerce pas ses connaissances est à coup sûr, dans son domaine, un "analphabète de retour" (voir cette question plus loin).

Former des hommes dans ces conditions est tout aussi vain que d'acheter des trains sans songer à implanter des rails au préalable.

En ce qui concerne le matériel d'arbitrage

Il fait défaut, et pourtant, il est très facile de le réaliser. L'influence du matériel d'arbitrage sur la formation des lutteurs, à notre humble avis, n'est pas prise en considération au prorata de son importance réelle.

L'arbitrage de lutte olympique est l'un des plus compliqués. Malheureusement, nos lutteurs "doivent souvent attendre les compétitions internationales pour se familiariser aux techniques d'arbitrage et d'organisation de la lutte" (1). Il est désolant que des sportifs parmi les plus représentatifs de leur discipline dans leur pays soient obligés d'attendre les compétitions internationales pour se mettre vraiment à l'école de l'arbitrage de leur sport.

Les problèmes d'infrastructures sont cruciaux. A la décharge des pouvoirs publics, nous pouvons dire que le contexte de pays en développement nous met en face d'autres obligations prioritaires (dépenses de santé, d'éducation etc...). Ces besoins représentent une masse financière trop importante (quant à nos ressources) pour que nous résolvions des questions de matériel sportif. Ceci, ne nous absout pas cependant totalement. A maintes occasions, nous avons raté des opportunités de taille.

La faiblesse des moyens matériels de la lutte olympique a pour corollaire naturel, la faiblesse des moyens logistiques ; nous n'insisterons pas trop sur cette question qui n'est pas pour autant négligeable.

II.3.- Des problèmes logistiques

Il se traduisent par une faiblesse de l'encadrement médical, et de l'encadrement administratif.

./...

(1) Calendrier chiffré des activités sportives nationales et internationales de la saison 88-89

Au plan médical

Le rapport d'activités de la saison 87-88 regrettait en ces termes : "le président de l'Association de Médecine sportive ne nous a pas affecté de médecin malgré la demande officiellement formulée par la Fédération".

Ainsi, dans le passé, l'Equipe Nationale s'est souvent contentée des services d'un infirmier lors de ses campagnes internationales. Nous saluons toute la disponibilité et la bonne volonté de ces agents du Ministère de la Santé (Macodé Bâ en particulier).

Seulement, le dévouement de ces hommes ne saurait couvrir totalement les exigences médicales d'un sport à haut risque comme la lutte olympique.

De plus, au cours des entraînements et lors des stages et regroupements, il est fréquent que les fonctions d'infirmiers soient assumées par un technicien, faute de mieux.

Au plan administratif

Les problèmes logistiques, de ce point de vue, se traduisent par un manque de plantons, de dactylographes etc...

La lecture des différents plans-programmes de développement de la lutte nous montre que la F.S.L. souffre d'un manque chronique de moyens. Mais cette situation de crise a souvent été mal gérée.

La lutte de manière générale ne bénéficie pas des privilèges dont devait pourtant la gratifier son statut de "sport national" du Sénégal. Plus grave, cette situation est allée de mal en pis. Il n'est que de comparer les moyens mis à la disposition de nos lutteurs pour préparer d'une part, "Münich 72" et "Montréal 76" et d'autre part "Séoul 88" pour s'en convaincre.

Nos résultats sur les tapis africains ont régulièrement évolué dans le même sens que la qualité des moyens matériels mis à la disposition de nos "lions".

./...

La valeur intrinsèque de nos représentants par rapport à celle des autres africains était telle qu'il y avait une relation directe et mécanique entre les investissements faits par la F.S.L. ou le M.J.S., et la qualité de la performance de nos "Lions".

Actuellement, ceci n'est plus tout à fait sûr : les autres pays ont beaucoup évolué. Ainsi en Tunisie (1988), tous les nigériens étaient médaillés. L'année suivante (1989) ce sera au tour de l'Egypte de réaliser la même performance.

Il y a quelques années encore, nous aurions dû être beaucoup plus ambitieux et ne plus nous contenter seulement de titres continentaux. De nombreuses voix autorisées ont révélé dans les années soixante-dix que le Sénégal avait au moins un champion du monde en puissance.

Nous n'avons rien fait pour exploiter ce potentiel, nous satisfaisant béatement des honneurs faciles sur notre continent, honneurs qui offraient un bon rapport qualité des titres/coût des investissements.

La question de la recherche des moyens par la F.S.L. a souvent été évoquée. Nous reconnaissons qu'elle est complexe.

"L'impérialisme" qu'exerce la lutte avec frappe sur la lutte olympique n'est en rien profitable à cette dernière forme de pratique. Bien au contraire !

Les "grands combats" des arènes sénégalaises (qui sont censés financer une partie des activités des styles de lutte sans frappe), bien que s'organisant à coup de millions sont tous déficitaires (sur le papier tout au moins) !).

La lutte olympique se rabat ainsi sur d'autres sources de financement : subvention du M.J.S., dons des organismes internationaux, etc...

Le sponsoring n'a jamais bien marché pour "notre" sport. Nous évoquons les raisons de cette situation dans la partie "la lutte olympique, un sport victime de préjugés : mythes et réalités".

Gérer cette situation de crise matérielle nécessite une grande imagination. Faire preuve de cette dernière qualité, à notre sens, ne va pas jusqu'à verser dans le marchandage.

En effet, les responsables de la lutte, semblent demander dans les plans-programmes le superflu pour obtenir le nécessaire. Il est temps que ces documents de politique sportive cessent d'être simplement indicatifs pour devenir obligatoires. C'est possible. Il suffit simplement d'augmenter leur coefficient de crédibilité. Comment y parvenir ? Entre autres, en supprimant ce qui est nettement excessif et en concentrant toutes nos forces autour de la matérialisation du minimum demandé pour "fonctionner" normalement. Ce n'est pas le document le plus étoffé qui sera le plus crédible ; c'est celui qui tiendra le plus compte de nos réalités de pays en voie de développement qui semblera le plus sérieux aux yeux des administrateurs de crédits, et qui, nous le pensons, sera le plus pris en considération.

Un document de la dimension d'un plan-programme est à ce jour purement indicatif. Mais ce caractère ne devrait à aucun moment en faire un tissu d'utopie qui à coup sûr aurait comme corollaire d'entraîner un "marchandage" forcené entre la F.S.L. et le M.J.S.

Ces dernières réflexions nous amènent à la question suivante : quel plan de développement pour la lutte olympique au Sénégal ?

Nous pensons en effet que les différents plans-programmes qui se suivent ne sont que des calendriers annuels de gestion d'activités ponctuelles et ne sauraient nullement remplacer un plan de développement qui sera nécessairement pluri-annuel. C'est dans ce vaste cadre que devrait s'inscrire tout programme annuel. Les champions de l'an 2001 sont nés et ont déjà 15 ans (cf. Annexe III). Qu'avons-nous fait pour eux ? Sont-ils déjà avant l'échéance battus par leurs futurs adversaires ?

"La conjoncture" ne saurait nullement être un argument de taille à couvrir le sacrifice de toute une génération de lutteurs potentiels.

Une question se pose à nous : comment la F.S.L. soigne-t-elle son image et sa crédibilité dans ses relations avec les autres fédérations nationales de lutte et la communauté des lutteurs qu'elle coiffe ?

CHAPITRE III :/

LA FEDERATION SENEGALAISE DE LUTTE DANS SES
RELATIONS AVEC LES AUTRES FEDERATIONS DE LUTTE
ET AVEC "SES" PROPRES LUTTEURS.

Au plan relationnel la fédération sénégalaise de lutte à de nombreux engagements (moraux ou non, formels ou non) vis-à-vis de la communauté internationale mais aussi, vis-à-vis des lutteurs qui dépendent d'elle. Gérer ces "contrats" pour une fédération modeste n'est pas une sinécure. Mais, dans ce domaine, la F.S.L. n'a pas toujours agi conséquemment.

III.1.- La F.S.L. dans ses engagements avec les autres Fédérations de lutte

Vis à vis de ses "consoeurs", la F.S.L. a toujours donné d'elle une image de marque, ceci, grâce à nos lutteurs ; en effet, la gloire de ces derniers (conquise de haute... lutte sur les tapis du continent) a rejailli sur l'image de la structure qui les mandatait. Malheureusement, ce capital de prestige n'a pu être géré comme il se devait.

Assez tôt, les fédérations africaines les plus dynamiques ont commencé à reprocher aux autres leur léthargie. Cette réprobation a d'abord été induite par la non-tenu des Championnats d'Afrique de 1976. Initialement prévus à Dakar en avril, ils ont été reportés à plusieurs reprises avant d'être purement et simplement annulés. Les fédérations maghrébines ont "mal digéré" cette annulation, et leur réprobation ira jusqu'à demander à la FILA l'autorisation de participer aux compétitions européennes en lieu et place des championnats africains.

Sur le coup, de nombreuses fédérations de l'Afrique au sud du Sahara ont condamné cette démarche dans laquelle elles voyaient une grave entorse à la "Solidarité africaine".

Depuis, seuls le Nigéria et le Kenya ont organisé en Afrique Noire des championnats continentaux (sur une dizaine d'éditions).

./...

Pourtant les fédérations nationales qui arguent du manque de moyens ne se font pas prier pour organiser des compétitions internationales, bien plus onéreuses, dans d'autres sports. Ceci ne témoigne-t-il pas d'un manque de considération de la part de nos Etats vis-à-vis de la lutte olympique ?

Dans ce cas, les maghrébins n'auraient-ils alors pas raison de se désolidariser des fédérations "à la traîne" qui semblent se complaire dans cette situation ?

Il paraît injuste de remporter toutes les compétitions organisées par les autres sans jamais en organiser soi-même. Ceci est le cas du Sénégal qui a longtemps détenu l'essentiel des titres les plus convoités par les maghrébins (les catégories "lourdes") et qui, à ce jour en est à attendre qu'on invite ses champions.

De même, lors des compétitions continentales la FILA oblige les fédérations nationales à incorporer dans leurs délégations un nombre d'arbitres au prorata du nombre de lutteurs engagés (voir la partie "formation des arbitres de ce document").

Cette obligation n'a en partie jamais été respectée par le Sénégal. Après vingt ans de campagnes africaines où les autres arbitres ont fait la part de travail qui revenait à nos juges, cette situation a eu tout le temps de corroborer les allégations des maghrébins quant à notre manque de sérieux vis-à-vis de l'activité.

En outre, il n'est un secret pour personne que nos rares arbitres n'officient chez eux à aucune compétition régulière ; c'est à peine s'ils vont s'exercer pendant les entraînements de l'Equipe Nationale (qui offrent des conditions d'exercice différentes de celles des compétitions internationales). Ceci pose le problème de la crédibilité de notre arbitrage. Nous ne voyons pas en effet comment la compétence de nos arbitres peut dans ces conditions, être à la hauteur de leur mission lors des joutes internationales.

./...

De manière générale, en Afrique, il est toujours bon d'avoir dans sa fédération sportive le plus grand nombre d'arbitres internationaux possible. Ces derniers sont le meilleur garant contre toute intention malveillante de la part des arbitres accrédités par les fédérations "rivaux".

Sur un autre plan, celui des conventions sportives, nous estimons que les protocoles d'accords qui nous lient à de grands pays de lutte gagneraient à être exploités dans la limite supérieure des possibilités qu'ils offrent. Actuellement ces conventions sont sous-exploitées. Nous proposons des solutions sur ce point à la fin de ce mémoire.

III.2.- La F.S.L. face à ses "partenaires sociaux"

Ces "partenaires sociaux" définissent, à notre sens, les populations qui vivent (en principe) au contact direct de la F.S.L. : entraîneurs, lutteurs, managers, amateurs etc...

Dans cette partie, nous avons choisi de nous limiter aux entraîneurs et aux pratiquants qui nous le pensons- entrent plus dans le cadre de notre sujet que les autres : managers, associations, amateurs etc...

a)- La F.S.L. et les entraîneurs de lutte olympique.

Il semblerait que la Direction Technique Nationale souffre de nombreux reproches de la part des entraîneurs, à propos des méthodes du D.T.N. Ce conflit latent pourrait expliquer l'ostracisme qui frappe cette structure technique depuis quelques années.

Nous n'avons eu le temps de vérifier scientifiquement les allégations de la quasi-totalité de nos interlocuteurs sur cette question : mais de lourdes présomptions allant dans ce sens existent. Toute recherche sur ce point amènerait son auteur à poser une hypothèse de départ grave.

Cette situation de suspicions mutuelles est malsaine. Il devient urgent de trouver une solution à cette crise latente mais réelle

plutôt que de supputer chacun de son côté (direction technique et entraîneurs) sur des considérations extra-sportives. L'Assemblée Générale de la Fédération Sénégalaise de Lutte doit maintenant prendre ses responsabilités face à cette situation.

b) - La F.S.L. face aux pratiquants

Une fédération est en principe un cadre d'épanouissement pour le sportif.

Aider quelqu'un à s'épanouir, c'est aussi le responsabiliser. Or., sur ce plan il semblerait que le type de relations (chef/subalterne) qui existe en lutte sénégalaise, dans les "écuries" soit reproduit sur le terrain de la lutte olympique. Une observation sociométrique à ce niveau serait opportune. Nous pensons que le comportement de certains responsables vis-à-vis des lutteurs ressemble à celui de "bon père de famille". Des lutteurs nous ont avoué abandonné la lutte olympique à cause de l'attitude paternaliste (ou même patriarcale) de certains dirigeants.

Une main-mise des dirigeants trop présente sur les lutteurs pourrait expliquer beaucoup de situations que nous avons observées.

Nous nous arrêtons volontairement à ce niveau sur la question. En effet, le problème des relations entre la F.S.L. et ses "partenaires sociaux" est un terrain glissant où toute spéculation abstraite échapperait difficilement au subjectivisme et à l'anecdotique.

Nous pouvons quand même dire que la lutte olympique, sport moderne semble particulièrement ouverte aux méthodes de travail artisanales héritées de la F.S.L. des années soixante. Celle dont les objectifs se sont figés dans le temps au point d'entrer en contradiction avec les exigences d'un sport moderne.

Si les tensions, les contradictions, les systèmes d'attentes et les modèles relationnels qui existent en lutte sénégalaise sont aussi perçus en lutte olympique, ceci pourrait bien être le fait de la structuration de cette discipline qui la rend singulièrement réceptive aux influences conjuguées du contexte socio-culturel sénégalais.

CHAPITRE IV : INFLUENCES DU CONTEXTE SOCIO-CULTUREL
SENEGALAIS SUR L'EVOLUTION DE LA LUTTE
OLYMPIQUE

Au Sénégal, la lutte est une pratique corporelle tout particulièrement liée à l'homme. "Elle est une école de formation pour tous les jeunes garçons, et à travers elle, les adultes mesurent leur courage, leur volonté de vaincre et leur esprit d'abnégation".(1)

Dans la plupart des ethnies, elle a une fonction éminemment sociale. Chez les diolas par exemple, elle est un moyen d'approche de l'organisation sociale, des ethos, des normes en vigueur (2).

L'intensité émotionnelle des luttes traditionnelles lui est particulière, et les conséquences affectives d'une défaite ne sont pas les mêmes selon qu'on est en lutte ou en athlétisme. Pour s'en convaincre, il n'est que d'écouter le "bakk" véritable tableau de chasse du champion, panégyrique par lui-même déclamé, que rythment les rhapsodies des griots.

De plus le lutteur vit au contact direct de ses supporters ; ceci donne une autre dimension à la compétition de lutte qui devient non plus un simple combat d'homme-à-homme, mais le symbole de deux communautés exprimant à travers leurs représentants, leurs pulsions de violence.

Dans cette "guerre" ritualisée, le lutteur a la lourde charge de "défendre" l'honneur de sa communauté. Ainsi, la défaite a souvent des relents de honte pour le vaincu. Ce dernier n'a pas rempli le contrat (non formulé) qui le liait à sa communauté. Il a l'amer sentiment de n'avoir pas pu apporter à ses parents et supporters (et à tous ceux qui ont confiance en lui) les joies d'une victoire, les laissant à la merci des sarcasmes et des railleries éventuelles du camp adverse : combat de lutte et honneur sont intimement liés dans nos traditions.

./...

(1)- Monsellier, A. Thèse de doctorat du 3^e cycle.

(2)- Badji, A. Mémoire de maîtrise STAPS.

La lutte olympique "recrutant" ses pratiquants à partir des luttes sénégalaises, ne saurait se soustraire entièrement aux influences de ces dernières. De ce fait, cette dépendance peut avoir des conséquences tantôt positives tantôt négatives. Nous allons essayer d'exposer les conséquences les plus significatives, en montrant comment certaines pratiques bien ancrées dans la tradition doivent être revues.

En outre, mythes, croyances et préjugés issus du contexte socio-culturel, induisent des attitudes sociales qui peuvent être à certains moments en contradiction avec la pratique de la lutte olympique moderne. Nous tenterons de voir la part de réalité et de fiction dans ces déterminants sociaux.

IV.1.- Les luttes sénégalaises et les classes laborieuses, viviers de la lutte olympique

IV.1.1.- Le recrutement technique de la lutte olympique

Les luttes du terroir ont toujours fourni des combattants à la lutte olympique. C'est ainsi que les premiers sénégalais à pratiquer ce sport olympique ont été en même temps les chefs de file des "écuries" de lutte des années soixante. Nous citerons : Youssou Diène, Robert Diouf, Mame Gorgui Ndiaye, "Boy" Bambara, Pape Diop, "Riche" Niang, etc... Leur exemple sera suivi dix ans plus tard par d'autres : il s'agit de la prestigieuse génération des Ambroise Sarr, "Double Less", "Toubabou Dior" etc.

Cette tendance semble de nos jours se confirmer par l'arrivée dans le milieu de la lutte olympique de jeunes champions promis à un bel avenir : Mame Ndieubane, "Dix heures", Moustapha Gueye, Djib Diouf...

Parallèlement à ce recrutement habituel, quelques jeunes sont venus directement à la lutte olympique par le biais d'écoles ouvertes au Stade Iba Mar Diop par "Riche Niang", Philip Li, etc... Parmi ces jeunes, nous

pouvons citer : les trois frères Dione, Talla Diaw, Ibrahima Sakho, Amadou Kati Diop, tous médaillés des championnats d'Afrique. Le dernier nommé ouvrira d'ailleurs plus tard une école de lutte, et assumera les fonctions d'entraîneur national.

Ce type de recrutement "par voie directe" est-il est vrai - assez rare et a toujours varié avec la catégorie de poids :

- fréquent chez les légers (48-68 kg)
- exceptionnel chez les moyens (68-82 kg)
- inexistant chez les lourds (+ de 82 kg).

Qu'est-ce qui peut bien expliquer cette attirance de certains lutteurs sénégalais pour la lutte olympique ? Dans une certaine mesure cette question pourrait trouver une réponse dans la relative ressemblance technique entre les deux formes de pratiques. D'où l'idée d'un probable transfert positif d'un style à l'autre.

D'après Fraise (1), il y a transfert quand "un apprentissage antérieur facilite la tâche d'un apprentissage postérieur".

B.J. Cratty précisera : "le transfert le plus positif se produira quand dans deux tâches, certains éléments sont identiques". (2)

Selon Fitts et Posner (1967) cités par P.Simonet (3), le vécu moteur d'un sujet lui permet d'accéder à de nouveaux patterns (habiletés motrices) en regroupant dans un nouveau schéma moteur les diverses expériences antérieures ayant un certain rapport, une identité de structure avec la tâche à apprendre.

Toutes ces hypothèses peuvent être vérifiées au niveau des travaux de nos aînés Tidiane Touré, Amadou Camara et Youssouf Mané.(4)

./...

(1) Bayer, C. L'enseignement des jeux sportifs scolaires p.16

(2) Cratty, B, J. Psychologie et activité physique p.183

(3) Simonet, P. Apprentissages moteurs, processus et procédés d'acquisition P.10

(4) Touré T; Camara A ; Mané Y. : Dossier documentaire commun pour l'obtention du C.A.P.E.P.S.

Leur démarche part de l'établissement d'un tableau regroupant une trentaine de gestes techniques de lutte traditionnelle et leurs équivalents (ou leurs variantes) en lutte olympique. L'étude comparative est d'autant plus frappante que ces trente prises sont les plus usitées dans les deux formes de lutte (cf.annexe). Il est vrai que ces pratiques (les luttes), de quelque contrée qu'elles soient, possèdent une constante : déséquilibrer l'adversaire ; il n'est pas surprenant que des principes d'efficacité ou des prises des luttes sénégalaise aient des équivalents en glima islandaise, en lutte bretonne, en tchidaoba géorgienne ou ...en lutte olympique.

De plus, l'expérimentation de ce collectif d'étudiants a montré que le renforcement du vécu en lutte traditionnelle (auprès d'un groupe d'enfants il est vrai) semble avoir facilité l'apprentissage des techniques de lutte olympique.

Mais l'inverse (passage de la lutte olympique à la lutte traditionnelle) est possible : des lutteurs comme Katy Diop et Alioune Dione (1) l'ont parfaitement démontré.

IV.1.2.- Le recrutement social de la lutte olympique

L'expression "recrutement social" d'un sport que nous avons empruntée à la sociologie du sport, peut se comprendre dans l'énoncé de l'hypothèse suivante : "les stratégies particulières liées aux modes spécifiques de gestion des investissements corporels, culturels et techniques que les sports sont susceptibles d'offrir différenciellement aux compétences corporelles, techniques et culturelles peuvent influencer/le choix d'un sport" (2). P. Bourdieu élargit cette hypothèse en posant en loi "... qu'un sport a d'autant plus de chances d'être adopté par les membres d'une classe sociale qu'il ne contredit pas le rapport au corps dans ce qu'il a de plus profond et de plus profondément inconscient, c'est-à-dire le schéma corporel en tant qu'il est dépositaire de toute une vision du monde social, de toute une philosophie de la personne et du corps propre" (3).

./...

(1) Finaliste du Drapeau du Chef de l'Etat en 1989

(2) Pociello, C. coll. Sport et Société-Approche socio-culturelle des pratiques

(3) Bourdieu, P. La distinction p.240.

Joseph V. FAYE a eu à apprécier la justesse de ces opinions en ce qui concerne les sports de combat au Sénégal (1).

Même si l'affinité pour les sports de combat est déterminée culturellement et socialement (par des mécanismes encore mal connus), il n'en demeure pas moins que le recrutement socio-technique de la lutte olympique présente, à côté de ses avantages, des inconvénients assez souvent négligés.

IV.2.- Problèmes liés au type de recrutement socio-technique "traditionnel" de la lutte olympique

La lutte olympique au Sénégal recrute ses pratiquants à partir d'une population ayant acquis des habitudes motrices et mentales nées de l'environnement juridico-social de la pratique à partir duquel cette masse de jeunes est née et s'est développée. Pour cela, la lutte olympique rencontre de nombreux problèmes "d'acclimatation" en terre sénégalaise, problèmes que l'on a trop souvent tendance à minimiser au profit d'un bienfaisant "transfert" positif des styles traditionnels de lutte vers les formes olympiques.

L'existence d'un transfert possible entre les deux formes de lutttes est incontestable. Seulement un entraînement poussé dans un style ne saurait nullement remplacer le travail de base à accomplir dans l'autre.

De plus exceller dans une forme de lutte signifie acquérir des automatismes moteurs rigides qui ne sont pas nécessairement en adéquation avec les principes d'efficacité de l'autre pratique. Etre un bon lutteur olympique suppose de la part du "transfuge" de profondes mutations comportementales.

En outre, ce sport a atteint de nos jours un si haut degré d'exigences techniques qu'il nécessite de nouvelles coordinations des schèmes d'action et une sérieuse connaissance des comportements technico-tactiques

(1) Joseph V.FAYE. Mémoire de maîtrise ès S.T.A.P.S.

induits par un règlement différent.

Les jeunes qui viennent à la lutte olympique ont déjà pour la plupart acquis des stéréotypes techniques et des automatismes pas toujours souples. Or, ces stéréotypes ne sont pas construits sur une base motrice polyvalente, c'est-à-dire permettant à d'autres schémas d'action de se structurer. En effet, l'entraînement traditionnel sénégalais est de type empirique la séance d'entraînement équivalent le plus souvent à une simple leçon de "recettes". Dans ce contexte si le lutteur sénégalais "progressé" véritablement, c'est bien en occultant inconsciemment (donc en les accumulant) de profondes insuffisances, grâce à des compensations qui, malheureusement pour lui s'avèrent inefficaces lors des grandes compétitions internationales.

Si l'on se réfère aux travaux du Dr Leboulch (1), ce processus induit par la suite de rapides blocages de progression, hantises de l'entraîneur moderne. Nous avons eu l'occasion d'observer ce genre de problème lorsque des techniciens s'acharnent à apprendre l'action de se "jeter" dans un déséquilibre avec un partenaire-adversaire dans les bras, ou proposent d'explorer l'espace arrière, ou encore de précéder au sol l'adversaire projeté.

En outre, même si dans sa forme, la lutte olympique ressemble à la lutte sénégalaise, elle n'en diffère pas moins sur certains points fondamentaux liés à la réglementation en particulier. Le style gréco-romain est une lutte uniquement "au dessus de la ceinture", ce qui n'existe pas au Sénégal. De plus, la lutte olympique se déroule dans une large mesure "au sol", le but du jeu étant de plaquer les épaules de l'adversaire au tapis et d'aboutir ainsi au "tomber". Ceci est important. Les lutteurs traditionnels qui viennent à la lutte olympique découvrent tardivement la pratique du combat au sol ; et dans bien des cas seulement deux à trois mois avant leur première compétition internationale de lutte moderne.

./...

(1) - In l'éducation par le mouvement Op-cit.

Par rapport au haut niveau, nos lutteurs les plus performants sont tous (à quelques exceptions près) des débutants quant à leur nombre d'années de pratique : ces derniers font leur première approche de la lutte olympique à un âge où au plan international on accède à la consécration mondiale, ce qui signifie un background d'une dizaine d'années de pratique.

Cette situation est le fait de ce qui a semblé être jusqu'ici notre politique inavouée : celle du résultat immédiat et à moindre frais. Cette façon de procéder qui a donné des résultats satisfaisants dans le passé est à présent tombée en désuétude.

Combinée à l'irrégularité des lutteurs aux entraînements, cette situation a amené nos techniciens à élaborer une méthode de travail qui, de circonstancielle aux débuts de la lutte olympique, s'est muée en option pédagogique permanente : perfectionner nos techniques "debout" et limiter les dégâts au sol par l'apprentissage de la défense forcenée en y greffant accessoirement deux/trois techniques simples d'attaque. Cette méthode a fait son temps.

ou

Les derniers Jeux Olympiques où nos champions ont tous perdu leurs combats par tomber l'ont parfaitement illustré (il est vrai que le tirage au sort des combats ne nous a pas été particulièrement favorable).

L'évolution de la lutte olympique moderne tend à confirmer la bonne vieille maxime qui veut que le meilleur moyen de se défendre soit d'attaquer. C'est tout l'esprit qui sous-tend la sévère condamnation par les règles du jeu défensif et la valorisation de l'attaque.

Toutes les composantes ("lutte debout" comme "lutte au sol") doivent être considérées comme autant d'opportunités de gagner un combat et doivent être enseignées dès le plus bas âge au futur champion, car pour gagner il faudra de plus en plus être techniquement habile dans tous les secteurs de la lutte moderne.

./...

Au plan physique, les structures réglementaires des deux formes de lutte induisent là aussi des comportements différents.

Dans la lutte sénégalaise, le combat n'est pas clairement délimité, ni dans le temps, ni dans l'espace. La lutte à distance est permise et la passivité n'est pas sanctionnée. Le match nul est de plus une issue envisageable.

En Lutte olympique la surface de combat est matérialisée par un cercle clairement tracé, et le temps du match parfaitement défini.

Le combat se déroule en style "libre" sur une distance de garde généralement plus rapprochée qu'en lutte sénégalaise. La forme "gréco-romaine" quant à elle se déroule dès le coup de sifflet de l'arbitre au corps-à-corps. La lutte olympique sanctionne sévèrement la passivité et valorise fortement l'attaque. D'ailleurs le match nul n'existe pas dans ce sport : IL FAUT ATTAQUER.

La fréquence des attaques est d'au moins une toutes les trente à quarante secondes pour éviter la sanction disqualificative. Ceci se traduit par des contraintes physiques extraordinaires où les qualités d'endurance, de résistance, de vitesse, de force, de souplesse et d'agilité se confondent dans une débauche d'énergie permanente. Cet effort la plupart du temps anaérobie lactique ("résistance") n'est rencontré que par intermittence en lutte sénégalaise, ce qui posera un problème supplémentaire de transfert, l'effort de résistance étant aussi éprouvant pour le corps support du mouvement que pour le système nerveux. Nous avons rencontré des lutteurs traditionnels qui ont boudé les salles de lutte olympique pour la raison que l'on peut résumer ainsi : "c'est trop dur et cela ne rapporte rien... sauf des blessures souvent graves qui ne sont même pas prises en charge par la Fédération".

La conjonction de toutes les structures de la lutte sénégalaise induit des attitudes mentales qui ne sont pas forcément en adéquation avec la psyché du lutteur olympique.

En lutte sénégalaise le lutteur semble avoir pour préoccupation de ne pas perdre, alors qu'en lutte olympique, la seule manière de ne pas perdre, c'est ... de gagner, et pour gagner, il faut attaquer. En conséquence, l'agressivité n'a pas la même importance ni la même signification. Zimmermann (1) souligne que le cérémonial du salut avant et après la compétition symbolise l'interdiction du meurtre, et que "... cet énoncé verbal ou non d'une limite autorise une extrémisation de la violence (ritualisée". La lutte sénégalaise avec frappe quant à elle comporte un type d'agressivité où la destruction de l'autre même si elle n'est pas recherchée n'est pas bannie.

Le transfert d'affectivité chez une même personne suivant la lutte pratiquée n'apparaît pas évident.

Le lutteur olympique est soumis à un très grand nombre d'informations significatives et son action est dirigée par un ensemble de règles complexes dont l'exploitation judicieuse nécessite une profonde culture tactique ; la difficulté de ce point de vue, résidera dans le fait que cette réflexion doit être mise en oeuvre au rythme du combat, c'est-à-dire dans un rythme inhabituel pour le lutteur traditionnel sénégalais.

Au plan technique et tactique les règles étant différentes, les comportements moteurs ne seront pas les mêmes. Ainsi en lutte sénégalaise le combat est terminé dès qu'il y a chute. Le lutteur est extrêmement prudent et ses attaques sont celles qui ne le mettent pas en péril, celles où il s'équilibre plus sur ses propres appuis que sur son adversaire. Les techniques sont la plupart du temps répulsives, et cette dernière qualité est valorisée à l'extrême chez les bassari du sud-est sénégalais.

Par contre en lutte olympique, les actions sont exécutées en faisant corps avec l'adversaire. Dans ce cas, la notion d'équilibre trouve son plein sens, et les actions les plus efficaces sont en général celles où le combattant se jette dans un déséquilibre total, peu importe si, ensuite, il arrive le premier au sol.

./...

(1) In Questions et réponses sur l'éducation physique Op.cit p.115.

De nombreux transfuges de la lutte sénégalaise semblent incapables d'assumer les risques liés à cette nécessaire modification du sens donné à la notion d'équilibre, et continuent à rechercher le maximum de sécurité dans l'acte d'attaquer. Ceci en fait des lutteurs olympiques "passifs", réduisant ainsi leurs chances de performance au plan international.

Sur un autre plan, on a l'impression également que certains transfuges semblent souffrir de l'absence de l'ambiance traditionnelle dans laquelle ils sont nés et qui les a accompagnés sur le chemin de la consécration en lutte sénégalaise. Cette ambiance, véritable atmosphère psychédélique n'est pas seulement l'expression du folklore local ; nous pensons qu'elle peut être à cette occasion un type de conditionnement psychologique (auto-suggestion) auquel les lutteurs sénégalais sont particulièrement réceptifs, attachés. Ce problème a-t-il suffisamment été pris en considération par la Direction Technique Nationale ? Les lutteurs eux-mêmes en sont-ils conscients

Sur le plan enfin des pratiques mystiques communément appelées "khondiom" en "wolof", on constate que celles-ci jouent un rôle important pendant la préparation de nos équipes nationales.

La préparation mystique du lutteur sénégalais est permanente y compris pendant les périodes de regroupement de l'équipe nationale de lutte olympique. La convivialité la plus louable peut masquer une hostilité des plus pendables. Il en découle une ambiance défavorable au travail et au repos surtout en période de préparation intensive.

La pratique de la lutte sénégalaise dans laquelle il n'y a pas de catégories de poids pose un autre type de problème : celui des considérations liées à la force physique pure du lutteur. Chez l'entraîneur "d'écurie", cette notion est perçue de manière empirique. De fait, il existe une corrélation entre la masse musculaire du lutteur et l'importance de sa cote financière, d'où un intérêt vital pour l'entraîneur à augmenter le poids corporel de son poulain.

La notion de "force" est perçue de manière plus scientifique par l'entraîneur de lutte olympique. Elle est exprimée dans un rapport $\frac{\text{force}}{\text{masse du lutteur}}$. Cette force relative est un référent qui permet à l'entraîneur de lutte olympique d'estimer de manière plus scientifique lequel de deux lutteurs quelle que soit leur masse développe la plus grande force (par kilogramme de poids) corporel. Cette notion recèle un intérêt certain dans tout sport où les concurrents s'affrontent par catégorie de poids. En lutte olympique, les athlètes doivent faire attention à ne pas développer de masses inutiles ou peu rentables au plan du rendement mécanique ; ce poids "mort" nécessite des dépenses d'énergie supplémentaires pendant l'effort (1).

Il importe plus d'être fort que de peser lourd. Le lutteur sénégalais quant à lui, impressionne à la fois par sa force et sa masse, facteurs de prestige monnayables.

Ce problème de masse corporelle est un vrai casse-tête pour l'entraîneur de lutte olympique qu'exaspèrent ces fluctuations de poids. En effet les lutteurs ne viennent pour la plupart s'entraîner que quelques jours avant une sortie internationale. Il n'est pas rare que certains sélectionnés soient soumis à une diète, assez draconienne, induisant chez des lutteurs qui vont en compétition des déséquilibres organiques qui ne leur sont pas bénéfiques.

Pour conclure, le recrutement socio-technique de la lutte olympique a des avantages incontestables. Mais il ne faudrait pas que ceci nous fasse oublier le revers de la médaille (cf. Annexe XVII)

./...

(1) Théorie de l'entraînement - Programme national de certification des entraîneurs. Niveau 3 - Publié par l'association canadienne des entraîneurs. Ottawa 1984. module 6 p. 5.

Dans le milieu de la lutte, on a tendance à idéaliser ce type de recrutement, à la présenter comme une donation du ciel en faveur de se Sénégal "si digne dans son manque de moyens matériels". A supposer que cette situation soit une manière pour la Providence de nous couvrir de Ses largesses, il serait quand même grand temps d'ouvrir les yeux et de voir que la pertinence de ces avantages ira décroissant à mesure que les autres pays africains se mettront réellement à la lutte olympique. Pour faire de bonnes performances sur le plan international, dans quelque sport que ce soit, nous ne pouvons plus nous permettre de considérer la discipline choisie comme une activité secondaire à laquelle on se livrerait de temps à autre "pour changer un peu" .

IV.3.- La lutte olympique, un sport victime de préjugés : mythes et réalités

Les déterminants socio-techniques ne suffisent pas à expliquer le nombre restreint de pratiquants en lutte olympique. Ce sport souffre de préjugés parmi lesquels certains peuvent être considérés comme "fondés" tandis que d'autres le seront moins.

IV.3.1.- Des mythes...

"Notre" sport souffre de nombreux préjugés, lesquels entrent dans le cadre d'une vague d'ostracisme plus vaste qui frappe les sports de combat en général, comme ont eu à le montrer Joseph V.Faye et Amar Ndiour dans leurs mémoires de maîtrise respectifs (1).

Ces préjugés trouvent à notre avis une explication à la lueur de l'histoire et de la sociologie.

(.) Faye J.V. Mémoire de maîtrise ès STAPS INSEPS Dakar, 1984.

NDIOUR A Mémoire de maîtrise ès STAPS - INSEPS, Dakar 1984 .

Depuis de nombreuses générations, un certain dualisme philosophique opposait "l'esprit", cette composante de l'homme destinée à "monter au ciel" et le "corps", enveloppe méprisable qui rattache l'homme à la terre et qui l'empêche, par ses exigences d'accéder au Royaume Céleste auquel Dieu nous destine.

Cette conception de l'homme aura des conséquences vastes et profondes. Elle explique par exemple que pendant de nombreuses années, la spéculation abstraite des belles-lettres ait été largement valorisée par rapport à la connaissance rationnelle des lois, des phénomènes et des réalisations qui nous entourent (1). Cette conception ira jusqu'à expliquer une division non formulée des pratiques corporelles en sports "raffinés" et sports "brutaux". Les premiers, très euphémisés nécessiteraient un effort intellectuel tandis que les seconds seraient le domaine d'expression de la musculature inintelligente et de la brutalité primitive aveugle, gratuite et bestiale. L'activité lutte appartiendrait à cette dernière catégorie tant avilissante. Et Norbert Elias de remarquer qu'en dépit de sa réglementation très étroite, la "lutte apparaît aujourd'hui à beaucoup comme l'une des formes de sport les moins raffinées, les plus brutales" (2). C'est pourquoi, la lutte, olympique ou pas, ne serait pratiquée que par de "gros biceps" sans grande intelligence. Combien de fois n'avons-nous pas entendu ce genre de réflexion à l'endroit de ceux qui ont un poids corporel supérieur à la moyenne : "qu'attendez-vous pour aller lutter ?"

La mythologie et la littérature (David et Goliath), Ulysse et le Cyclope, le Chêne et le roseau etc...) ainsi que les médias modernes, notamment le cinéma contribuent à développer dans l'inconscient collectif, l'image du gros lutteur qui a la paresse de se servir de sa petite tête.

Il n'est pas étonnant que la lutte olympique soit privée d'une large part de sa population potentielle qui va jusqu'à ignorer que ce sport se déroule par catégories de poids et qu'un individu de moins de quarante huit kilos peut être champion olympique de lutte

./...

(1) Labrin L. Comprendre la Pédagogie.

(2) In "Le sport, l'Etat et la violence. Revue Actes de la recherche en ... sciences sociales N° 6. 1979 p.4.

En plus de cette explication simple parce que factuelle, d'autres, moins superficielles, sont avancées par les sociologues du sport. Ainsi, pour Pociello, il y a dans la structure motrice de ce sport de combat pratiqué en force dans un contact corporel direct et enveloppant, quelque chose qui exclut son usage par des groupes distingués... "La mise à distance corporelle est une disposition culturelle et mondaine dont la pertinence ne s'est jamais démentie depuis l'Ancien Régime"(1). Plus loin (p.190), il écrira : "... A la vigueur "silencieuse" des contacts corporels s'oppose l'euphémisation esthétique des combats, et la médiation technique et instrumentale des affrontements chics". D'ailleurs Parlebas, étudiant les sports de combat, les placera sur une échelle déterminée par deux pôles extrêmes (en fonction de la variable "distance de garde") que sont la lutte et le tennis (2). Les basses classes sociales seraient attirées par les pratiques corporelles festives et les distinguées par celles qui valorisent les comportements sportifs corporellement "retenus". Par quels déterminants ces choix sociaux ont-ils été opérés ? Il est difficile d'apporter une réponse certaine à ce sujet, mais nous pouvons retenir l'idée que les facteurs socio-économiques et socio-culturels jouent un rôle important dans ce choix.

Nous considérons donc que "notre" sport est privé d'une grande partie de sa population potentielle et ceci par un mécanisme encore mal connu. Les sciences humaines, sur ce point encore très descriptives sauront trouver des explications de fond à ce problème.

Ceci est important, car ces résultats attendus permettraient d'envisager les modifications réglementaires de la lutte olympique qui en feront un sport pratiqué par tous, à l'instar de A.Lincoln, J.B.Tito, Hegel, Tolstof, Wiener (fondateur de la cybernétique) etc...(3).

./...

(1) Pociello, C et coll. Sport et société : approche socio-culturelle des pratiques. Editions Vigot Paris, 1984 p.187.

(2) Parlebas, P ; Sociologie du Sport, Ed. P.U.F. Paris 198 p.

(3) Petrov, R. Lutte libre et lutte gréco-romaine Ed^e de la F.I.L.A. 1984, 262 p. p.17

D'autres préjugés sont nés des "fréquentations" de la lutte olympique. Beaucoup de personnes préfèrent éviter ce milieu qu'elles estiment vicié par le phénomène "khondiom". Elles s'en détournent par peur des pratiques mystiques, soit parce qu'elles n'ont ni les moyens ni le temps d'organiser leur "défense", soit encore parce qu'elles estiment que la majeure partie de ces pratiques sont en contradiction avec leurs convictions religieuses etc... Mr Ibra Yade (D.T.N. de la F.S.L.) remarque que le "khondiom" est "une activité commune à toutes les formes de luttes pratiquées au Sénégal" et que son efficience réelle ou supposée en fait "une pratique à laquelle... les lutteurs s'adonnent à fond... exagérément quelques fois... perturbant souvent la lutte"... (1) Ici encore, la lutte olympique souffre de ses intrications avec la lutte sénégalaise.

Mais à côté de ces observations courantes au subjectivisme évident, il y a des perceptions, des attitudes face à ce sport qui peuvent trouver des explications plus objectives.

IV.3.2.-... et des réalités

En réalité la portée de la crise qui frappe la lutte olympique dépasse largement le cadre du Sénégal. Cette pratique corporelle a traversé non pas une crise conjoncturelle mais bien une crise structurelle. Son évolution s'est faite dans un sens contraire à celui des médias modernes (la télévision en particulier). Les sports de combat "importés" (boxe, karaté, judo, lutte olympique etc...), ne sont en général suivis que par un maigre public de connaisseurs, qui sont presque tous des pratiquants (2). Ceci pose le problème de la connaissance par le grand public des règles de l'activité en question que les sociologues appellent : "divulgation".

La lutte olympique est l'une des plus anciennes activités inscrites aux Jeux Olympiques. Il est paradoxal que sa popularité ait évolué de façon inversement proportionnelle à celle des jeux.

./...

(1) Yade I. Monographie de fin de stage d'instructorat d'EPS.Option Lutte CNEPS Thiès 1987

(2) cf mémoire de maîtrise de Amar Ndiour. Op - cit -

Ce sport millénaire, a-t-il finalement vieilli ? Est-il devenu anachronique par rapport à la demande en matière d'activités physiques ? Est-il finalement condamné à disparaître ? Aujourd'hui, ces problèmes sont d'une acuité grave.

Il est certain que l'importance que l'institution Jeux Olympiques accorde à la lutte n'est plus en rapport avec sa popularité et son audience.

Il peut à la limite paraître injuste qu'une activité aussi peu suivie bénéficie pour le classement final des nations par nombre de médailles olympiques, de vingt (20) titres alors que d'autres sports cent fois plus populaires (tels le basket-ball et le foot-ball) ne mettent en jeu qu'un titre de champion. Il est vrai que l'unicité de ces titres est un critère de prestige, mais au niveau du décompte et du classement finals, le prestige supposé (ou réel) de certaines médailles est-il pris en considération ? D'ailleurs il n'est pas sûr que les nations préfèrent, au niveau du tableau final, une médaille d'or de football à deux de lutte olympique.

L'anonymat relatif dans lequel la lutte olympique est tombé semble être la résultante d'une double action ; celle combinée de la concurrence d'autres sports de combat, et du degré de complication des règles.

Il y a une trentaine d'années, le développement et la gestion du judo en France étaient confiés à la Fédération Française de Lutte (F.F.L.). Depuis, ce sport s'est développé bien plus vite que son "tuteur" et ses ambitions à un certain moment ont semblé dans les faits dépasser celles de la Fédération française. Les nécessités du judo étaient telles qu'il a dû quitter la lutte olympique et faire cavalier seul sur le chemin du glorieux destin que nous lui connaissons dans l'Hexagone.

De nos jours cette pratique corporelle venue d'Orient ainsi que d'autres arts martiaux comme le karaté, l'afkido, le kung-fu, le taekwondo semblent satisfaire largement les demandes de la jeunesse en matière de sports de combat. Ceci, grâce à une gestion des plus ingénieuses.

./...

Il est vrai que ces sports nouveaux pour nous, ont bénéficié d'un concours de circonstances particulièrement favorables : l'engouement pour tout ce qui vient d'Orient (en rapport avec le "miracle japonais", les luttes chinoises pour le développement, et la prospérité des "Quatre Dragons" etc...) le tout catalysé par une abondante production cinématographique. A travers les médias, on a cherché à développer dans l'inconscient collectif de la jeunesse l'idée que ces pratiques orientales sont la synthèse de principes d'efficacité fins mais supérieurs, au contraire de la lutte, domaine d'expression de la brutalité bestiale et du corps musclé maladroitement utilisé. La réalité est autre.

D'ailleurs, "même si on considère souvent la lutte-en particulier chez certains judokas- comme un corps-à-corps pas très esthétique, plus fruste que le judo et moins élégant on ne lui conteste pas sa grande efficacité" (1).

L'aspect esthétique semble déterminant dans le choix d'un sport de combat, et ce problème est inéluctablement soulevé dès que deux de ces sports sont mis en concurrence.

Il y a quelques années encore, l'aspect utilitaire de ces pratiques avait plus de chance d'être valorisé, contrairement à aujourd'hui où toute la gamme des armes d'auto-défense disponibles (gaz C.S, cannes à hautes décharges électriques etc...) semble atténuer la pertinence de cette dimension "pratique". Il n'est donc pas étonnant qu'actuellement la beauté du geste prime sur l'apprentissage de techniques d'auto-défense en cas d'agressions corporelles.

Mais tout ceci reste à confirmer par une étude des motivations réelles du "combattant". On peut en attendant dire que les sports évoluent vers la réalisation de performances de plus en plus spectaculaires, acrobatiques et esthétiques. Ceci est valable pour le "smash" du basket comme pour le looping du surfer, pour le "coup de pied retourné" du footballeur comme pour les évolutions du libéraliste ou du véliplanchiste etc...

./...

Des expériences sont menées un peu partout comme celle de la Fédération Française de Lutte qui a décidé de tenter la rénovation du maillot de lutte "pas trop esthétique".

Cette entité propose maintenant l'utilisation des maillots collants qui semblent plus au goût du jour, avec éventuellement des teintes fluorescentes. Ceci pourrait apporter une touche gaie et personnelle sur les tapis par rapport à la tenue traditionnelle qui noie les combattants dans l'anonymat et une austère sobriété des couleurs (bleue ou rouge).

Au plan de la compréhension des règles par le public "non initié", nous pensons que la lutte olympique gagnerait à être plus simple. En effet, ce sport se veut la forme institutionnalisée de toutes les formes de luttes du monde. Or ces luttes, ont toutes un règlement qu'il est aisé d'appréhender. La lutte olympique apparaît plutôt comme la somme des subtilités de chacun des styles de luttes qu'elle est censée représenter, et non comme une forme idéale intermédiaire, une "moyenne universelle". Comme si la complication des règles devrait être un passage obligatoire dans l'institutionnalisation qui ferait d'une pratique corporelle spontanée un sport. Le résultat est que l'oeil non averti, qui perçoit beaucoup moins bien les finesses de cette activité, suit difficilement l'évolution du score, et n'apprécie pas à sa juste valeur la performance motrice des combattants. Ainsi - comme au karaté- comprendre les critères d'attribution des points nécessite une certaine "initiation" de base qui n'est pas à la portée de tous.

Dans ces deux derniers sports le public devient un cercle fermé de pratiquants venant supporter les représentants de leurs clubs respectifs (1). Cette immuabilité de la masse du public risque de perdurer.

De plus, il faut une compensation entre le degré de complication des règles d'un sport et la beauté intrinsèque de cette activité. Si le public ne peut immédiatement percevoir le système de cotation des actions, qu'il jouisse au moins de la beauté du spectacle ! Or, la lutte olympique n'offre pas ce système de compensations valable pour la voile, le surf, la gymnastique, le parachutisme, l'équitation, le skateboard etc...

La première rencontre avec un sport est importante, et peut susciter des passions définitives ou de véritables vocations. Ces heureuses rencontres ne semblent pas évidentes pour la lutte olympique, et en particulier pour le style gréco-romain.

Mr Milan Ercegan (président de la F.I.L.A.) dans un document personnel (1) remarque à ce propos que la lutte gréco-romaine devient une activité se réduisant à un "ensemble de bousculades sur le tapis, d'obstructions et d'arrachements aux prises, de poussées des adversaires, de passivité... bref, c'est une activité où il ne se passe rien de bien spécial... Or, qui sont ceux qui auront la patience de regarder pendant dix minutes un duel sans intérêt ? Uniquement les entraîneurs, les lutteurs et les responsables d'équipes intéressées". Même les catégories les plus jeunes pourtant réputées pour leur engagement physique total semblent confirmer la tendance actuelle de la lutte olympique. Ainsi au Championnat du monde "espoirs" de lutte gréco-romaine tenu à Budapest (du 4 au 6 août 1989), il se dégageait le constat suivant :

- dans la catégorie des moins de 48 kg : après cinq minutes de combat, résultat 1-1 ; au cours du combat, les concurrents ont rompu le contact quarante fois et n'arrêtaient pas de se repousser ;
- en moins de 52 kg : résultat 2-0 : un des lutteurs disqualifié, le contact fut rompu vingt fois ;
- en moins de 57 kg : résultat 4-2 ; contact rompu vingt-cinq fois ;
- en moins de 62 kg : résultat 1-0 contact rompu 25 fois.

On peut multiplier les exemples de ce type montrant qu'un combat de lutte gréco-romaine ressemble plutôt à un non-événement. Comment un lutteur peut-il agir sur son adversaire si le contact est rompu des dizaines de fois dans les cinq minutes que dure le combat . De plus, la réduction du temps de match à une seule période de cinq minutes a eu pour effet d'instituer la tactique en prétexte. Pour certains lutteurs, la "tactique" signifie l'arrachement aux prises, le regard rivé sur le chronomètre et sur l'entraîneur.

./....

(1) Lettre ouverte aux lutteurs, aux entraîneurs et aux juges-arbitres (1988)

neur qui conseille à son "disciple" d'arrêter les actions et de se soustraire au combat dans le cas où il mène aux points. Que devient dans ce cas la finalité de la lutte qui est de "tomber" l'adversaire ?

Aux jeux olympiques de Séoul (1988) (1) dans la catégorie des moins de 74 kg, on a pu faire ces remarques : Aux quatre derniers tours éliminatoires, sur seize (16) combats dans les deux poules, il n'y a eu qu'un seul tomber. Quatre (4) combattants ont été disqualifiés pour passivité (dont deux au cours d'un même combat!) Ces trente-deux concurrents ont marqué au total quatre-vingt seize (96) points, soit trois (3) points en moyenne par personne.

Il est à remarquer que cette moyenne a été considérablement biaisée par le fait que deux lutteurs aient à eux seuls marqué 18 points soit près de 20% du total des points inscrits par les trente-deux concurrents. (cf. Annexe IV).

Ce genre de situations où la technique est trop subtile et les points trop rares tend à ennuyer le spectateur, et pourrait bien expliquer le manque d'intérêt pour la lutte de la part des téléspectateurs (baisse de "l'audimat"). Ce qui n'est pas pour arranger la question de la recherche des sponsors. De par les pratiques qu'elle permet, la lutte olympique se prive d'un important outil de vulgarisation qu'est la télévision et d'une source de financement privilégiée que constituent les sponsors.

Dans sa "lettre ouverte" aussi bien que dans les colonnes du journal officiel de la FILA (2), Mr Milan Ercegan précise que les règles sont bonnes mais que c'est leur application qui est mauvaise. Nous pensons que toute règle posée par l'homme est une contrainte que ce dernier essaiera d'éviter autant que possible suivant en cela la maxime "tout ce qui n'est pas interdit est permis". Les règles de la lutte olympique permettent une interprétation si vaste qu'elle les éloigne du but premier qui est de plaquer les épaules de l'adversaire au tapis (tomber). Dès lors que les rè-

(1), Source : The Seoul Olympian, journal officiel des XXIV^e Jeux Olympiques Séoul 1988. 388 p.

(2) Bulletin Officiel de la F.I.L.A. n° 54-55 1980.

gles permettent de s'écarter de la finalité de la lutte, peut-on encore les considérer comme "bonnes" ? Ou alors faudrait-il demander aux lutteurs "d'ouvrir" le combat qu'ils contrôlent au point de risquer de perdre ? Ceci serait trop demander à un homme qui pendant de nombreuses années s'est durement entraîné. On peut obtenir le comportement souhaité par des modifications réglementaires au lieu de demander aux combattants qu'ils agissent spontanément en "Bons Samaritains".

Oui, au plan international, la lutte olympique traverse bien une crise structurelle. Et cette crise ne manque pas d'avoir des ramifications dans notre pays, lesquelles sont aggravées par le contexte organisationnel local et par le black-out dont souffre cette discipline déjà si peu médiatique. Assurément, la "page sports" des différents journaux (écrits, parlés ou télévisés) nous renseigne assez bien sur le genou de Bernard Hinault, les états d'âmes de Yannick Noah ou le meilleur fartage pour une randonnée à skis. A l'opposé, le commun des sénégalais ne sait rien ou presque de la lutte olympique pratiquée dans son pays, l'une des meilleures d'Afrique et qui nous a valu tant d'honneurs dans les joutes internationales. Il est désolant que nos représentants remportent des médailles sans que l'homme de la rue ne sache comment la victoire est attribuée dans ce sport ! Ceci diminue le mérite de nos champions qui ont sué sang et eau dans des conditions draconiennes pour nous donner le meilleur d'eux-mêmes. Or à ce jour, la lutte olympique est le sport qui avec l'athlétisme a ramené le plus de médailles au Sénégal.

Nos moissons de médailles iront décroissant à mesure que les autres pays africains se mettront à la lutte olympique. Nous avons jusqu'à ces quatre dernières années bénéficié d'un environnement socio-culturel local dont la conjonction avec les conditions africaines de la pratique de la lutte olympique, nous ont été particulièrement favorables. Aujourd'hui, les données ont changé.

Le travail à faire doit commencer par la gestion de notre héritage socio-culturel en matière de lutte traditionnelle, pratique qui avec une organisation conséquente peut encore aider la lutte olympique à se développer. L'un des premiers jalons de cette rationalisation concerne à notre sens la formation des protagonistes de la lutte moderne.

CHAPITRE V :

LA FORMATION DES PROTAGONISTES DE

LA LUTTE OLYMPIQUE AU SENEGAL

La lutte olympique au Sénégal met en présence un certain nombre d'éléments dont la formation minimale latente ou formelle n'est pas nécessairement en harmonie avec les nécessités actuelles du développement de ce sport. Notre propos dans cette partie ira plus dans le sens de suggestions que dans celui de critiques : les "compartiments" de la lutte olympique au Sénégal sont déjà si personnalisés que toute critique est bien vite assimilée à un jugement (panégyrique ou attaque) de telle ou telle autre personne. L'une des particularités de la lutte au Sénégal est qu'elle constitue un terrain dont les différents partenaires sociaux entretiennent des relations souvent conflictuelles et empreintes de suspicions. Notre analyse n'a pas non plus la prétention de régler tous les problèmes relationnels qui y sont rencontrés. Une solution pertinente et durable de cette situation de crise permanente ne saurait être obtenue que si tous les acteurs de la lutte olympique y mettent du leur dans le cadre d'une structure de concertation comme les "Etats généraux", les "journées de réflexion" etc...

Les éléments de l'environnement qui ont retenu notre attention sont : les dirigeants, les lutteurs, les entraîneurs, les arbitres, les jeunes lutteurs et les enseignants d'éducation physique et sportive.

V.1.- Les dirigeants

Nous entendons par "dirigeants" les membres de la Fédération sénégalaise de Lutte et des ligues régionales (en particulier celle de Dakar), qui ont pour mission de gérer et de développer le sport qui leur est confié. La structure réglementaire de cette fédération est telle que le destin de la lutte olympique est entre les mains d'hommes venant tous du milieu de la lutte sénégalaise, à quelques rares exceptions près. Ainsi, il n'est pas surprenant que la lutte olympique ne soit qu'une activité secondaire par rapport à ce qui les intéresse. Nous nous sommes permis cette

./...

dernière affirmation à la suite d'entretiens que nous avons eus avec des voix autorisées, mais aussi, en référence à la faiblesse du volume et de la qualité des débats relatifs à la lutte moderne. En outre, les seuls sujets qui suscitent les passions des dirigeants de la lutte au point d'engendrer de véritables débats (et souvent des querelles) concernent presque exclusivement les luttes locales. Et si par hasard ces thèmes passionnants intéressent la lutte olympique, c'est la plupart du temps par simple ricochet : soit parce qu'une question abordée concerne aussi la lutte olympique, soit parce qu'une attaque personnelle s'adresse à un homme qui a aussi des responsabilités dans la commission de la lutte olympique. En exemple, nous pouvons citer les Etats Généraux de la lutte tenus le 5 février 1978 au Centre Culturel Blaise Senghor, sous la présidence du Directeur de Cabinet du Ministre de la Jeunesse et des sports. Vingt-cinq(25) orateurs se sont succédés à la tribune de cette assemblée. Aucune de leurs interventions n'a concerné directement la lutte olympique sauf celle de Nalla Fall (rapporteur de la commission des finances) qui démontrait que la quasi-totalité des ressources financières de la lutte est affectée à la lutte avec frappe (1).

La puissance des dirigeants dépasse le cadre de la simple délégation de pouvoir. Ces derniers sont parfois un véritable contre-pouvoir et s'opposent souvent directement au M.J.S.

Ibra Yade (2) divise ces dirigeants en deux catégories : "la première, celle des affairistes, des truands, de l'avidité,... catégorie puissante parce^{que} proche des managers et des lutteurs..." dont ils ont su s'attirer les grâces. "... la seconde, celle des honnêtes gens, soucieuse du développement de la lutte..." et dont l'action réformatrice est perçue comme perturbant par trop les pratiques traditionnelles qui ont cours dans ce milieu.

./...

(1) cf procès-verbal des Etats généraux de la lutte du 5 février 1978

(2) Monographie de fin de stage d'instructorat d'EPS option Lutte
C.N.E.P.S. Thiès 1987.

En outre, il est né parmi ces responsables, une classe arrière-gardiste de dirigeants à vie (semble-t-il) revendiquant qui trente ans qui quarante ans de "bons et loyaux services" au niveau des instances dirigeantes de la lutte. Leur efficacité reste à prouver : cinquante ans d'une vie sous le soleil ne suffisent pas à garantir la compréhension des lois physiques de la lumière.

Déjà en 1977, la F.S.L. remettait en doute tacitement l'intégrité morale de certains dirigeants : "... il sera nécessaire de disposer d'hommes suffisamment attachés à la lutte pour dépasser l'adversité. Adversité aux multiples visages : l'inertie des uns, la résistance des autres qui ne savent pas modifier leur position, l'opposition d'autres qui ne veulent pas renoncer à leurs prérogatives" (1)

V.2.- La formation des lutteurs

La question de la formation des lutteurs est d'une importance capitale. Tous les protagonistes de la lutte olympique en sont conscients. Chacun a sa petite idée sur le problème, mais aucun effort de synthèse et de rationalisation de la vérité diffuse n'a été fait ces dix dernières années .

La situation s'est aggravée lorsque deux lutteurs à la qualité technique et à la longévité sportive exceptionnelles (Ambroise Sarr et Double-Less) ont quitté le tapis posant brutalement la question de la relève. "La relève" ? On en a souvent parlé depuis une décennie, mais on n'a pas beaucoup agi en conséquence. Le vide séparant cette ancienne génération de champions de la future va obligatoirement nous faire réfléchir. Du moins nous l'espérons. C'est dans ce sens que nous souhaitons faire quelques remarques sur les pratiques sénégalaises en matière de formation du lutteur olympique et sur leurs insuffisances ponctuelles ou chroniques.

./...

(1) le lamb : Spécificité et universalité. Document F.S.L.D.A. 1977

Les cadres de la formation du lutteur

La lutte olympique est une activité sportive pour laquelle le Sénégal postule à l'élite continentale. Or à moins de considérer la masse des pratiquants de lutte sénégalaise comme un "vivier" de la lutte olympique, celle-ci n'a pas de base véritable. Pour qu'un sport tende vers l'élite sans avoir une masse de pratiquants (exemple en France : l'escrime), il faut des moyens et une organisation qui font pour l'instant défaut au Sénégal. Et même si nous considérons la masse des lutteurs traditionnels comme base de pratiquants de la lutte olympique, on remarque aisément que cette population échappe largement aux options de politique sportive et au contrôle du D.T.N. Ainsi, le lutteur traditionnel confirmé n'arrivant qu'assez tard à la lutte olympique verra sa formation échapper difficilement à l'empirisme puisque faisant une trop large place à l'intuition de l'entraîneur. L'absence de plan de carrière pour nos lutteurs olympiques est un fait.

Traditionnellement, trois structures permettent la formation du lutteur olympique au Sénégal : les entraînements quotidiens, les regroupements internes ou externes (stages) et les compétitions. Nous aborderons succinctement chacun de ces cadres, en rapport avec le seul centre fonctionnel : la salle du stade de l'Amitié où s'entraînent les internationaux.

a- Les entraînements

Ils se déroulent tous les jours au Stade de l'Amitié, mais ne sont suivis que par une demi-douzaine de pratiquants qui, nous le répétons, organisent leur carrière personnelle plus en fonction des opportunités que leur offre la lutte sénégalaise qu'en fonction des nécessités de la lutte olympique. Ceci à juste titre d'ailleurs, vu qu'ils gagnent leur vie en pratiquant les formes locales de ce sport.

A l'heure actuelle, la séance d'entraînement est dirigée par le D.T.N, assisté de l'entraîneur national et commence en général après dix-huit heures pour se terminer avant vingt heures.

La réduction du noyau de pratiquants est un gros problème pour les lutteurs qui s'ennuient à s'entraîner durement sans grande perspective de concourir ni de s'accomplir socialement. Il est de ce point de vue juste de saluer l'initiative du D.T.N. qui en 1989-90, a introduit une forme de travail en musique. Ceci a considérablement contribué à égayer l'ambiance de la salle. Seulement à rencontrer continuellement les "mêmes têtes", fût-ce en écoutant la meilleure des musiques, l'ennui retombera inéluctablement sur le groupe : la saison s'étend en moyenne sur huit mois (de novembre à juin inclus) représentant cent soixante dix (170) jours d'entraînement (1).

Ceci constitue un volume de travail raisonnable. Malheureusement la faiblesse du nombre de pratiquants réguliers ne favorise pas l'enrichissement de l'expérience. Ce fait est aggravé par la grande connaissance que les uns ont des autres dans un combat réel ou simulé, chacun des deux partenaires-adversaires peut deviner en permanence les intentions techniques et tactiques de l'autre. Peu à peu les lutteurs perdent leur capacité à s'organiser spontanément face à des situations méconnues ou imprévues. Heureusement que de temps en temps la F.S.L. organise des regroupements.

b) - Les regroupements internes ou externes

Ils permettent aux lutteurs les plus réguliers de rencontrer des partenaires-adversaires plus variés et qu'ils connaissent un peu moins bien. En effet, la plupart des lutteurs ne viennent s'entraîner que lorsqu'il y a un regroupement interne ou externe (en demi-pension), annonçant une compétition à l'Etranger. Ceci pour deux raisons au moins : la perspective d'un voyage avec ce que cela offre comme opportunités (tourisme, argent de poche, commerce), et l'envie de défendre les couleurs du pays et de montrer son courage à la nation.

(1) cf : calendrier chiffré des activités de la saison 87-88 document F.S.L.

Les regroupements sont souvent d'une opportunité douteuse. Ils sont en principe le cadre d'un travail intensif (deux à trois séances d'entraînement dans la journée), mais sont destinés à des gens qui la plupart du temps ne s'entraînent plus depuis longtemps. Le brusque changement d'intensité dans le travail et de rythme dans la fréquence des entraînements pose le problème de l'efficacité des regroupements.

Le passage est brusque d'une semi-sédentarité à un stage intensif. Nous ne pensons pas que le principe de progressivité qui sous-tend tout entraînement rationnellement conduit soit respecté dans ces cas-là.

En outre la qualité de l'intendance empire toujours en fin de stage en liaison apparemment avec de fréquents problèmes de trésorerie.

En résumé, on peut dire que les lutteurs sont enthousiastes pour les regroupements qui constituent entre autres, une occasion de vivre et de serrer les liens entre "copains" pendant quelques jours. Seulement les conditions y sont trop souvent pénibles et arrivent à désarmer les meilleures volontés.

A la suite de ces regroupements, il y a souvent un stage à l'Etranger.

c) - Les stages à l'Etranger

Ils sont une grande opportunité de formation pour le lutteur qui a là, la possibilité d'enrichir considérablement son capital de connaissances techniques, tactiques et son expérience. Ils offrent au lutteur l'occasion de se "mettre à jour" à la veille des grandes compétitions internationales. L'entraîneur au cours de ces groupements, a un meilleur contrôle sur toutes les activités de l'athlète : la quantité de travail, l'alimentation, la récupération etc... Ces stages à l'Etranger sont les conditions idéales en matière de préparation aux compétitions internationales. Malheureusement, ils sont souvent mal organisés : manque d'équipements personnels adaptés aux conditions climatiques, absence de sparring-partners valables (due à une mauvaise coordination entre la partie sénégalaise et le pays hôte etc...)

Une procédure de bourses individuelles d'entraînement à l'Etranger pour des lutteurs est prévue par les textes (1). En pratique, ceci n'a jamais été matérialisé, même si le Sénégal, de ce point de vue, a souvent eu des postulants valables.

d) - La préparation physique

Une place importante de ce volet est laissée à l'empirisme. A notre sens, empirisme et intuition ne sont pas forcément opposés à une approche scientifique de la préparation physique. Ils doivent aller de pair. Malheureusement nous avons noté par exemple depuis janvier 1989 qu'au plan de la préparation cardio-respiratoire, l'entraînement n'a pas semblé tenir compte de la modification règlementaire concernant la durée du combat. Ce temps est passé de deux périodes de trois minutes (2 x 3') à une seule de cinq minutes (5'). Ce qui au niveau de l'énergétique et des adaptations métaboliques, devrait appeler de nouvelles formes d'entraînement. Or les méthodes et le contenu des séances de préparation cardio-pulmonaire semblent être restés les mêmes que ceux en vigueur avant la modification règlementaire. Au plan de la musculation, le matériel d'entraînement qui équipe le stade de l'Amitié est appréciable. Cependant, un constat s'impose : dans toutes les séances de musculation auxquelles nous avons assisté, les contractions musculaires effectuées sont la plupart du temps dynamiques concentriques quelques fois dynamiques excentriques mais jamais de type isométrique. Or cette dernière caractéristique dans le travail musculaire se trouve dans une proportion importante chez le lutteur en situation de combat. Nous pensons qu'il y a une insuffisance dans la préparation musculaire de nos combattants et que les installations sportives du stade de l'Amitié pourraient être plus performantes si elles étaient équipées d'ateliers de travail isométrique.

Quant à la préparation technico-tactique, elle semble avoir été faussée par les grands choix faits par la F.S.L.D.A. en 1977 (2). La fédération d'alors, s'était fixée,..."une méthode officielle d'initiation à la

(1) Art. 3 alinéa 2 du décret n° 72-1205 du 13 octobre 1972 instituant les fonctions de D.T.N.

(2) "le lamb spécificité et universalité"; document F.S.L.D.A. 1977.11 p.7-8

lutte sportive qui va du global au synthétique, du spontané au raisonné"... Conformément à cela, la formation du lutteur est articulée en quatre étapes ainsi résumées :

- la première vise l'amélioration de la pratique de la lutte sénégalaise que connaît (en principe) tout jeune sénégalais ;
- la deuxième est centrée sur l'acquisition des techniques "debout" de la lutte libre qui ne sont qu'un perfectionnement des précédentes car leur efficacité s'accroît du simple fait que ce dernier style autorise d'aller au sol ;
- la troisième se propose l'assimilation des techniques au sol, domaine nouveau qui implique la compréhension de la victoire par tomber et des attitudes que cela suscite ;
- dans la quatrième étape, le lutteur achève sa formation par une approche de la lutte gréco-romaine.

Le cheminement impliquant le passage du combat "debout" au combat au sol n'est pas évident. Ceci a d'ailleurs été perçu en 1984-85 par la Direction Technique Nationale qui a proposé un schéma inverse (allant de la lutte au sol à la lutte "debout") avec une imprégnation permanente des deux styles olympiques (1).

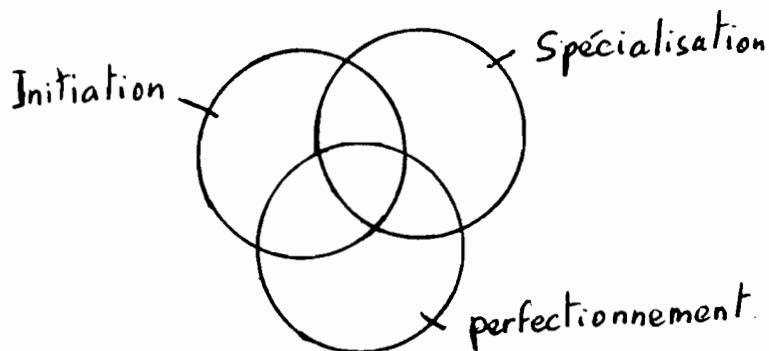
Le deuxième modèle apporté en pratique semble plus logique : lorsqu'on veut que des sportifs s'organisent corporellement par rapport à une activité, ne faudrait-il pas les mettre dès le début en contact avec la finalité même de cette activité (ici, le tomber) ? Les lutteurs ont-ils le temps de s'initier et de se perfectionner en lutte libre puis seulement de suivre le même cheminement en style gréco-romaine ? Nous ne pensons pas que leur âge le permette. Le schéma traditionnel, avec ses clivages mécaniques :

Initiation —————> Spécialisation —————> Perfectionnement

devrait être dépassé au profit d'un modèle présentant des articulations

(1)- In "Initiation et apprentissage de la lutte olympique", Stage de formation d'entraîneurs de lutte du 15 au 30 juin 1988, Document de la F.S.L.

plus souples, modèle où il y aurait une interférence permanente des trois principaux volets de la formation du lutteur. Ce nouveau plan pourrait ainsi être schématisé :



Quant à la préparation tactique, elle semble encore assez traditionnelle. Elle se base sur des enchaînements simples composés au maximum de deux prises. Aux entraînements ces combinaisons simples sont enseignées sous deux formes :

- 1°) action de diversion : réaction de défense/ action forte sur la base de cette réaction ;
- 2°) action forte/réaction de défense forte/ deuxième action forte.

Des actions construites sur les réactions de l'adversaire peuvent être combinées à l'infini : c'est-là le principe directeur de la méthode d'entraînement dite des "complexes technico-tactiques" (les C.T.T.). Dans cette méthode, toutes les réactions possibles de défense sont identifiées, et sur chacune d'elles toute une série d'actions peuvent être construites. Le C.T.T. est une succession de prises qui répondent à chacune des réactions imposées à l'adversaire. Que le défenseur ne "réponde" pas par la réaction qui est attendue de lui est une aubaine pour l'attaquant. Un combat de haut niveau est avant tout le cadre où deux adversaires cherchent chacun à imposer ses C.T.T.. Le premier qui "entre" dans les C.T.T. de l'autre est comme pris dans un engrenage ; débordé de toutes parts, il ne pense plus à attaquer, mais plutôt à sortir du tourbillon dans lequel il se trouve pris. Le code d'arbitrage ne faisant pas de différence entre celui qui n'attaque pas parce qu'il en est momentanément incapable et celui qui refuse d'attaquer, le combattant qui

./...

"entre" dans le C.T.T. de l'autre est presque certain d'écoper d'une sanction pour passivité . Ainsi, les derniers perfectionnements technico-tactiques peuvent dans une certaine mesure expliquer la naissance de "l'art de gagner par disqualification" (troisième sanction pour passivité).

La formation du lutteur est très délicate et elle peut aboutir à des résultats particulièrement négatifs si elle n'a pas été confiée à un entraîneur compétent capable de comprendre la lutte de haut niveau et d'intégrer à tout moment les connaissances spécifiques à son travail.

V.3.- La formation des entraîneurs

La formation des entraîneurs de lutte olympique est essentielle et doit être perçue de manière dynamique dans le temps : la période d'acquisition et de réorganisation des connaissances n'est pas limitée au temps que durera le stage de formation de l'entraîneur. Pour être à la hauteur de ses tâches sans cesse plus exigeantes ce dernier devra en permanence se perfectionner et s'ouvrir aux méthodes modernes de travail.

R.Petrov ("Aspects fondamentaux de l'entraînements de la lutte", Ouvrage collectif de la F.I.L.A. 186 p. p.13) remarque : "Il n'est pas rare que si, de par son talent ou par les connaissances acquises, le lutteur commence à dépasser son entraîneur, ce dernier soit tenté de freiner l'évolution de son élève (pour pouvoir conserver son autorité sur lui)".

Au Sénégal, la formation des entraîneurs de lutte olympique est confiée par délégation ministérielle à la F.S.L.

En pratique, la Fédération organise toujours les tages en collaboration avec la F.I.L.A. et grâce au financement de la "Solidarité olympique" du C.I.O.

./...



La répartition des entraîneurs (1) actuellement est la suivante :

Animateurs Initiateurs	Entraîneurs de 1er degré	Entraîneurs 2è degré	Entraîneurs 3è degré	Instructeurs spécialisés
30	23	32	1	2

(Situation au 10 janvier 1990)

Les stages sont de deux types : ceux qui ont pour but de former des entraîneurs et ceux dits de "recyclage d'entraîneurs". La durée est de deux semaines (15 jours) en moyennes à l'issue desquelles le candidat entraîneur subit une évaluation sanctionnée par un diplôme de la FILA.

C'est le Directeur technique national qui, sous le couvert du président de la FSL soumet au Ministre de la Jeunesse et des Sports la candidature des postulants aux diplômes d'entraîneurs. La population de ces candidats est très hétéroclite et regroupe :

- des pratiquants qui n'ont aucune base théorique ni sur les principes d'entraînement ni sur l'application des sciences aux sports ; parmi eux, certains ne savent ni lire ni écrire (il s'agit généralement de lutteurs encore en activité ou en pré-retraite sportive) .
- des "théoriciens" qui n'ont qu'un faible niveau de pratique ; parmi eux, on remarque surtout la présence d'anciens sportifs qui ont à peine atteint le niveau de l'enseignement secondaire.

Cette hétérogénéité de la population des postulants aux diplômes d'entraîneurs pose de sérieux problèmes de contenu de formation. Peu nombreux sont ceux qui peuvent se valoriser d'une formation minimale de base à la fois théorique et pratique.

Ainsi, en matière de contenu de formation, une "politique du juste milieu" sur quinze (15) jours, tenant compte du niveau de connais-

(1) Sources : Monographie de fin de stage d'instructorat de I.Yade. Op-cit.

- Procès-verbal des délibérations du jury du stage tenu du 15 au 30 juin 1988

sances des candidats ne saurait donner au pays que des entraîneurs de "seconde zone".

Que font les entraîneurs une fois le diplôme obtenu ? Les exemples de lutteurs diplômés et "retraités" qui ont "laissé tomber" la lutte olympique pour retourner aux "arènes sénégalaises" sont nombreux.

Les anciens champions sportifs qui ont reçu du M.J.S. la faveur d'une autorisation d'enseigner l'EPS dans les écoles privées eux aussi quittent le milieu de la lutte olympique pour d'autres activités. La plupart d'entre eux n'ayant que le certificat d'études se rabattent sur les différents stages de formation d'entraîneurs pour valoriser leur curriculum-vitae.

De nombreuses personnes se servent de la lutte olympique sans la servir en retour. Pour cette dernière raison, associée à celle tirée de la faiblesse du niveau initial des candidats-entraîneurs, nous estimons qu'il faudrait rompre avec la forme actuelle des stages de formation. Quinze jours de travail ne suffisent pas pour hisser un candidat d'un niveau proche de zéro à un niveau d'entraîneur qualifié.

Dans cette optique, nous proposons à la fin de ce document un modèle de stage. Notre proposition aura pour point de départ ces remarques de R.Petrov :

"... A notre sens, on ne peut devenir entraîneur qualifié de lutte qu'après avoir pratiqué soi-même ce sport... Il n'est pas sûr du tout qu'un ancien champion devienne un bon entraîneur... Il arrive souvent que des lutteurs médiocres deviennent plus tard d'excellents entraîneurs...".(1)

En dehors des dirigeants et des entraîneurs, une autre catégorie de personnes intervient dans la formation du lutteur : les arbitres. Il est important qu'ils soient à la hauteur de leur tâche souvent mal comprise.

(1) - In Aspects fondamentaux de l'enseignement de la lutte Op- cit- pp.13-14

V.4.- La formation des arbitres :

On a généralement tendance à reléguer à l'arrière-plan l'importance du rôle de l'arbitrage par rapport à celui des entraîneurs et du personnel administratif dans la formation du sportif.

En lutte, ce point de vue est des moins évidents. En effet, notre sport est une activité physique dont la codification est très complexe. La nécessaire vulgarisation de la lutte olympique dont on parle tant passe obligatoirement par la divulgation de ses règles. Nous ne pensons pas que cette activité physique codifiée puisse se développer indépendamment de son arbitrage.

La formation des arbitres est dévolue aux mêmes entités que celle des entraîneurs au niveau national.

Au plan international elle est initiée par la F.I.L.A.

La hiérarchisation des juges-arbitres (J-A) s'effectue comme suit :

niveau départemental ----> niveau régional ----> niveau national ----> niveau international.

Ce dernier niveau est stratifié de la façon suivante :

Catégorie III ----> Catégorie II ----> Catégorie I ----> Catégorie E/C (continental-
mental) ----> Catégorie E ----> Hors classe.

Au plan technique et au niveau international, les J-A sont soumis à des obligations dont les plus importantes sont :

- pour les J-A de catégorie E : se faire contrôler une fois par année lors des stages organisés à cet effet ;
- pour les J-A de catégorie E/C : se faire contrôler chaque année par la Commission d'arbitrage de la F.I.L.A. lors d'une compétition de niveau continental ou mondial ;

./...

- pour les J-A de catégorie I, soumission à un stage de type I chaque année ;
- les J-A des catégories II et III doivent se faire contrôler à un tournoi international inscrit au calendrier de la FILA sous la responsabilité d'un arbitre délégué par la Fédération internationale.

Au Sénégal, la répartition des arbitres s'effectue actuellement comme suit (1).

Régional	National	International
01	08	01

(Situation en 1987)

En trois ans, ce tableau a beaucoup évolué. En activité il y aurait :

- quatre (4) arbitres nationaux ;
- un (1) arbitre régional ;
- deux (2) arbitres internationaux (depuis les championnats d'Afrique de Tunis en 1988).

La liste officielle des J-A internationaux pour l'année 1989(2) montre que nous avons un arbitre international de catégorie I et un arbitre de catégorie III. En comparaison, la situation pour l'Egypte, s'agissant des juges arbitres internationaux s'établit comme suit :

Catégorie III	Catégorie II	Catégorie I
22	15	9

NB : en plus des six (6) arbitres honoraires (situation pour l'année 1989).

Notre manque d'arbitres est aggravé par le fait que depuis deux ans nos deux "internationaux" ne se sont jamais soumis au moindre contrôle. Cette infraction aux règles de la Fédération internationale est

(1) Source : I.Yade - Monographie de la fin de formation d'instructorat EPS
(2) cf Bulletin officiel de la FILA n° 58-59 pp

sanctionnée d'année en année par la relégation à la catégorie immédiatement inférieure (sauf pour les J-A de catégorie III). Ainsi nous n'aurions plus, au plan international que deux J-A de catégorie III dont un (1) en fin de carrière d'ailleurs.

Théoriquement, pas un seul de nos J-A n'a régulièrement officié lors des compétitions internationales, parce qu'ils n'ont à aucun moment satisfait à un point de règlement de la FILA qui leur fait obligation d'arbitrer au moins trente (30) compétitions par année(1), inscrites sur la carte de contrôle d'arbitrage.

Notons qu'un juge-arbitre relégué à l'échelon inférieure a la possibilité de réintégrer les catégories supérieures à condition qu'il se soumette aux dispositions réglementaires de la Fédération internationale.

Le manque d'exercice pose le problème de la crédibilité de notre arbitrage face à nos ambitions. Comme les juges-arbitres internationaux, les Etats ont aussi des obligations en matière d'arbitrage vis-à-vis de la FILA ... Ces devoirs peuvent être résumés ainsi :

- pour toutes les compétitions internationales, chaque équipe doit présenter un nombre d'arbitres proportionnellement au nombre de lutteurs engagés ;
 - a-) jusqu'à six (6) lutteurs : un (1) J-A ;
 - b-) de six (6) à dix (10) lutteurs : deux (2) J-A ;
- si une fédération nationale ne satisfait pas à cette obligation alors qu'elle a un (ou des) J-A pour la catégorie concernée, des sanctions financières seront appliquées ; il s'agit en pratique d'une amende égale à deux mille cinq cents francs suisses (2 500 F.S).

Nous pensons qu'il y a encore beaucoup à faire en matière d'arbitrage. Le chemin à parcourir est d'autant plus long que tous les J-A formés sont concentrés à Dakar. Il nous semble utopique d'élaborer une "politique de vulgarisation de la lutte sénégalaise" sans prendre réellement en compte la question de l'arbitrage de ce sport.

./...

(1) Bulletin Officiel de la FILA n° 52- - 53 p.9

De même il apparaît irréaliste de former des arbitres sans leur créer les conditions d'une pratique régulière et sans leur proposer la perspective d'une promotion, tout en attendant d'eux disponibilité et performance.

Dans ce domaine de l'arbitrage, nos différentes prestations internationales témoignent du caractère souvent artisanal de nos pratiques en matière de lutte olympique. Que l'on mette à nu nos "bricolages" devant la sanction de la communauté internationale réunie sous la FILA, ^{est} grave ; mais que l'on étende nos "méthodes" à la formation sportive de nos enfants l'est encore plus.

V.5- La nécessaire mais délicate formation des enfants :
la lutte à l'école

L'importance d'une formation à bas âge de la future élite est reconnue. Ainsi, la course à la performance implique une formation de qualité adaptée aux enfants : l'âge moyen auquel les champions olympiques de lutte à Séoul ont débuté dans l'activité est compris entre 13 et 15 ans (voir annexe III).

Les responsables de la lutte olympique en application de l'option de politique sportive du Sénégal ont manifesté la volonté de vulgariser ce sport.

Massification et vulgarisation sont deux slogans dont la matérialisation est difficilement concevable en dehors de la prise en compte de la population scolaire. Cette assertion n'est pas seulement vraie en lutte ; elle reste tout aussi valable dans d'autres domaines qui interpellent la vie de la nation (exemple : campagne de vaccination, lutte contre le sida, etc...), C'est pourquoi dans ce volet, nous insisterons particulièrement sur la "lutte à l'école".

V.5.1.- La situation actuelle :

Pendant le mandat du C.N.P. de 1979 à 1986-87, cette entité a eu l'occasion d'initier de nombreuses rencontres en lutte traditionnelle dans le cadre des activités de l'Union des Associations sportives scolaires et universitaires (UASSU). Ces manifestations ont eu un succès considérable auprès de la population concernée, et notamment au cours des festivals scolaires. Malheureusement, de la belle organisation d'alors, il ne reste que des ruines que ne saurait couvrir aucune excuse tirée des crises qui ont secoué l'Ecole sénégalaise ces dernières années.

Le mérite de cette introduction de la lutte traditionnelle à l'école aura surtout été de pénétrer dans un milieu où on éduque l'enfant suivant des canons qui ne sont pas toujours en harmonie avec nos valeurs ancestrales. A ce propos, J.M.Rochez (qui fut D.T.N. de la F.S.L.) expliquait cette mise à l'écart^{de la lutte} "par son appartenance aux activités traditionnelles et ses liens avec certaines catégories sociales peu représentées à l'école" (1).

Il est vrai comme l'écrira Mama Sow, que l'institution scolaire tant dans le discours que les structures et les contenus de formation "a du mal à opérer le divorce avec l'idéologie coloniale."(2)

Malheureusement les possibilités offertes par cette louable initiative du CNP n'ont pas été bien gérées, et la pratique de la lutte traditionnelle n'a jamais vraiment pénétré la population sportive des élèves.

En outre, nous pensons qu'il aurait été intéressant d'amener les jeunes à la lutte olympique à partir de leur vécu en lutte traditionnelle. Il s'agirait alors d'introduire progressivement de petites modifications réglementaires tendant à faire adopter spontanément aux jeunes pratiquants, des attitudes proches de celles de la lutte moderne.

(1) J.M.Rochez - Programme d'implantation de la lutte à l'école comme discipline éducative, Document INSEPS 1983.

(2) Mama Sow; Thèse de doctorat de sciences de l'éducation p.233.

Il y aurait alors une forme de lutte spécifique aux élèves du Sénégal, mais qui serait un véritable jalon entre les formes traditionnelle et moderne de la-dite pratique. Cette méthode a contribué à faire de la lutte olympique américaine l'une des meilleures au monde, et ceci, en l'espace de quelques années seulement.

Une telle proposition serait difficilement réalisable par les instituteurs dont la formation en EPS nous paraît insuffisante par rapport à la délicatesse des enjeux et des défis en matière de formation physique et sportive des enfants qui leur sont confiés (1).

V.5.2.- Les problèmes posés par une pratique anticipée de la lutte olympique

Toute formation sportive précoce comporte une grande incertitude quant à son efficience : le pronostic du développement des lutteurs en rapport avec les tendances évolutives du règlement de l'activité et le modèle probable des futurs adversaires de l'athlète-enfant dont on veut organiser la carrière. A ce sujet, R.Petrov note : "le nombre de talents éteints par la non-conformité de la préparation avec les perspectives du développement est très important" (2).

D'autres précautions sont à prendre en rapport avec "l'intelligence motrice" des jeunes : les enfants et les adolescents ont une capacité étonnante d'assimilation de schémas moteurs ; or les habitudes motrices structurées sur la base de ces schémas pendant l'enfance"... se caractérisent par leur grande stabilité... Les fautes dans la technique commises lors d'une étude précoce sont très difficiles à corriger plus tard..." (3).

Nous avons eu l'occasion ces dernières années de voir de très jeunes enfants "s'entraîner" aux sports de combat : lutte (dans le cadre des écoles de sport et de l'animation sportive) et judo (dans différents dojo de Dakar). Notre sentiment sur les méthodes de travail est que celles-ci

(1)- Voir à ce propos Louis D.Coly, Mémoire de maîtrise ès STAPS INSEPS 1983.

(2)- R. Petrov Principes de lutte libre pour enfants et adolescents, Médit-sina I Fiskoultoura. Sofia 1975 177 p.p. 34

(3)- R. Petrov, Idem p.23.

sont encore de type traditionnel, traduisant un "magistrocentrisme" éclatant. En effet, la relation pédagogique est presque toujours à sens unique : du "maître-qui-sait-tout" vers l'élève, ce "réceptif vide" qu'il faut remplir.

Cette conception des rapport enseignant-enseigné appelle logiquement une référence quasi)exclusive à la théorie du modèle. Dans ce cas, l'enfant qui est toujours en situation d'attente " de la bonne recette", développe inconsciemment une dépendance pathologique vis-à-vis de l'enseignant-entraîneur ce qui limitera certainement sa plasticité d'adaptation motrice.

Ainsi nous pensons avec Boulat que "... la pratique des sports de combat : judo ; lutte ; etc... avec ce qu'elle comporte comme études techniques et comme formes d'entraînements préparant à la compétition, ne devrait être envisagée chez les jeunes de moins de treize ans". Par contre, "... une initiation aux gestes élémentaires de ces sports peut être profitable dès huit-neuf ans si elle est faite avec discernement"(1).

Cette idée semble d'ailleurs confirmée par Simonet (2) citant les travaux de Fitts et Posner (1967).

Les autres difficultés inhérentes à une nécessaire formation sportive anticipée sont nombreuses ; mais dans le cadre de ce mémoire, nous ne pouvons toutes les citer. La littérature sur ce sujet est abondante .

V.5.3.- L'introduction de la lutte olympique à l'école n'est pas une utopie.

J.M.Rochez disait"... la présence de la lutte à l'école comme discipline sportive éducative semble correspondre à un souhait unanime depuis de nombreuses années... Mais le passage de l'intention à l'acte pose

(1) Boulat "Initiation aux techniques sportives du combat corps-à-corps,"
In revue EPS n° 127 p.26

(2) P.Simonet "Apprentissage moteurs : processus et procédés d'acquisition"
Ed° Vigot Paris 1986. 219 p. P. 101

de réelles difficultés..."(1)

Ces problèmes ne sont pas insurmontables. De nombreux travaux scientifiques (élaborés par des élèves-professeurs et des enseignants de l'INSEPS ou par d'autres chercheurs) en font foi. Cette production devrait être prise en considération pour l'élaboration d'un plan national de développement de la lutte sous toutes ses formes au Sénégal. Nous citerons quelques exemples de thèmes abordés.

1°) Pour une nécessaire démarche électrique entre les pédagogies du modèle et de la découverte, voir les travaux de Marc.D.Coly (2).

2°- Pour une forme jouée dans la pédagogie de la lutte traditionnelle, voir l'expérience de Joseph V.FAYE (3).

3°) Pour une systématique du travail en vue d'un apprentissage cohérent de la lutte aux enfants fréquentant les écoles de sport, voir l'étude de Demba Diop.(4)

4°) Pour une stratégie d'introduction de la lutte olympique à l'école, voir les propositions de J.M.Rochez (5).

Pour remettre en honneur nos valeurs traditionnelles les plus positives, il ne suffit plus de chanter la gloire et les hauts-faits de Lat-Dior : le temps des intentions louables qui ne sont jamais matérialisées est révolu..Il nous faudrait maintenant nous atteler réellement à notre "décolonisation corporelle". Cette lutte pour libérer notre corps de la domination coloniale n'a pas vraiment commencé.

L'une des batailles décisives de cette guerre comportera nécessairement la revalorisation par l'Ecole de nos pratiques physiques traditionnelles, ce qui apporterait du sang neuf à la lutte olympique de notre pays.

./...

(1) J.M.Rochez - Op. cit.

(2) M.D.COLY Dossier documentaire pour l'obtention du CAPEPS INSEPS 1987

(3) J.V.FAYE - Dossier documentaire pour l'obtention du CAPEPS INSEPS 1985

(4) D.DIOP - Dossier documentaire pour l'obtention du CAPEPS INSEPS 1983

(5) J.M.ROCHEZ Programme d'implantation de la lutte à l'école. Document INSEPS 1983.

V.6.- Les enseignants d'EPS; une alternative ?

Les enseignants d'EPS formés au CNEPS et à l'INSEPS pourraient dans une large mesure être des acteurs privilégiés dans tout processus de développement de la lutte olympique. Ceci pour plusieurs raisons :

- 1°)- Ils ont reçu une formation pluri-annuelle qui leur permet de connaître à fond leurs sports d'option à la fois comme arbitres, techniciens, pratiquants etc...
- 2°)- La diversité et le niveau de leurs connaissances théoriques leur permettent également de bien connaître leur matière et de mieux situer le sujet sur lequel leur action va s'appliquer au carrefour d'un ensemble de sciences d'appoint qui représentent chacune dans son domaine la quintessence des dernières connaissances sur l'homme.
- 3°)- Le nombre d'enseignants formés est considérable. Nous pouvons retenir l'exemple de l'INSEPS qui, de 1977 à 1988 a formé plus de cent cinquante professeurs dont 33% sont optionnaires des sports de combat(1). A leur sortie (après cinq ans de formation à l'INSEPS et trois au CNEPS) les enseignants sont affectés indifféremment sur toute l'étendue du territoire national. Ils sont donc autant d'agents potentiels de la vulgarisation de la lutte dans notre pays.

Malheureusement leur valeur qualitative plausible semble particulièrement souffrir d'un certain nombre de facteurs et en particulier du système de la double option en vigueur dans les écoles de formation d'enseignants d'EPS. Papa Ndour écrira : "... il est à noter que le double choix rend difficile la participation à des compétitions, le militantisme dans les clubs etc..."(2) or, remarquera Mr Michel Diouf (Directeur des Etudes à l'INSEPS) "... un professeur d'EPS qui ne vit pas les sensations de la compétition pourra difficilement insuffler cet esprit à ses élèves..." (3)

./...

(1) Source : "Tableau récapitulatif des enseignants d'EPS formés à l'INSEPS entre octobre 1977 et juillet 1988" V/L n° 89-729 MJS/DEPS/DEP du 17.8.89

(2) Papa Ndour - Mémoire de maîtrise ès STAPS-INSEPS, Dakar 1987

(3) Cité par Papa Ndour. Mémoire de maîtrise ès STAPS. Op- cit.

Partant de la distinction préconisée par certains entre "option" et "spécialisation", il est possible de mener de front un militantisme actif dans les deux activités d'option.

Des étudiants (rares il vrai) l'ont démontré. Certains préconisent prudemment avec Papa Ndour "... qu'il serait plus utile de hiérarchiser les deux options, l'une faisant l'objet d'un enseignement plus approfondi que l'autre..." (1).

L'incapacité de la majorité des étudiants à s'organiser avec leur double obligation devrait faire l'objet de discussions approfondies entre les élèves, les professeurs et les responsables de leurs unités d'enseignement, car nous pensons qu'à leur sortie, les enseignants ne capitalisent pas de manière optimale leurs potentialités : loin s'en faut.

D'ailleurs il n'est pas rare qu'ils soient qualifiés de "théoriciens" (humour ou dédain ?).

Participer aux activités fédérales pendant la formation est un souhait de la Direction du CNEPS et de l'INSEPS. Nous ajouterons : "à la sortie aussi". En effet, la non mise en pratique de la somme des connaissances acquises durant les années de formation, les dégrade à grande vitesse.

La formation en lutte olympique d'enseignants qui ne se sont pas tenus au courant des évolutions de ce sport depuis seulement deux ans est caduque dans une large mesure, car les dernières modifications réglementaires initiées par la FILA induisent beaucoup de comportements nouveaux auprès du pratiquant et du technicien. Pour éviter d'autres gâchis de cet ordre, Mr Monsellier (professeur à l'INSEPS) écrit : "La formation de l'enseignant ne s'arrête pas à son passage à l'institut pédagogique, mais doit se poursuivre durant toute sa carrière ; le jeune enseignant doit sortir persuadé de cette idée" (2).

./...

(1) Papa Ndour - Mémoire de maîtrise ès STAPS - Opt- Cit-

(2) Monsellier, A. Thèse de doctorat de 3^e cycle de Sciences de l'Education p.132.

L'enseignant d'EPS devrait contribuer lui-même à la création des conditions de sa propre formation continue.

Que deviennent les optionnaires des sports de combat à l'issue de leur formation ? Cette population peut être divisée en deux groupes :

- une grande partie se contente de ses activités de professeur ;
- une petite partie milite en plus dans des clubs et/ou fédérations.

Dans ce deuxième groupe, depuis trois ans, nous n'avons rencontré qu'un seul professeur d'EPS s'impliquant dans la lutte.

Les raisons de cette désertion sont nombreuses. Celles tirées de la faiblesse en équipements matériels sont à notre sens insuffisantes (1).

L'hypothèse d'une antinomie entre l'appartenance sociale des enseignants d'EPS et leurs aspirations de classe d'une part et l'activité lutte d'autre part n'est pas à écarter : en d'autres termes, il serait intéressant dans une étude scientifique de voir s'il n'y aurait pas dans la pratique de la lutte des aspects qui dérangeraient les enseignants dans leur rapport au corps, si tant est que les gestes sportifs esquissent et assument des figures existentielles et des représentations du monde (2).

Les enseignants d'EPS représentent une alternative potentielle face à tous les problèmes relatifs aux dirigeants, à la formation des lutteurs, des entraîneurs, des arbitres et des jeunes lutteurs. Le Sénégal ne pourra jouir de la plénitude de leurs potentialités qu'au prix de réformes de fond conduites de concert avec les protagonistes de la lutte olympique dans notre pays.

./...

(1) Voir à ce propos Tahib Diaham, Mémoire de maîtrise ès STAPS INSEPS 1986 p.48

(2) voir Bouet, M. Signification du sport.

CHAPITRE VI : DES INTERETS LIES A LA PRATIQUE DE LA LUTTE
=====

OLYMPIQUE
=====

Les intérêts liés à la pratique de la lutte olympique sont d'abord ceux de toute pratique sportive en général.

La littérature dans ce domaine est déjà importante mais nous allons essayer de résumer l'état des connaissances les plus significatives en mettant l'accent sur les données spécifiques à cette activité sportive.

VI.1.- AU PLAN PHYSIOLOGIQUE

Ces dernières années, ce sujet a été largement traité, abordé essentiellement sous l'angle du rendement, de la qualité et de la quantité de travail, paramètres qui évoluent corrélativement avec la qualité de l'apprentissage. L'accroissement de ces facteurs passe par l'amélioration des différentes fonctions physiologiques : circulation et respiration (transport des gaz, capacité de consommation maximale d'oxygène etc...) appareil musculaire (rendement mécanique) etc...

Pour le développement de ces grandes fonctions, la pratique de la lutte olympique apparaît comme une activité des plus complètes dans la mesure où elle les sollicite toutes en permanence. Une remarque est à faire à ce niveau : jusqu'au mois de décembre 1988, la durée d'un combat de lutte était de deux périodes de trois minutes chacune avec une minute de repos.

D'après les travaux de FOX et MATHEWS (1) le lutteur tirait alors son énergie pour 10% de la filière énergétique anaérobie alactique et 90% de la filière anaérobie lactique. Ce déséquilibre de l'activité dans les filières métaboliques mises en oeuvre devrait être largement corrigé par le nouveau temps de combat qui depuis le 1er janvier 1989 est de cinq (5) minutes en une seule période. En dépit de l'absence de travaux élaborés en physiologie autour de cette nouvelle donnée, nous pouvons annoncer, sur

./...

(1) FOX, E.L ; MATHEWS, D.K. - Interval training p. 185.

la base des connaissances actuelles, que le lutteur en situation de combat tirera désormais son énergie à la fois des trois principales filières métaboliques, et non plus de deux seulement comme c'était le cas jusqu'ici. Les contraintes auxquelles le coeur du lutteur était soumis auparavant devraient s'en trouver diminuées, notamment du point de vue de la brutalité de l'intensité du travail du muscle cardiaque.

En outre, la lutte olympique (en particulier la lutte gréco-romaine) est un sport de contact dans lequel le rôle informatif de la vision est amoindri au profit de celui de l'appareil vestibulaire - responsable de l'équilibration - et des récepteurs de contact, de pression et de douleur : ceci offre des conditions intéressantes d'une pratique sportive en faveur des non-voyants (voir à ce propos, le remarquable mémoire de maîtrise de Aïssata Boubou Sall) (1).

Les connaissances physiologiques ont des implications médicales en particulier parce qu'elles permettent de mieux appréhender les applications thérapeutiques des activités physiques et sportives.

VI.2.- AU PLAN MEDICAL

Les vertus curatives et préventives de la lutte olympique en tant que pratique sportive sont à présent reconnues. Nous avons choisi de les grouper essentiellement en quatre (4) points :

VI.2.1.- Action sur l'appareil respiratoire

Les travaux de Von Döbeln et B.O. Ersson (1972) (2) sont exhaustifs de ce point de vue, et montrent que le pratiquant peut sensiblement améliorer sa capacité maximale d'absorption d'oxygène, et même augmenter les dimensions de certains organes de l'appareil de distribution de l'oxygène.

./...

(1) SALL A,B, - Mémoire de maîtrise ès STAPS.

(2) Cités in l'enfant, le sport et les activités physiques, ouvrage collectif p.69

Cette augmentation des grandeurs respiratoires est d'autant plus importante que les progrès de la science se traduisent chez l'homme par un accroissement de la longévité et une diminution de la somme des activités physiques qui étaient le lot de la vie primitive, ce qui crée les conditions d'une hypotonie musculaire et d'une "oxygénation insuffisante, préparant des vieillessees difficiles voire douloureuses..."(1)

VI.2.2.- Action sur la charpente osseuse

Une immobilisation sous plâtre d'une partie du corps, un manque d'activité physique entraînent une rapide déminéralisation qui fragilise les os, et peut compromettre la croissance de l'individu. Des exercices physiques rationnellement conduits peuvent prévenir ou guérir ces troubles : il a été scientifiquement prouvé que la pratique sportive augmente le diamètre des os. Ainsi, la lutte olympique étant un sport qui sollicite intensément toutes les parties du corps, on assiste chez le lutteur, mieux que chez la plupart des sportifs à une augmentation généralisée des diamètres des os. (2)

VI.2.3.- Action sur la musculature

La vie moderne, non seulement crée les conditions d'une atonie musculaire réductrice de la capacité de travail, mais est dommageable à la colonne vertébrale et à toutes les articulations dont les masses musculaires participent à la contention (par exemple le rôle du deltoïde dans la contention de l'articulation scapulo-humérale).

La pratique de la lutte olympique "brûle" les tissus adipeux, augmente et tonifie les masses musculaires qui deviennent ainsi plus aptes au travail, et au maintien de la posture. Il faudrait ici souligner l'importance de la tonification des muscles péri vertébraux dans la correction de certaines déformations du rachis.

./...

(1) - Mialaret, G. Introduction à la pédagogie; p.42

(2) - L'enfant, le sport et l'activité physique pp.82 et suivantes.

VI.2.4.- Autres actions

Nous pouvons citer :

- la résistance au stress et à la maladie due à la confiance en soi qui découle de la pratique d'une activité hautement "physique" ;
- la diminution du risque de diabète sucré par la prévention de l'obésité, et la facilitation du métabolisme du glucose.

VI.3.- : ACTION SUR LA CROISSANCE

Les remarques que nous avons faites concernant la déminéralisation des os (cf. VI.2.2), méritent d'être rappelées. De plus, au cours de la croissance, il arrive trop souvent que le volume et le poids corporels créent des besoins que satisfont difficilement les organes vitaux, les grandes fonctions et les métabolismes de l'homéostasie. Ce problème est rendu plus crucial à l'adolescence où la vitesse de croissance est augmentée. Or, la transformation à grande vitesse de ce référent premier qu'est le corps amène l'adolescent à sentir son corps à lui-même étranger.

A cet âge, il doit redécouvrir ce corps qui le fascine, l'essayer, le jauger, l'expérimenter, le reconstruire, "l'habiter", en faire un nouvel instrument d'intuition du monde et de construction de sa personnalité. Or, il serait bénéfique pour cet "homme en devenir" de rencontrer un cadre où les conditions d'exercices physiques seraient favorisées.

Cependant, il est important d'être sélectif quant à la nature et à l'intensité des exercices que l'on propose à un corps fragile parce qu'en pleine construction ; "tout élément qui aura été négligé durant l'adolescence risque, dans de nombreux cas de ne pouvoir être corrigé plus tard". (1)

./...

(1) - Astrand, P-O. in L'enfant, le sport et l'activité physique p.95

VI.4.- ACTION SUR LE DEVELOPPEMENT DES FACULTES INTELLECTUELLES

"La lutte est un jeu d'équilibre où il faut agir sur la stabilité de l'adversaire alors que de sa propre initiative, on a momentanément compromis sa stabilité propre. Tout ceci est accompli en veillant en permanence à éviter une riposte fulgurante de l'adversaire à l'attaque portée". (1)

Ainsi, si nous nous référons aux travaux de Poulton (1957)(2), nous classerons la lutte olympique parmi les "habiletés ouvertes" catégorie où communication et contre communication imposent à tout instant aux protagonistes d'analyser dans des délais très courts une situation gestuelle d'opposition fluctuant à grande vitesse.

Le meilleur des combattants sera celui le plus apte à biaiser la perception de l'autre, à prévoir les actions de l'adversaire, à anticiper sur les actions ou même sur les anticipations adverses par des réponses motrices pertinentes. Il devra en outre savoir prévoir et "sentir" dans quelle mesure ses actions et ses réactions propres sont des armes virutelles contre lui-même. La lutte requiert des qualités qui n'ont rien à voir avec la force brutale des muscles inintelligemment employés.

"La réalisation complexe de l'étude de l'adversaire et de son plan tactique est impossible sans la réflexion tactique intensive, exacte et individuelle" (3) ; ainsi la simple connaissance des prises ne peut-elle suffire à faire émerger un lutteur du lot.

R.Petrov fait d'ailleurs remarquer à ce propos, qu'en haute compétition, il y a un nivellement relatif des aptitudes motrices et des connaissances techniques, et ce qui fait la différence, c'est "... la recherche des réserves... dans l'acroissement rationnel et l'utilisation du potentiel psychique et dans le perfectionnement des systèmes sensitifs et informatifs du lutteur..." (4). La rapidité, l'exactitude et la souplesse de la réflexion tactique du lutteur font appel à un certain nombre de composantes de l'intelligence en particulier :

(1) Le lamb, spécificité et universalité - Document de la Fédération Sénégalaise de lutte 1988 p.6

(2) Cité in L'enfant, le sport et l'activité physique p.232

(3) Petrov R. Aspects fondamentaux de l'enseignement de la lutte p.89

(4) Petr.v Idem.

- la mémoire, qui permet de répertorier un grand nombre d'actions et les possibilités (enchaînements, contres, etc...) que ces dernières offrent ;
- l'attention qui ici est exercée de façon à pouvoir suivre à la fois ses propres actions, celles de son adversaire, les signaux du juge, les consignes de l'entraîneur, le temps, l'espace du tapis etc... (1).
- la perception que B.J. Cratty définit si judicieusement comme "le processus d'organisation et d'interprétation de l'expérience".

Un combat de lutte est un dialogue d'actions techniques et tactiques complexe qui mobilise l'intelligence, les sentiments, la volonté, l'inspiration, la créativité, les capacités physiques, bref toutes les dimensions de la personne. Ainsi conçue, la prise en lutte est pour nous l'expression d'un "corps intelligent", une pensée faite mouvement.

Au plan affectif, la lutte en tant que sport de combat, "... canalise l'agressivité, aide l'enfant à acquérir des qualités de combativité et à comprendre la notion de respect de l'adversaire." (2)

Et Joseph Diouf de se demander : "le manque de combativité chez un jeune garçon n'est-il pas ressenti par ses parents avec autant sinon plus d'anxiété que l'excès d'agressivité ?" (3). Ces deux remarques introduisent directement l'hypothèse d'une nécessaire "formation à la violence pour toute éducation".

"Une formation à la violence est rarement considérée comme partie intégrante de l'éducation" s'inquiète D.Zimmerman (4). Pourtant cette violence si maudite, tant décriée, l'enfant la rencontre partout dans la vie ; pour la situer, deux thèses se complètent et nous confortent dans notre conviction : la vie c'est aussi la violence et inversement.

Pour la première thèse, la violence est inhérente à la nature de l'homme (Nietzsche, Hegel etc..., et Freud qui estime que la violence, s'exprimant à travers l'agressivité est une pulsion fondamentale de l'homme).

./...

(1) Petrov, R. id. pp.88 - 89

(2) Kitten, J,C. in EPS n° 146 p.23

(3) DIOUF J. Mémoire de Maîtrise ès STAPS p.4

(4) Zimmerman, D. in Questions et réponses sur l'EPS

Quant à la deuxième thèse, (celle de Rousseau, Bakounine Marx etc...) elle trouve l'origine de la violence dans la vie sociale et ses contraintes. Ainsi Marx verra dans celle-ci, l'expression de volontés antagonistes cherchant à s'affirmer dans la réalité historique à travers leurs contradictions.. Toujours selon Marx, la violence trouverait son expression suprême dans la révolution à laquelle mène fatalement la lutte des classes (née de toute situation physique ou sociale) et la nier en tant que réalité historique serait pure vanité.

Faudrait-il alors comme certains voir dans la violence deux dimensions : une mauvaise (l'agressivité) qu'il faudrait sublimer, dériver vers une deuxième dimension plus noble : la combativité ? Dans cette optique, R. Pfister pose l'hypothèse d'un "sport catharsis", hypothèse ainsi formulée : "le fait pour une personne de se livrer à une conduite agressive diminue la probabilité et/ou l'intensité d'une conduite agressive ultérieure" (1). (Bien que la lutte aille dans le sens du "relâchement cathartique" de Pfister, on peut affirmer avec Zimmermann (op.cit. : p.116) que la pratique de sports "violents" ne garantit pas l'atténuation du problème de la délinquance, "laquelle participe de conflits d'ordre socio-économique").

La lutte olympique offre le cadre d'un affrontement où l'engagement physique est total, où il s'agit de terrasser l'autre dans la courtoisie et le strict respect des règles qui déterminent cette pratique sportive. Face à l'adversaire, le lutteur sait qu'il ne peut plus compter que sur ses ressources pour gagner. Seul dans "l'arène", face à un adversaire qui peut être un véritable "taureau écumant", il peut avoir peur, il peut être inquiet, mais il sait qu'il devra se battre dans un combat où la violence, réminiscence, a perdu sa fonction primitive et n'est plus que symbolisée, ritualisée.

On a malheureusement trop souvent tendance à oublier cet aspect : la valeur symbolique de la lutte sportive, école et image de la vie.

(1) - Pfister, R. Psychologie, agressivité et sport in Annales de l'ENSEP

VI.5.- LES INTERETS SOCIOLOGIQUES ET CULTURELS A LA
PRATIQUE DE LA LUTTE

La fonction socialisante du sport est indéniable . C'est d'ailleurs un sujet amplement débattu dans la littérature spécialisée. Aussi porterons-nous l'essentiel de nos efforts sur les possibilités offertes par les sports de combats en général et plus particulièrement par la lutte.

- a)- La lutte, moyen et expression de l'adhésion aux normes du groupe : la lutte peut avoir une fonction éminemment socialisante en ce sens qu'elle met le jeune pratiquant en demeure de répondre aux attentes sociales articulées en l'occurrence autour de certaines valorisations telles que ; la loyauté, l'honnêteté, la bravoure, le culte de l'honneur, le goût de l'effort, le réflexe de compter sur soi d'abord en toute circonstance etc... (1)
- b)- La lutte, saine acceptation d'une loyale concurrence pour la vie : le club de lutte constitue avant tout une fraternité où le modèle interpersonnel qui règne est basé sur une conception virile de l'amitié et de la comparaison.
- c)- Le club de lutte, cadre de dépassement social : Le club de lutte réunit autour d'une même activité de nombreux jeunes et facilite ainsi leurs "habiletés sociales" que Richard Cloutier définit comme "étant "... la façon d'entrer en contact avec les autres ou de les fuir"(2).

En tant que cadre de dépassement social de la famille, de l'école et du milieu de travail, le club de lutte présente au jeune pratiquant une nouvelle compréhension du monde social. Les relations qui s'y tissent ne sont plus organisées de manière verticale, hiérarchisée comme c'est le cas avec les parents, le maître ou le "patron" ; ces relations sont plutôt structurées autour d'un axe horizontal où la réciprocité et le respect mutuel prédominent. Le jeune pratiquant reçoit de l'information directe sur sa personne et sur son comportement dans le cercle de lutteurs.

./...

(1) FAYE J.V. - Mémoire de maîtrise ès STAPS

(2) Cloutier, R. Psychologie de l'adolescent p.320

Cette information en provenance de pairs prend une importance particulière : elle paraît au jeune plus crédible que celle reçue de la famille, du maître ou du "patron" et peut à ce titre l'aider à avoir une compréhension du monde plus exacte.

Nous émettrons néanmoins quelques réserves quant à la valeur socialisante de la lutte sportive : sur un tapis de lutte, le combattant identifie clairement son adversaire et le combat se déroule sans intermédiaire et à armes égales, sur une surface (dans un monde) qui ne permet aucune trahison. A l'inverse, dans la vie courante, les "combats" sont moins innocents, et les "adversaires" bien plus sournois. Il n'est pas toujours aisé de reconnaître un adversaire qui peut revêtir plusieurs formes : une personne physique, une personne morale, une institution, une situation etc... Comme le rappellent Pociello et Coll. (1) les "combats de la vie" sont en effet très euphémisés, aussi bien au niveau des protagonistes qu'au niveau du terrain d'affrontement (souvent immatériel) et au niveau des moyens de la confrontation qui exclut le contact physique la plupart du temps.

Il serait intéressant d'approfondir cette question mais ceci ne représente pas pour l'instant l'objet même de notre réflexion.

VI.5.2.- Les intérêts culturels

Les comportements de tous les jours, les activités quotidiennes déterminent pour chaque société des manières particulières de pratiquer la lutte, activité physique qui, avant d'être un sport, a d'abord été un art.

A ce titre, la lutte est un instrument d'intuition des normes, des institutions et des agents de la société. Elle fait partie de la culture d'un peuple, elle ^{est} /moyen d'identification à une catégorie sociale et d'attestation de son adhésion ~~aux~~ normes du groupe ... Elle remplit des

(1) - Coutier, R. Psychologie de l'adolescence, p. 320,

fonctions magiques... (elle est) champ de l'imaginaire et du symbolique".(1). Ceci a été bien compris au niveau de la Fédération internationale qui n'a pas rejeté les formes traditionnelles de lutte et même leur accorde une place privilégiée dans ses activités.

Mais étant donné qu'une culture survit de nos jours difficilement en vase clos, la lutte olympique, synthèse d'une multitude de luttes traditionnelles offre, dans sa pratique, un cadre d'enrichissement dynamique. Elle pourrait être considérée comme "un forum", où toutes les formes de luttes se retrouveraient, se reconnaîtraient.

En oeuvrant pour le développement de la lutte olympique, il ne s'agit pas de "... tourner la page... de renoncer au passé, mais plutôt, d'assumer la survivance de la tradition dans la modernité" (2). Ceci est une nécessité car, les attentes des hommes par rapport à un sport sont dynamiques et varient avec l'espace et le temps.

M.Mauss (3) estime que les rapports corporels sont des rapports sociaux et que les données physiques les plus biologiques, les plus naturelles bref les plus "innocentes", sont totalement façonnées par le contexte socio-culturel où elles émergent, et évoluent avec la dynamique de ce contexte. Cependant, nous ne pensons pas que les schémas moteurs nés des gestes utiles, de la praxis de tous les jours soient suffisants pour garantir une totale adaptation motrice de l'homme à ses besoins futurs ou éventuels. Etablir dans le schéma corporel les "schémas moteurs virtuels" de Mucchielli suppose une éducation motrice particulière. En ce sens, le Docteur Lebouch préconise "sa" psychocinétique (4) et nous pensons que la lutte pratiquée d'une certaine manière peut à bien des égards contribuer à cette éducation motrice.

VI.6.- LUTTE OLYMPIQUE ET DEVELOPPEMENT PERCEPTIVO-MOTEUR

Dans son remarquable ouvrage "Introduction à la pédagogie" (pp.61-66) Mialaret montre à quel point une éducation valable doit impliquer une véritable "préparation au monde de demain". Ce qui, à notre sens passe

./...

(1) SOW, M. Thèse de doctorat de 3^e cycle p.22

(2) Le lamb, spécificité et universalité, Document de la Fédération sénégalaise de Lutte 1977 pp5-7

(3) Mauss, M. "Les techniques du corps", in Sociologie anthropologie p.365 à 386

(4) Leboulch, J. L'éducation par le mouvement op.- cit.

nécessairement par une nouvelle approche des aspects perceptifs et moteurs de l'éducation de la personne.

Dans cette optique, la pratique de la lutte olympique présente de grandes opportunités : elle est l'un des sports les plus complets aussi bien par le nombre de muscles qu'elle met en jeu et la manière dont elle y procède que par la réflexion motrice à laquelle elle incite.

Comme nous l'avons déjà dit, la lutte olympique est une pratique que l'on classe dans les "habiletés ouvertes", que Simonet caractérise par "une fluctuation permanente de leurs conditions d'environnement" (1). Ceci place le pratiquant dans la triple obligation :

- d'identifier les demandes sans cesse fluctuantes d'un environnement instable ;
- de choisir une réponse motrice pertinente, opportune par rapport à une situation-problème actuelle ou prévue ;
- d'exécuter une solution motrice de manière ferme, rapide et précise tout en gardant une "disponibilité motrice" lui permettant de renforcer l'exécution de la tâche présente ou de changer de solution, selon les informations de retour reçues (feedback).

Toute réflexion dans une situation motrice supposant un enregistrement préalable de signaux pertinents, la capacité réflexive du pratiquant se trouve soumise à l'obligation de se référer à un nouveau moyen d'enregistrement de données, où l'appareil équilibrateur de l'oreille interne, les récepteurs de pression et de tension des fibres musculaires et aponévrotiques jouent un rôle bien plus important que dans la vie courante.

D'ailleurs, Mr Rubio sur la base des travaux du Pr Le Ny avançait l'hypothèse de l'existence d'un "système référentiel spécifique" dû au fait qu'en lutte olympique, sport de contact, le corps entier est "zone informative (virtuelle)". (2)

./...

(1) Simonet, P. Apprentissage moteurs p.21

(2) - Lebouch, J. L'éducation par le mouvement op. cit.

Par ailleurs, la lutte olympique apparaît comme une activité finalisée dont la pratique, (même exclusive) devrait permettre d'atteindre un haut degré d'éducation psychomotrice. Ceci est sans doute en rapport avec la variété des actions et de leurs combinaisons possibles.

Parmi les nombreux éléments psychomoteurs qui placent la lutte à la croisée des chemins de plusieurs activités physiques et sportives à structures complexes, nous pouvons identifier :

- une conception dynamique de la notion d'équilibre : la lutte est un jeu permanent d'équilibre ;
- l'exploration et la maîtrise de l'espace arrière ainsi que la résolution des problèmes affectivo-moteurs qui y sont liés (exemple : la souplesse arrière) ;
- l'agilité, catalysée par l'exercice du cran et de l'audace chez le lutteur (il n'est pas évident pour un non-initié de "tomber" dans un déséquilibre arrière avec en plus un individu de poids égal dans les bras) ;
- la culture d'une proportionnalité relative entre le volume, le poids, la souplesse et la puissance musculaires de toutes les parties du corps ;
- l'ambidextrie, le combattant étant souvent obligé au cours d'une compétition de faire des actions similaires aussi bien du "bon côté" que du côté non-préférentiel.

Une éducation globale de la motricité au contact de la vie de tous les jours ne peut au mieux que donner à l'individu une image incomplète de son corps, support du mouvement, image à laquelle il marquerait deux dimensions. D'une part, celle dont la connaissance permet une meilleure appréhension de l'espace arrière. D'autre part, celle qui est étouffée à la fois par la nature et la répression sociale du corps : le côté droit ou gauche du corps humain dont la fonctionnalité est rendue mauvaise, "tué" par l'usage préférentiel presque exclusif d'un côté, usage socialement déterminé.

La tendance en éducation physique, sous l'influence des psychocinéticiens est de voir dans tout entraînement où la motricité est exercée globalement (comme la lutte) un facteur de blocage de l'entraîne-

ment à la "plasticité d'ajustement motrice" de Leboulch..(1). Cette vision de la lutte est due au fait que ceux qui sont en dehors de ce milieu tendent à penser qu'elle se résume à un nombre défini de prises, un ensemble de "recettes" et de petites secrets.

Une telle approche, réductrice de ce sport est erronée, simplement par le fait qu'elle néglige qu'une action en lutte est le résultat d'un programme moteur général ferme et souple à la fois. Ferme parce qu'il nécessite force et puissance rationnellement utilisées ; souple parce que s'ouvrant sur toute une série de mouvements présentant une certaine identité de structure. De plus, les prises ne sont pas en nombre limité, chacune d'elles présentant d'innombrables variantes et pouvant se combiner à l'infini avec d'autres prises.

Cette conception est à la base de l'orientation technique de l'Ecole Bulgare qui a opté pour la méthode dite "des C.T.T. (complexes Technico-Tactiques) : "grâce à cette méthode, les jeunes lutteurs s'habituent à chercher seuls de nouvelles parades et ripostes, des enchaînements avec d'autres prises, ainsi que des variantes techniques en développant leur sens de la réflexion de façon constructive". (2)

Cette méthode des C.T.T. a d'ailleurs été le principe directeur du travail de Georges Carbasse (3) au cours du dernier stage de recyclage et de perfectionnement initié par la FILA à Dakar en collaboration avec la Solidarité Olympique et la F.S.L. du 9 au 22 octobre 1990.

Une observation poussée de lutteurs montre que ceux-ci "... effectuent très souvent des mouvements très compliqués qu'ils n'ont jamais faits auparavant..." ceci "... est en relation directe avec l'expérience motrice antérieure et la fantaisie propres au lutteur..."(4)

./...

(1) - Lebouch, J. L'Education par le mouvement op.cit.

(2) - Petrov, R, Principes de la lutte libre pour enfants et adolescence p.23

(3) G.Garbasse, expert de la FILA, adjoint au D.T.N. et responsable de la formation des entraîneurs de France.

(4) Petrov, R. op-cit p.29

Les intérêts qui se dégagent de la pratique de la lutte olympique au profit du sportif, aussi bien dans son rapport au corps à propre que dans ses rapports aux autres, à l'infrastructure, à la superstructure sociales, sont nombreux, et ce sujet pourrait à lui seul faire l'objet d'un mémoire.

Ces intérêts peuvent trouver leur synthèse dans ce témoignage de l'acteur de cinéma français Lin Ventura.

"... La lutte est un sport où quand vous avez perdu, vous ne pouvez invoquer aucune excuse, il n'y a ni terrain glissant, ni raquette qui craque, ni vent contraire, ni température qui fait que... Il n'y a rien qu'un homme en face de vous. Et quand vous vous retrouvez bien à plat sur les épaules, c'est que l'autre a été le meilleur. C'est tout ; ça, c'est quelque chose qui vous pétrit, qui vous mûrit. Je trouve que c'est une école d'humilité extraordinaire. J'ai rencontré des hommes fantastiques dans ce domaine... C'est vraiment quelque chose qui a canalisé ma vie".⁽¹⁾ Sans tomber dans le panégyrique, nous pouvons dire que la lutte forme un homme dans toutes ses dimensions ; comme le ring de boxe, le cercle délimitant la surface de combat, symbolise magnifiquement le monde : toujours trop petit pour celui qui recule et toujours trop grand pour celui qui poursuit l'autre.

Quelle est la place réservée à la lutte dans le système éducatif officiel sénégalais ? La réponse à cette question nous l'avons cherchée dans les "Instructions Officielles" de 1973, lesquelles se sont largement inspirées des textes français de 1967. Une lecture des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'Education physique et sportive de notre pays nous montre que cet extraordinaire moyen d'éducation est négligé (cf. : circulaire interministérielle n° 00042 du 16.5.1973 relative à l'enseignement E.P.S. dans l'Enseignement Primaire, Élémentaire et les classes de transition).

./...

(1) - "Lutte", magazine de la Fédération Française de lutte n° 1 p.7.

Même si la circulaire interministérielle n° 00002 du 30/1/1974 prise en application du décret 73-896 souligne les intérêts généraux de la pratique de la lutte, même si en annexe du décret 73-896 du 1er/10/1973, l'enseignement de la lutte est prévu dans les écoles d'Enseignement Moyen et Secondaire et l'Enseignement Supérieur, il n'en demeure pas moins que les intentions sont restées au stade de voeux pieux.

"L'oubli" de la lutte comme moyen d'éducation est encore plus apparent au niveau de l'Enseignement Primaire. Dans son mémoire de maîtrise, Mambaye Gueye soulevait ce problème en le liant à une remarque pertinente : "le P.C.M.E. (Ndlr : procédé de compétitions multiples par équipes, support officiel de l'éducation physique au Primaire) semble accorder peu de place aux sports de combat." (1)

Nous pensons que cette lacune (aussi bien dans les dispositifs que dans les conditions d'applicabilité des textes) est grave. Il ne suffit pas de reconnaître que la lutte est un moyen d'éducation physique adapté à notre environnement ; il faut le démontrer par des faits concrets.

./...

(1) Mambaye Gueye : Mémoire de maîtrise ès S.T.A.P.S. INSEPS Dakar 1988

C O N C L U S I O N

"Non ridere nec lugere,
neque detestari, sed
intelligere" +

- Spinoza -

(+) - "ne pas rire, ni se lamenter, ni hair, mais comprendre".

"Ne pas rire, ni haïr, ni se lamenter, mais comprendre..."

COMPRENDRE ! tel était le but que nous avons essayé de poursuivre tout au long de nos investigations.

Nous savions au départ que la tâche serait ardue ; mais nous nous y sommes attelé de toutes nos forces tout en étant conscient que seule une large structure de concertation impliquant tous les acteurs de la lutte olympique au Sénégal peut sortir "notre" sport de son état de crise permanente.

Redynamiser cette activité ne saurait nullement être l'oeuvre d'un esprit isolé, quelle que soit la justesse de son inspiration (à moins d'être visité par l'Esprit Saint !). Néanmoins nous allons faire quelques modestes propositions qu'il faudrait comprendre comme un contribution à ce forum auquel nous invitons tous les protagonistes de la lutte olympique.

-> La première de ces idées est celle qui semble le plus tenir à coeur les "adeptes" de ce sport. Il s'agit de la séparation des deux principales formes de la pratique. On aurait ainsi, d'une part la lutte avec frappe, et d'autre part les styles traditionnels et modernes sans frappe. Ainsi ces deux dernières activités s'affranchiraient du joug de la première qui a la fâcheuse caractéristique de focaliser sur elle toutes les énergies les attentions et les passions des dirigeants qu'elle partage avec les autres formes de luttés.

Cette vieille proposition semble en voie de réalisation, ce qui ne sera pas une sinécure.

De nombreuses voix ont fait de ce point leur cheval de bataille ; il ne faudrait pas pour autant que les esprits passionnés voient en cette proposition une panacée. Pour que cette dernière soit viable, il faudrait opérer une révolution des mentalités. Or, nous ne voyons pas bien comment la Puissance Publique pourrait dériver des motivations financières vers une volonté désintéressée, presque hédonique.. Faudrait-il alors changer les hommes ?

Cette dernière solution est difficilement réalisable. I.Yade reconnaissait d'ailleurs qu'après chaque restructuration, les hommes dont la présence n'est pas nécessairement en harmonie avec les objectifs écrits du M.J.S. ("de développer toutes les formes de lutte") parviennent toujours à réintégrer l'organisme de direction(1). Or, ils sont très puissants, parce qu'ayant su au préalable se ménager les lutteurs avec frappe, les "écuries" et les managers.

Si nous en sommes arrivés là c'est peut-être parce que les textes n'étaient pas viables :

- soit parce qu'ils permettaient de trop grandes possibilités d'interprétation ;
- soit parce que leur mise en oeuvre n'était pas contrôlée ; ils ne seraient alors pour la puissance légiférante qu'une manière de se donner bonne conscience.

Un texte qui présente de trop grands interstices, vaut-il mieux qu'un texte qui n'est appliqué par personne de ceux à qui il était destiné ? Ne sont-ils pas tous les deux que vanités ?

- Par rapport à la faiblesse des moyens du M.J.S. (et partant de la F.S.L.) nous pensons qu'il serait bon de rappeler qu'un besoin n'est pas une donnée figée. C'est un paramètre dynamique qui croît au fur et à mesure qu'il est satisfait. Ainsi, nous estimons qu'un moyen matériel n'est jamais suffisant à 100%. Seule une grande imagination doublée d'une gestion rigoureuse peuvent nous permettre de mener efficacement la politique de nos moyens. Pour cela, la transparence dans la gestion financière sera une devise. Pour que la confiance règne, il faut que les règlements financiers soient remis en honneur.

C'est indispensable.

De même, il est souvent à douter de l'opportunité de certaines dépenses.

La question des moyens a une incidence directe sur le formation du lutteur.

./...

(1) - I.Yade. Monographie de fin de stage d'instructorat p.2.

- La formation du lutteur. Elle souffre gravement du manque d'infrastructures. La construction de la salle de basket du Stade Demba Diop et celle de la piste d'athlétisme du Stade Iba Mar Diop ont eu une influence certaine sur les performances de nos "Lions" et "Lionnes" dans ces deux sports. La construction d'infrastructures de qualité au profit de nos lutteurs est nécessaire.

Au plan technique, comme nous l'avons déjà dit, il faudrait que la formation de nos combattants, commence encore plus tôt : une carrière en lutte traditionnelle, quelle que soit sa précocité ne saurait remplacer la formation de base du lutteur olympique. La formation des jeunes doit être une priorité.

Il faudrait multiplier les stages et les contacts avec l'Etranger. Nous pensons que les protocoles d'accord internationaux ne sont pas suffisamment exploités. Ils sont pourtant un moyen très important de dépasser les limites que nous fixent nos possibilités financières. Comment les exploiter ?

A priori, nous rejetons toute méthode qui nous ferait apparaître comme les seuls bénéficiaires de ces conventions internationales. La F.S.L. pourrait inviter des équipes étrangères en préparation ou en tournée internationale deux ou trois fois dans l'année, lesquelles prendraient en charge leurs frais de transport. Ce qui présente des avantages certains ;

- cette méthode nous permettrait de "connaître" les Ecoles bulgares, soviétiques, iraniennes, américaines etc...

- nos lutteurs bénéficieraient ainsi d'un stage international au coût financier d'un regroupement interne (ou presque, les frais de séjour pouvant être amortis par un sponsor) et leur expérience s'en trouverait grandement enrichie ;

- des galas internationaux seraient alors organisés, qui contribueraient à la vulgarisation de la lutte olympique au Sénégal.

- notre arbitrage pourrait aussi en profiter etc...

- Au niveau de la formation des entraîneurs. De nombreux candidats-entraîneurs semblent profiter de la lutte olympique sans en retour la servir. C'est pourquoi il nous faudrait rompre avec le mode actuel de formation qui permet cette situation.

L'une des nombreuses solutions serait d'étendre le stage de formation sur une saison entière (et non plus sur quinze jours seulement) et d'y inclure l'animation obligatoire pour chaque candidat, d'une école de lutte olympique. Ainsi, après l'obtention du diplôme, même si l'entraîneur quittait le milieu de "notre" sport, il aura au préalable servi la lutte du Sénégal.

- Au plan de la redynamisation du recrutement social. A ce sujet, Pociello disait : "la relative stagnation de la lutte peut s'expliquer par l'immuabilité de son noyau de pratiquants... La lutte a connu fort peu de conflits au niveau de la conception de la pratique, et ses structures officielles ont toujours échappé aux bouleversements, car elles ne semblent pas avoir jamais été un enjeu de lutte entre différents groupes sociaux".(1)

Dans le cas du Sénégal, cette assertion se justifie ; nous pourrions agir en conséquence :

- en redynamisant les écoles de lutte par une introduction effective de cette discipline à l'école ;

- en affectant aux "écuries" des entraîneurs de lutte olympique pour l'encadrement de leurs sociétaires, qui désireraient s'initier à ce style ;

- en introduisant "notre" discipline dans le Sport Militaire : en effet, l'Armée tend trop souvent à orienter ses nouvelles recrues qui ont fait de la lutte vers le judo ;

- les attentes sociales qui proposent des rôles sexuellement déterminés doivent être revues. En casamance, des femmes se livrent à la lutte qui est pourtant considérée dans l'inconscient collectif comme l'apanage des mâles (2).

./...

(1) - Pociello C. Sports et société p.29

(2) Ndeye Dieynaba TOURE. Mémoire de Maîtrise 1984.

Nous pensons qu'avec ces femmes, le Sénégal a une belle carte à jouer : la L.O. "au féminin" est naissante ; les premiers championnats du monde n'ont eu lieu qu'en 1987. Le Sénégal est peut-être à l'avant-garde dans ce domaine. Osons espérer que cette fois, nous ne raterons pas le train de l'Histoire du sport.

- Au plan international nous sommes obligés d'admettre que la lutte traverse une grave crise de popularité. Ce sport peu médiatique ne serait pas assez spectaculaire ! Des réformes de fond devraient être opérées à ce niveau.

Le but que nous avons essayé de poursuivre tout au long de cette étude était plus de susciter des interrogations que de résoudre des problèmes. Les axes de réflexion que nous pensons pouvoir proposer sont nombreux. Nous avons cependant choisi de nous arrêter volontairement à ces six directions proposées, ceci dans le souci de ne pas donner l'impression spécieuse qu'une seule personne pourrait, à partir de son bureau trouver une solution durable à la crise qui mine la L.O.

Quelles que soient les solutions proposées ces dernières devront inévitablement tenir compte de la qualité des acteurs de la L.O. au Sénégal. Ceux-ci sont tous aussi responsables les uns que les autres de la situation actuelle de ce sport : leur passivité, leurs antagonismes, la défense d'intérêts particuliers sont dévastateurs. La Lutte olympique au Sénégal semble encore ^{être} trop le privilège de quelques-uns et pas assez l'affaire de tous.

"Ne pas rire, ni se lamenter, ni haïr, mais comprendre... disions-nous ; et si nous ajoutons "et agir", nous aurons une définition acceptable de l'attitude rationnelle à laquelle nous invitons tous les acteurs de la lutte olympique.

./...

Voilà la modeste pierre que nous apportons à la construction de ce sport dont nous souhaiterions devenir le militant conséquent.

Nous espérons qu'elle sera acceptée.

- D O C U M E N T A T I O N -

"Aucun homme ne pense
jamais que sur les pen-
sées d'un autre...".

- Alain -

Citer les travaux d'au-
trui n'est-ce pas aussi
en assumer une partie de
la responsabilité ?

I. OUVRAGES

- 1 - Ballery, L ; Ballery, G ; Zoete, A : Initiation à la lutte. Pour le compte de la revue "Entraînement physique et monde moderne" Paris. 2ème édition 1970 - 183 p.
- 2 - Bayer, C. : L'entraînement des jeux sportifs scolaires Edition Vigot Paris 1982. 183 p.
- 3 - Bouet, M : Signification du sport. Ed° Delarge. Paris. 5ème édition 1968 670 p.
- 4 - Bourdieu, P : La distinction-critique sociale du jugement Ed° de Minuit. Paris 1979. 670 p.
- 5 - Cloutier, R : Psychologie de l'adolescence - Ed° Guétan Morin. Québec 1982. 321 p.
- 6 - Cratty, B, J : Psychologie et activité physique. Ed° Vigot-Frères. Paris 1974 244 p.
- 7 - Fox, E, L : Mathews, D, K : Interval-Training. Ed° Vigot-Frères
- 8 - Labin, E. : Comprendre la pédagogie Ed° Bordas. Initiation Paris 1975 - 300 p.
- 9 - Leboulch, J : L'éducation par le mouvement. Ed° E.S.F. Paris. 4ème édition 1981. 172 p.
- 10 - Mauss, M. Sociologie et anthropologie. Quadrige/P.U.F. Paris, 9ème édition 1985. 482 p.
- 11 - Mialaret G. Introduction à la pédagogie. P.U.F. Paris édition 1983 p
- 12 - Parlebas, P. Sociologie du sport. P.U.F. Paris 1986. 276 p.
- 13 - Petiot, G. Le Robert des sports - Dictionnaire de la langue des sports. Ed° Le Robert. Paris 1982. 533 p.
- 14 - Petrov, R. Lutte libre et lutte gréco-romaine. Ed° de la FILA, Lausanne 1984. 262 p.

- 15 - Petrov, R. Principes fondamentaux de lutte libre pour enfants et adolescents. Meditsina I Fiskoulturna Sofia. 1975. 177 p.
- 16 - Pociello, C. et Coll. Sport et société - Approche socio-culturelle des pratiques. Ed° Vigot-Frères. Paris 1986. 220p.
- 17 - Simonet, P. Apprentissages moteurs - processus et procédés d'acquisition. Ed° Vigot-Frères. Paris 1986. 220 p.
- 18 - Thill, E et Coll. Manuel de l'éducateur sportif. Ed° Vigot-Frères. Paris. 5ème édition 1984. 643 p.

II. Recueils

- 1 - Aspects fondamentaux de l'enseignement de la lutte. Ouvrage de la FILA. Ed° Edward Wiczorek Lausanne 1976. 186 p.
- 2 - L'enfant, le sport et l'activité physique. Choix de communiqués présentés au premier "symposium International sur la participation des enfants dans le sport" tenu à l'Université Queen's à Kingston, Ontario, Canada.
Ed° du Pélican - Québec - 1979. 252 p.
- 3 - Questions et réponses sur l'éducation physique. Ed° E.S.F.
Paris 4ème édition 1981. 172 p.

III. Thèses

- 1 - Monsellier, Alain. La formation des professeurs d'E.P.S au Sénégal.
Thèse de doctorat de 3e cycle de Sciences de l'Education,
Lyon 1984. 454 p.
- 2 - Sow, Mama. Contribution à l'étude interculturelle du statut du corps en milieu scolaire sénégalais. Pour une redéfinition des pratiques d'éducation physique. Thèse de doctorat de 3e Cycle de Sciences de l'Education. Toulouse 1985. 451 p.

IV. Dossiers documentaires pour l'obtention du C.A.P.E.P.S.

- 1 - Coly, Marc, Désiré. Pédagogie du modèle et pédagogie de la découverte : quelle méthode pour l'initiation à la lutte éducative. I.N.S.E.P.S. Dakar 1987.
- 2 - Diop, Demba . Pour une systématique du travail en vue d'un apprentissage cohérent de la lutte aux enfants fréquentant l'école de sport. I.N.S.E.P.S. Dakar 1983.
- 3 - Faye, Joseph, Victor. Approche pédagogique de la lutte traditionnelle par les jeux d'affrontement. I.N.S.E.P.S. Dakar 1985.
- 4 - Touré, Tidiane, Camara, Amadou, Mané, Youssouf - Passage de la lutte traditionnelle aux luttes olympiques (Dossier documentaire commun) I.N.S.E.P.S. Dakar 1984.

V - Monographie de fin de stage d'instructorat d'E.P.S.

- 1 - Yade, Ibra. Problématique d'un développement de la lutte au Sénégal. C.N.E.P.S. Thiès. 1987

VI - Mémoire de Maîtrise ès- S.T.A.P.S

- 1 - Badji, Abdou. Lutte traditionnelle joola, Etude et perspectives. I.N.S.E.P.S. Dakar. 1982.
- 2 - Bidiar, Ithiar. Réflexions sur l'évolution de la lutte avec frappe en milieu urbain (en préparation).
- 3 - Camara, Amadou. Utilisation d'une gradation dans l'apprentissage de la lutte chez l'enfant. I.N.S.E.P.S. Dakar 1983.
- 4 - Coly, Louis, Dominique. La formation en E.P.S des instituteurs et institutrices dans l'enseignement primaire et élémentaire au Sénégal. I.N.S.E.P.S. Dakar 1983.

- 5 - Diahm, Tahib. Lutte traditionnelle dans le Jinguily : pour une meilleure contribution au colloque de la lutte sérére.
I.N.S.E.P.S. Dakar 1989.
- 6 - Diouf, Joseph. La boxe au Sénégal : les problèmes liés à son développement. I.N.S.E.P.S. Dakar 1989.
- 7 - Faye, Joseph, Victor. La lutte traditionnelle, son importance, sa signification en fonction des éthos et des habitus ethniques au Sénégal. I.N.S.E.P.S. Dakar 1984.
- 8 - Gaye, Saër. Pour une introduction de la lutte à l'école I.N.S.E.P.S. Dakar 1980.
- 9 - Guèye, Mambaye. Vérification expérimentale de l'effet de la pratique du judo sur les qualités motrices et psychomotrices chez les enfants de 10 ans. I.N.S.E.P.S. Dakar 1988.
- 10 - Ndiour, Amar. Karaté au Sénégal: Problèmes liés à son développement.
I.N.S.E.P.S. Dakar 1987.
- 11 - Ndour, Papa. Contribution à l'étude des motivations qui président au choix des options à l'I.N.S.E.P.S.
I.N.S.E.P.S. Dakar 1987.
- 12 - Sall, Aïssata, Boubou. Influence des activités physiques sur le développement psychomoteur des jeunes aveugles I.N.S.E.P.S. Dakar 1987.
- 13 - Touré, Ndèye, Dieynaba. Le judo féminin au Sénégal. Blocages et perspectives de développement. I.N.S.E.P.S. Dakar 1984.

VII. Documents

- 1 - Cornianu, Ion. Création d'un modèle de préparation et de compétition pour les jeux olympiques de 1992 et les J.O. d'Or de 1996.
Intervention au Stage International des Entraîneurs (du 23 septembre au 1er octobre 1989) Olympie (Grèce). 12 p.

- 2 - Czech Günter. Les objectifs et les contenus de l'entraînement de la lutte chez des enfants et des jeunes pour la préparation des jeux olympiques de 1996. Document de la Fédération Allemande de Lutte (R.D.A) 1989 10 p.
- 3 - Ercegan, Milan. - Lettre ouverte aux lutteurs, aux entraîneurs et aux juges-arbitres. 1988. 19 p.
- 4 - Le Lumb - Spécificité et universalité. Document de la F.S.L.D.A. Dakar 1977. 11 p.
- 5 - Rochez, Jean, Marc. Programme d'implantation de la lutte à l'école comme discipline éducative. Document I.N.S.E.P.S. 1983.
- 6 - Rubio, Frédéric. Initiation et apprentissage de la lutte olympique au Sénégal. Intervention au stage de formation d'entraîneurs de 1er et 2e degrés (du 15 au 30 juin 1988). Document F.S.L.
- 7 - Sarr, Ibrahima. Relations sportives internationales. Intervention au stage de formation d'entraîneurs de 1er et 2e degrés (du 15 au 30 juin 1988). Document F.S.L.
- 8 - Tableau récapitulatif des enseignants d'E.P.S. formés à l'I.N.S.E.P.S. entre octobre 1977 et juillet 1988 V/L n° 89.729 M.J.S./D.E.P.S./D.E.P. du 17/8/1989.
- 9 - Théorie de l'entraînement. Programme national de certification des entraîneurs. Niveau 3. Document de l'Association Canadienne des entraîneurs. Ottawa 1984.
- 10 - Yarigin, I. La technique de la lutte debout corps-à-corps et de la lutte à terre. Document F.I.L.A. 10 p.

VIII - Documents divers (procès-verbaux, rapports, textes législatifs ou réglementaires etc...).

- 1 - Constitution de la République du Sénégal.
- 2 - Loi n° 66.70 du 13 juillet 1966 modifiée par la loi n° 68.08 du 26 mars 1963 portant code des obligations civiles et commerciales (C.O.C.C.).
- 3 - Loi n° 84.59 du 4 mai 1984 portant Charte du Sport.
- 4 - Décret n° 72.1205 du 13 février 1972 instituant les fonctions de D.T.N.

- 5 - Décret n° 76.0040 régissant les organismes et associations populaires et sportives.
- 6 - Recueil de textes à caractères législatif et réglementaire : "Instructions officielles" relatives à l'enseignement de l'E.P.S. au Sénégal.
- 7 - Arrêté n° 12-527 du 31 août 1966 portant délégation de pouvoir aux fédérations sportives.
- 8 - Statuts de la F.S.L.D.A.
- 9 - Procès-verbal des Etats Généraux de la lutte du 5 février 1978. Document de la F.S.L.D.A.
- 10 - Procès-verbal de la réunion (M.J.S./F.S.L.) du 18 juin 1988. Document de la F.S.L.
- 11 - Procès-verbal des délibérations du jury du stage de formation d'entraîneurs (du 15 au 30 juin 1988) Document F.S.L.
- 12 - Calendrier chiffré des activités sportives nationales et internationales de la saison 87-88. Document F.S.L.
- 13 - Rapport d'activités de la saison 87-88. Document F.S.L.
- 14 - Calendrier chiffré des activités sportives nationales et internationales de la saison 88-89. Document F.S.L.
- 15 - Plan-programme chiffré des activités de la saison 89-90 Document F.S.L.
- 16 - Rapport de mission à la suite du Ve Championnat d'Afrique de Lutte de Tunis 5-12 juin 81. Document M.J.S.

IX - Revue et journaux

- 1 - Revue "Actes de la Recherche en Sciences Sociales" n° 6. 1979.
-

2 - "Annales de l'E.N.S.E.P." n° 10

3 - Revue E.P.S. n° 127

4 - Revue E.P.S. n° 146

5 - Bulletin Officiel de la F.I.L.A. n° 52-53

6 - " " " " " n° 54-55

7 - " " " " " n° 56-57

8 - " " " " " n° 58-59

9 - "Lutte", magazine de la Fédération Française de Lutte n° 1

10 - " " " " " " " " " n° 2

11 - " " " " " " " " " n° 3

12 - "The Seoul Olympian". Journal Officiel des XXIVe J.O. Séoul
1988. 388 p.

13 - Archives du "Soleil" notamment.

"Le Soleil" des

"Zone II" des

- 4/7/1972

- 7/2/1979

- 13/9/1972

- 18/7/1979

- 19/9/1972

- 12/9/1979

- 13/7/ 1976

- 23/7/1980

- 12/8/1976

- 5/11/1980

- 13/7/1980

- 30/8/1984

- 24/3/1982

- 12/5/1982

- 15-16/5/1982

- 18/5/1982

- 21/5/1982

- 20/7/1982

- 10/8/1982

- 27/4/1988

- 28/4/1988

- 10/6/1988

- 14/6/1988

- ANNEXES -

BUREAU DE LA FILA

PRESIDENT

Milan Ercegan
Jevremova 40
11000 BELGRADE / Yougoslavie
tel.: 333 431 / 330 023 / 637 103
telex: 12595 / 11666

VICE-PRESIDENTS

- Mihaly Biro
Pf. 150, Szamuely u. 38
1991 BUDAPEST / Hongrie
tel.: 180 055 / 183 360
telex: 223484 PKBP H
- Byron Carayannis
SALAMINOS 17 - HALANDRI
15-232 ATHENES / Grèce
tel.: 523 1791 / 362 1728
- Raiko Petrov
c/o Fédération Bulgare de Lutte
Amateur
Boul. Tolboukhine 18
SOFIA / Bulgarie
tel.: 86 51 242
- Shozo Sasahara
4-26-9-102, Yoyogi, Shibuya-Ku
TOKYO / Japan
tel.: 379 5060 / 348 2321

SECRETAIRE GENERAL

Michel Dusson
3, bd de Strasbourg
F-21100 DIJON / France
tel.: 80/65 35 32

TRESORIER

- Hermann Schwindling
Russshütter Strasse 55
D-6600 SAARBRUECKEN / FRG
tel.: 681/7 26 22
fax: 681/75 28 24

MEMBRES

- Ion Cornianu
B. Dul. Gheorghiu No 85 A
Etaj V, Apart. 34
BUCAREST, sect. VI / Roumanie
- Bjorn Eriksen
Ormerudveien 1 A
N-1410 KOLBOTN / Norway
tel.: 02/80 22 22
fax: 80 71 66
- Ráphy Martinetti
rue de Bourg 30

CH-1920 MARTIGNY / Suisse
tel.: 26/2 21 44 / 2 30 62

• Terry McCann
P. O. Box 10400
SANTA ANA, California 92711 / USA
tel.: 714/542 6793
fax: 714/543 7801

• Adel Moustafa
2, Ibrahim El-Attar Street
Zizinia
ALEXANDRIA / Egypt
tel.: 570 7140

• Alexandre Novikov
c/o Fédération de Lutte de l'URSS
Luzhnetskaya nab. 8
119270 MOSCOU / URSS
tel.: 201 00 94

• Kemal Oktay
Levent Krizantem Sok. 20
ISTANBUL / Turkey
tel.: 169 65 95 / 169 47 86
telex: 31048 OKTY TR

• Dr Matteo Pellicone
Piazzale delle Belle Arti 3

I-00196 ROMA / Italie
tel.: 360 3582 / 360 2634 / 394 757

• Mario Saletnig
c/o The Protestant School Board of
Greater Montreal
6000 Fielding
MONTREAL, Quebec H3X 1T4 / Canada
tel.: 514/483 7352 / 514/227 5448

MEMBRES CO-OPTES
Toshimitsu Azuma
32-12, Babacho-Isogo-Ku
YOKOHAMA / Japan
tel.: 045/751 7487

• Col. Abdellaziz Queslati, Président
Fédération Tunisienne de Lutte
Cité Sportive Bourguiba
El-Monzah
TUNIS / Tunisie
tel.: 223 037 / 222 571

• Alcibiades Quintero, Presidente
Federacion Panamena de Lucha
Alicionada
Apartado 4950
PANAMA, CITY 5 / Panama
tel.: 69 3033 / 69 0693 / 22 0985

MEMBRES D'HONNEUR DU BUREAU DE LA FILA

M. Victor FAUGIER (Mexique)
M. Manuel GORRIARAN (USA)
M. Dick GARRARD (Australie)
M. Herbert JACOB (Grande Bretagne)
M. S. Singh MAJITHIA (Inde)
M. Fred B. OBERLANDER
M. Tzeno TZENOV (Bulgarie)
Dr Carlo ZANELLI (Italie)
M. Hamid ELOFIR (Maroc)
Dr. Amir Ismail HAKKI (Iraq)
M. Oswald JOHNSTON (Guatemala)
Fernando COMPTE (Venezuela)
Zigmund DMOWSKI (Pologne)
Dr. Per STROMBACK (Suede)

FEDERATIONS NATIONALES AFFILIEES A LA FILA

AFGHANISTAN

Wrestling Federation of Afghanistan
Riasat Olympic
KABUL
tel.: 20579 / 26058 / 20483
cable: OLYMPIC

ALBANIE

Fédération Albanaise de Lutte
Rruga Kongresi i Permetit 41
TIRANA
tel.: 2142 ATSH AB
cable: ALBSPORT

ALGERIE

Fédération Algérienne de Lutte
B. P. 88
El-Biar
ALGER
tel.: 79 17 17 / 79 39 39 / 79 41 95
telex: 61379 CFS DZ

R.D.A.

Deutscher Ringer-Verband der DDR
Storkower Strasse 118
1055 BERLIN
tel.: 43 84 387 / 43 84 380
telex: 114919
cable: ZENTRALSPORT RINGEN

R.F.A.

Deutscher Ringer-Bund e. V.
Russhütter Strasse 55
D-6600 SAARBRUECKEN
tel.: 681/7 26 22
fax: 681/75 28 24 / 69/62 00 54

AMERICAN SAMOA

American Samoa Amateur Wrestling
Association
P. O. Box 268
PAGO PAGO 96799
tel.: 688 7409

ARABIE SAOUDITE

Saudi Arabian Strength Federation
Dept. Wrestling
P. O. Box 42806
RIYADH
tel.: 478 3357
telex: 201081 SJ SPORTS
cable: NESHATAT

ARGENTINE

Federacion Argentina de Lucha
Amateur

Pte. J. D. Peron 1156 (1038)
BUENOS AIRES
tel.: 17499 COARG AR

AUSTRALIE

Australian Wrestling Union
Mr. Steve Raskovy, Nat. Director
34 Norman Road
CROYDON, Vic. 3136
tel.: 03/725 6031
telex: 39484 AUSOLY

AUTRICHE

Oesterreichischer Amateurringer
Verband
A-5071 WALS 330
tel.: 0622/850 333

BAHAMAS

Bahamas Amateur Wrestling
Association
P. O. Box 1212
NASSAU
tel.: 42017
telex: DUTCHCO 20406

BANGLADESH

Bangladesh Amateur Wrestling
Federation
Room No 19 (1st floor)
Dacca Stadium
DACCA 2
tel.: 327044 / 300251/139

BELGIQUE

Ligue Royale Belge de Lutte
c/o C. O. I. B.
av. de Bouchout 9
B-1020 BRUXELLES
tel.: OLYBEL B 63760

BOLIVIE

Federacion Boliviana de Lucha
Amateur
Mexico No 1638
Casilla Correo 4481
LA PAZ
tel.: 37 44 33

BRESIL

Confederacao Brasileira de
Pugilismo
Rua Pedro 1 No 7, Grupo 906
Centro CEP 20.060

RIO DE JANEIRO
tel.: 262 3830
cable: BOXBRASIL

BULGARIE

Fédération Bulgare de Lutte
Amateur
Boul. Tolboukhine 18
SOFIA
tel.: 86 51 242/252/283/286/294
telex: 22723 / 22724
cable: BESEFESE

BURKINA FASO

Fédération Burkinabé de Judo et
Disciplines Associées
Section Lutte Traditionnelle
B. P. 122
OUAGADOUGOU

CAMEROUN

Fédération Camerounaise de Lutte
B. P. 945
YAOUNDE
tel.: 8543 KN
cable: FECALUTTE

CANADA

Canadian Amateur Wrestling
Association
1600 Prom. James Naismith Dr.
GLOUCESTER, Ontario K1B 5N4
tel.: 613/748 5686
telex: 0533660
fax: 748 5706

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Fédération Centrafricaine de Lutte
Amateur
B. P. 573
BANGUI

CHILI

Federacion Chilena de Lucha
Vicuna Mackenna 44
Oficina 39, 2 do piso
Casilla 2239
SANTIAGO
tel.: 222 9724
telex: 40976 COCH CL

CHINE R. P.

Wrestling Association of the
People's Republic of China

9 Tiyukuan Road
PEKING
tel.: 75 3110
telex: 22323 CHOC CN
cable: SPORTCHINE

CHYPRE

Cyprus Wrestling Association
P. O. Box 5440
NICOSIA
tel.: 43097
cable: ATHLITISMOS

COLOMBIE

Federacion Colombiana de Lucha
Piscinas Panamericanas
Apartado Aereo 5457
CALI
tel.: 58 51 61
cable: FEDELUCHA

CONGO

Fédération Congolaise de Lutte
Amateur
B. P. 399
BRAZZAVILLE

COREE R.D.P.

Amateur Wrestling Association of
DPRK
Munshin-Dong 2, Dongdaewon
District
PYONGYANG
tel.: 63998
telex: 5472 KP
cable: WRESTLING

COREE

Korea Amateur Wrestling Federation
19 Mookyo-Dong, Chung-Ku
SEOUL
tel.: 777 4047 / 777 6081/9
telex: KOKSEL K 24989

COSTA RICA

Asociacion Nacional de Lucha
Apartado 8-6580
SAN JOSE
tel.: 247206

COTE D'IVOIRE

Fédération Ivoirienne de Lutte
01 B. P. 4877
ABIDJAN 01

CUBA

Asociacion Cubana de Lucha
Amateur
C. O. C., Calle 13 No 601

Esq. C. Vedado
HABANA
tel.: 41883 / 402921
telex: 511332
cable: INDER

DANEMARK

Dansk Atlet-Union
Postboks 183
DK-3520 FARUM
tel.: 02/95 53 40
telex: 33111 IDRAET DK
cable: DIFSPORT

**REPUBLIQUE
DOMINICAINE**

Federacion Dominicana de Lucha
Amateur
Centro Olimpico Juan Pablo Duarte
4 ta. Planta
SANTO DOMINGO

EGYPTE

Egyptian Wrestling Federation
P. O. Box 2055
CAIRO
tel.: 970917 / 970918
telex: 93000 OLYMP UN
cable: FEDELUTTE

EQUATEUR

Federacion Ecuatoriana de Lucha
Amateur
c/o Comité Olimpico Ecuatoriano
Casilla Postal 4567
GUAYAOUIL
tel.: 399894 / 395222 / 395191
telex: 043817 COE ED

ESPAGNE

Federacion Espanola de Lucha
José Abascal No 47
28003 MADRID
tel.: 442 72 11 / 442 72 67

ETATS-UNIS

USA Wrestling
225 South Academy Boulevard
COLORADO SPRINGS,
Colorado 80910
tel.: 719/597 8333
telex: 467923
fax: 719/597 3195

FIIJI

Fiji Wrestling Association
c/o Fiji National Olympic Committee
P. O. Box 1279

SUVA
tel.: 27179
cable: FASANOC

FINLANDE

Suomen Painiliitto
Radiokatu 12
SF-00240 HELSINKI
tel.: 90/15 82 394
telex: 121797 SVUL SF
cable: PAINILIITTO

FRANCE

Fédération Française de Lutte
11, rue de Meaux
F-75019 PARIS
tel.: 48 03 19 21
telex: 210569 FEFRALU F

GAMBIE

Gambia National Wrestling
Federation
c/o Dept. of Youth, Sports and
Culture
BANJUL

GRANDE-BRETAGNE

British Amateur Wrestling
Association
Mr. H. I. Jacob, Chairman
2 Huxley Drive
BRAMHALL, Stockport SK7 2PH,
Cheshire
tel.: 061/832 9209 / 061/439 5749
fax: 061/833 1120

GRECE

Fédération Hellénique de Lutte
Amateur
86, rue Ermou
105-63 ATHENES
tel.: 324 4174 / 324 4269 / 321 2702
telex: 224438 EOFP

GUAM

Guam Wrestling Federation
c/o Guam Amateur Sports
Federation
P. O. Box 21815
GMF GUAM, M. I. 96921

GUATEMALA

Federacion Nacional de Luchas
Palacio de los Deportes
Cuidad de los Deportes
GUATEMALA CITY
tel.: 61822 / 63770
telex: 6077 COG GU

GUINEE

Fédération Guinéenne de Lutte
Amateur
B. P. 760
CONAKRY
tel.: 419 65 / 419 62
cable: MINJEUNESSE

HOLLANDE

Koninklijke Nederlandsche
Krachtsport Bond
P. O. Box 13
NL-2170 AA SASSENHEIM
tel.: 02522 30003
telex: 33339 OLYMP NL

HONDURAS

Federacion de Lucha
c/o Directorio Federacion Nacional
Deportiva Extraescolar de Honduras
Apartado No 331
TEGUCIGALPA D. C.

HONGRIE

Magyar Birkózó Szövetség
Dózsa György u. 1-3
1143 BUDAPEST
tel.: 187 342 / 636 430/446/447
telex: 225105 AISH H
cable: COMSPORT LUTTE

ILE MAURICE

Fédération Nationale de Lutte
Amateur
P. O. Box 15
VACOAS
telex: 4729 SPORTS IW

ILES VIERGES

Virgin Islands Olympic Wrestling
Federation
P. O. Box 10733
Charlotte Amalie
ST. THOMAS 00801
tel.: 809/774 6161

INDE

Wrestling Federation of India
Room No 162-A, Gate No 28
Jawaharlal Nehru Stadium
NEW DELHI 110 003
tel.: 616 670 / 617 026
telex: 3162383 IOA IN
cable: INDOLYMPIC

INDONESIE

Persatuan Gulat Seluruh Indonesia
P. O. Box 39
Kebayoranbaru Barat

JAKARTA

tel.: 582 033/ 582 205 / 581 787
telex: 45214 KONI IA
cable: PGSI KONI PUSAT
SENAYAN

IRAN

Amateur Wrestling Federation
of Islamic Republic of Iran
c/o National Olympic Committee
of Iran
P. O. Box 15815
1589 TEHERAN
tel.: 826 999 / 837 981
telex: 212691 VARZ IR
cable: OLAMIC

IRAQ

Iraqi Wrestling Federation
P. O. Box 441
BAGHDAD
tel.: 719 8874
telex: 213409 IROC
cable: IROC

IRLANDE

Irish Amateur Wrestling Association
Rere 29 Grosvenor Square
Rathmines
DUBLIN 6
tel.: 973238 / 372023

ISRAEL

National Wrestling Association
P. O. Box 4575
TEL AVIV 64-254
tel.: 243 160/68/69/71/72
telex: 341118
cable: SPORTISFED ISRAEL

ITALIE

Federazione Italiana Lotta Pesu Judo
Viale Tiziano 70
I-00196 ROMA
tel.: 368 58293
telex: 620244
cable: FILPJ

JAPON

Japan Amateur Wrestling Federation
1-1-1, Jinnan, Shibuya-Ku
TOKYO
tel.: 481 2354
telex: APOSASAC 27554
cable: JAPONLUTTE

JORDANIE

Jordan Wrestling Union
P. O. Box 925516

AMMAN
tel.: 670182

KAMPUCHEA

Fédération Khmère de Lutte
Amateur
M. Sam Sophean, Président
B. P. 101
PHNOM-PENH

KENYA

Kenya Amateur Wrestling
Association
P. O. Box 34055
NAIROBI
tel.: 334278
telex: 22153

KOWAÏT

Kuwait Wrestling Federation
c/o Kuwait Olympic Committee
P. O. Box 795
KUWAIT
tel.: 241 4444 / 242 2744
telex: 3192 COMITE
cable: COMMITTEE

LIBAN

Fédération Libanaise de Lutte
Amateur
P. O. Box 1573
BEYROUTH
tel.: 38 61 62
telex: 42351 LE TAKO

LUXEMBOURG

Fédération Luxembourgeoise
de Lutte
M. Jean Engel, Président
B. P. 40
3401 DUDELANGE
tel.: 51 02 48
telex: 3556 COSL LU

MADAGASCAR

Comité National de Coordination
de Lutte Amateur
M. H. Randrianerazely, Président
Lot. III-F-39
Mahamasina Sud
ANTANANARIVO 101

MALAISIE

Malaysia Amateur Wrestling
Association
Mr. Roger Woon, Hon. Secretary
c/o Wisma Sukan, Ground Floor,
MABA Building 6, Jalan Hang Jebat
50150 KUALA LUMPUR

MALI

Fédération de Lutte du Mali
B. P. 88
BAMAOKO
tel.: 22 43 11
cable: MALILUTTE

MALTE

Federazzjoni Mattija Lotta
Comm. Simon A. Bonello, President
10 St. Mary's Street
GUDJA MALTA G. C.
tel.: 878044

MAROC

Fédération Royale Marocaine
de Lutte
B. P. 13798
CASABLANCA
tel.: 27 64 32
cable: FEDELUTTE

MAURITANIE

Fédération Mauritanienne de Lutte
B. P. 178
NOVAKCHOTT

MEXIQUE

Federacion Mexicana de Lucha
de Aficionados
Ave. Universidad 1810-E-1
Col. Romero de Terreros
Delegacion Coyoacan
04310 MEXICO D. F.
tel.: 658 36 89 / 550 54 49
telex: 01772785 OLIMME

MONGOLIE

Fédération Mongole de Lutte
55 Baga Toirog
OULAN BATOR
tel.: 23920
cable: MONGOLSPORT

NEPAL

Nepal Wrestling Association
P. O. Box 2090
KATHMANDU
tel.: 2/15712/12678/15704/12200
telex: 2390 NSC NP

NICARAGUA

Federacion Nicaraguense de Lucha
Aficionada c/o Instituto
Nicaraguense de Deportes
Apartado Postal 383
MANAGUA
tel.: 500459 ext. 2601
telex: 2156 IND NK

NIGER

Fédération Nigérienne de Lutte
Traditionnelle
M. Vincent Paraiso, Secrétaire
B. P. 622
NIAMEY

NIGERIA

Nigeria Amateur Wrestling
Association
P. O. Box 145
LAGOS
tel.: 830 649
telex: 21598
cable: NATSPORTS

NORVEGE

Norges Brytelorbund
Tollbugt. 11
N-0152 OSLO 1
tel.: 02/42 01 90
cable: NORWRESTLING

NOUVELLE ZELANDE

New Zealand Olympic Wrestling
Union
Mr. Kevan McLaughlan, Secretary
2 Leech Place
RANGIORA
tel.: 03/533137 / 0502/8216
telex: 40152
fax: 03/790494

PAKISTAN

Pakistan Amateur Wrestling
Federation
Olympic House
2 Temple Road
LAHORE 4
tel.: 306 141
telex: 44866
cable: PAKOLYMPIC

PALESTINE

Palestinian Wrestling Federation
Mr. Farid Abdul Sayed, President
P. O. Box 383
BAGHDAD / Iraq

PANAMA

Federacion Panamena de Lucha
Aficionada
Mr. Alcibiades Quintero, Presidente
Apartado 4950
PANAMA CITY 5

tel.: 272728 / 272960 / 249357 /
690693
telex: 3429 OLIMPAN PG

PARAGUAY

Federacion Paraguaya de Lucha
Amateur
c/o Instituto Paraguayo de Artes
Marciales
Alberdi 1330 / 1366
ASUNCION
tel.: 48464

PEROU

Federacion Peruana de Lucha
Amateur
Estadio Nacional Puerta 20 "A"
Apartado de Correo 2243
LIMA
tel.: 315 254
cable: FFPELUCHA

PHILIPPINES

Wrestling Association of the
Philippines
P. O. Box 2272
MANILA

POLOGNE

Polski Zwiasek Zapasniczy
Aleje Jerozolimskie 99M / 37a
02-001 VARSOVIE
tel.: 21 36 83 / 21 24 30
cable: PEZETZET

PORTO RICO

Federacion de Lucha Olimpica
de Puerto Rico
G. P. O. Box 2684
SAN JUAN 00936
tel.: 809 / 723 3890 / 723 9635
cable: OLIMPRO

PORTUGAL

Federação Portuguesa de Lutas
Amadoras
Rua do Quelhas 32-44
1200 LISBOA
tel.: 678 378
telex: 65348 FPLUCHA P

ROUMANIE

Fédération Roumaine de Lutte
Str. Vasile Conta 16
70139 BUCAREST
tel.: 11 97 87

telex: 11180
cable: SPORTROM LUTTE
fax: 90 / 119787

SALVADOR

Federacion Salvadorena de Lucha
c/o Comité Olimpico de El Salvador
Apartado Postal 759
SAN SALVADOR
tel.: 22 5471
telex: 20521
cable: COLIMPICO

SAN MARINO

Federazione Sammarinese Lotta
M. Guido Berti, Président
Via C. Botta 66
DOGANA 47031

SENEGAL

Fédération Sénégalaise de Lutte
B. P. 3372
DAKAR
tel.: 21 35 24

SOMALIE

Somali Wrestling Federation
P. O. Box 2601
MOGADISHO
tel.: 39087 / 28018

SRI LANKA

Wrestling Federation of Sri Lanka
Gamamedia Road
Tudella
JA-ELA

SUEDE

Svenska Brottningförbundet
Idrottens Hus
S-123 87 FARSTA
tel.: 08/713 60 00 / 08/94 05 36
telex: 14179 SPORTS S
cable: SWEDWRESTLING

SUISSE

Fédération Suisse de Lutte Amateur
M. Raphy Martinetti, Président
rue de Bourg 30
CH-1920 MARTIGNY
tel.: 26/2 21 44 / 2 30 62

SYRIE

Fédération Arabe Syrienne de Lutte
P. O. Box 967-421
DAMAS
tel.: 225 026 / 034 / 052
telex: HOTÉCH 11935 / 11915

TAIPEI DE CHINE

Chinese Taipei Wrestling
Association
Room 803, F/8, 206 Sung-Chiang
Road
TAIPEI
tel.: 02 / 521 2420
telex: 56298 VEDAN

TANZANIE

Amateur Wrestling Association
of Tanzania
P. O. Box 1046
DAR-ES-SALAAM
telex: 41239 HABARI TZ

TCHECOSLOVAQUIE

Fédération Tchecoslovaque
de Lutte
Na Porci 12
115 30 PRAGUE 1
tel.: 235 7374
telex: 122650 CSTV C
cable: SPORTSVAZ ZAPAS

THAÏLANDE

Thai Amateur Wrestling Association
Army Club
Ayudtaya Road
BANGKOK
tel.: 812 652
cable: INOC

TUNISIE

Fédération Tunisienne de Lutte
Cité Sportive Bourguiba
El-Menzah
TUNIS
tel.: 223 037 / 222 571

TURQUIE

Beden Terbiyesi Genel Müdürlüğü
Güres Federasyonu Başkanlığı
Ulus Ishani A Blok
ANKARA
tel.: 24 25 11
telex: 44514 TGFB TR
cable: GÜRESSPOR

U. R. S. S.

Fédération de Lutte de l'URSS
Luzhetskaya nab. 8
119270 MOSCOU
tel.: 201 00 94
telex: 411287 / 411304
cable: SPORTKOMITET

URUGUAY

Federacion Uruguaya de Lucha
Amateur
Canelones 1044
MONTEVIDEO
tel.: 904 196 / 986 601
telex: COURU UY 982

VENEZUELA

Federacion Venezolana de Lucha
Amateur
Mr. Elias Vilorio, Presidente
Apartado de Correos 1996
CARACAS 1010
tel.: 4 / 21350 / 48 / 34701 / 48 / 34746
telex: 22593

VIETNAM

Association de Lutte Libre de la
République Socialiste du Vietnam
36, bd Trần Phu
HANOI
tel.: 5 / 4867 / 5 / 4868
cable: ALLVN

WESTERN SAMOA

Western Samoa Amateur Wrestling
Association
Mr. Herman J. Bartley, President
P. O. Box 66
APIA

YEMEN

Yemen Wrestling Association
c/o Yemen National Olympic
Committee
P. O. Box 2701
SANAA
telex: 2710

YOUgoslavIE

Fédération Yougoslave de Lutte
Terazije 35/1
11000 BELGRADE
tel.: 332 983
telex: 12595
cable: YUSPORT

ZAIRE

Fédération Zairoise de Lutte
B. P. 6033
KINSHASA VI

III- DE LA POSSIBILITE D'ENVISAGER UN TRANSFERT ENTRE
LA LUTTE TRADITIONNELLE ET LES LUTTES OLYMPIQUES

-- o --

Cette possibilité a été étudiée par un tableau comparatif suivant les caractéristiques générales de ces deux formes de lutte, comme l'exprime le tableau ci-dessous.

! CARACTERISTIQUES !	LUTTE TRADITIONNELLE !	! LUTTES OLYMPIQUES !
Lieu d'application!	Plein air sur du sable!	En salle sur un Tapis !
La tenue	Le "Guimbe"	un maillot de corps
La mise en garde	basse-haute-moyenne + " Lewato "	basse-haute-moyenne
La finalité	Le terrassement	La touche
Le règlement	- Pas de durée pour le combat - Pas de lutte au sol	- Une durée pour chaque combat - Possibilité de lutter au sol
Les Contrôles	- LOXXO - DJAAT - TANK	BRAS TETE JAMBE
Les formes de corps	- YENU - OUAGNIARU - BOTTI - RINAAN - DUGU (I)	ARRACHER SOUPLESSE & SOUPLESSE HANCHER DECALAGE PASSAGE DESSOUS (2)
Techniques	DJAAT -BOTTI - YENU - WEUR NDOMBO - GALGAL XATTARBI - RINAAN BUP	Tour de hanche en tête Double ramassement de jambe arracher Ceinture arrière Kliket avec rotation externe Double ramassement de jambes amener simple

(I) FREDERIC RUBIO " REVUE E.P.S. n°183 " Page 63

(2) C. KOUYOS et P. TABERNA " Enseignement de la lutte : lutte libre et Gréco-Romaine " Page 29 et 44.

VIRSTA DE INCEPERE

A LUPTELOR pe categorii

AGE Virsta	CATEGORIILE - CATEGORIES.										
	48	52	57	62	68	74	82	90	100	130	Total
10	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
11	-	-	-	2	1	1	-	-	-	-	4
12	1	-	-	1	1	1	1	1	-	1	7
13	2	4	4	2	1	4	4	4	3	2	30
14	4	4	7	3	5	3	6	6	5	3	46
15	5	5	4	6	6	3	4	7	4	6	50
16	4	4	2	2	3	4	2	1	4	5	31
17	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	2
✓ M _g	15,2	15,1	14,2	13,9	14,5	13,9	14,5	14,6	14,6	15,3	14,4

ÂGE DE COMMENCEMENT DE PRATIQUE

LA LUTTE PAR CATEGORIE.

PAR SOKOLOV - URSS.

Enquête sur les champions de Séoul 1988 et du monde.

[Source Ion Cornicanu - Création d'un modèle de préparation et de compétition pour les J.O. de 1997 et J.O. d'Or de 1996 - Nd.l.r.]

Le professeur Ion Cornianu (Roumanie), faisait le bilan suivant des J.O. de 1988 et des championnats d'Europe de 1989

Nombre de combats.....	380
Résultats Tomber.....	47 soit 12 % des résultats
Grande supériorité technique...	43 soit 11, 4 % "
Supériorité.....	12 soit 6, 2 % "
Disqualification.....	70 soit 24, 3 % "
Divers.....	26 soit 6, 4 % "
Nombre de prises techniques :	
Prises à 5 points.....	65 pour 325 points soit 3, 9 %
Prises à 4 points.....	23 pour 92 points soit 1, 4 %
Prises à 3 points.....	331 pour 993 points soit 20 %
Prises à 2 points.....	496 pour 992 points soit 30 %
Prises à 1 point.....	742 pour 742 points soit 44, 7 %
<hr/>	
Total	3144 points

Nombre d'avertissements : 1060 (1)

Une rapide analyse de ces chiffres nous amène aux constatations suivantes :

-88 % des combats se sont terminés autrement que de la manière sous-entendue par la finalité première de la lutte qui est le tomber. En outre, il y a eu deux fois plus de disqualifications que de tomber.

-les projections les moins valorisées telles que les ceintures en pont et les amenés à terre ou les déséquilibres sans décollage ont constitué 74, 7 % du total des prises. Or ces techniques n'ont rien de bien particulier pour le spectateur.

-de même, il y avait en moyenne 2, 79 avertissements par combat. Qu'y-a-t-il de spectaculaire la passivité qui les engendrés ? En outre la même remarque est valable pour les 24, 3 % de combats qui se sont achevés sur des ~~qualifications~~ ^{disqualifications}

Ion Cornianu , "Création d'un modèle de préparation et de compétition pour les J.O. de 1992 et 1996" Stage International des entraîneurs, Olympie (Grèce) du 23 sept. au 1^{er} oct. 1989.

Günter Gech - Les objectifs et les contenus de l'entraînement de lutte chez des enfants et des jeunes pour la 5^e préparation des J.O. de 1996. Document de la Fédération de lutte de la R.D.A. (1989).

Outre les profils techniques, les paramètres suivants ont été obtenus pour les champions dans la lutte libre: (voir feuille 5)

Paramètres du comportement de combat des champions mondiaux dans la lutte libre

	AO/min	WO/min	WRO	HRO %
1985	1.6	1.9	1.6	72
1986	2.0	2.0	1.6	64
1987	1.7	1.7	1.5	67

Sur cette base, on a aussi calculé la dynamique du comportement de combat des champions mondiaux.

(voir feuille 6)

et également les orientations d'objectif pour l'entraînement des espoirs.

Dans la table suivante est présentée l'influence des règles modifiées de la FILA sur le comportement de combat des lutteurs, aussi que une valeur de prognose pour 1992.

L'influence des règles modifiées sur le comportement de combat dans la lutte

règles en vigueur	durée de pauses combat		qualités de performance		augmentation
			AO/min	HRO	AO %
jusqu'à 1980	3x3min	2x1min	0.8	77%	100
jusqu'à 1988	2x3min	1 min	1.7	65%	213
jusqu'à 1992	5min	non	2.2	63%	275

Ndlr.: $AQ = \text{quotien d'action} = \frac{\text{Nombre d'actions}}{\text{Temps de combat}}$

$HRQ = \text{quotien d'efficacité} = \frac{\text{Nombre d'actions avec pointage}}{\text{Nombre d'actions}}$

10^{èmes} CHAMPIONNATS D'AFRIQUE DE LUTTE (DU 5 AU 9 AVRIL A TUNIS)

le soleil ♦ mercredi 27 avril 1988

LES «LIONS» DANS LES FRANCS

Les 10^{èmes} championnats d'Afrique de lutte olympique ont eu lieu à Tunis du 5 au 9 avril. Douze pays (Algérie, Cameroun, Egypte, Gambie, Guinée, Ile Maurice, Kenya, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Sénégal et Tunisie) ont pris part aux compétitions qui ont été marquées par la suprématie de l'Egypte (lutte gréco-romaine) et du Nigéria (lutte libre). Les «Lions» du Sénégal ont perdu à Tunis les titres continentaux que détenaient Ambroise Sarr (100 kg) et Double Less (130 kg). Avec trois médailles d'argent et une de bronze, la moisson des «Lions» a été maigre. La lutte sénégalaise, longtemps motif de satisfaction, a aujourd'hui rejoint les rangs.

Huit mois après les brillants résultats remportés au City Hall de Nairobi, à l'occasion des Jeux africains, les «Lions» sont complètement passés à côté de leur sujet à Tunis, en perdant tous les titres continentaux qu'ils détenaient. Ainsi, les lutteurs sénégalais qui avaient l'habitude de retourner au bercail avec deux ou trois médailles d'or, au cou, se sont contentés de trois médailles d'argent (Ambroise Sarr, Moustapha Guèye, Cheick Mbaba) et d'une médaille de bronze (Double Less).

Et cette maigre moisson a été faite durant le tournoi de lutte gréco-romaine où pourtant nos représentants ne nourrissaient pas de grandes ambitions. Cette forme de lutte est la chasse gardée des Nord-Africains depuis son introduction dans le continent. Seul pays d'Afrique noire à contester cette suprématie, le Sénégal ne pouvait porter ses espoirs que sur les champions Double Less (130 kg) et Ambroise Sarr (100 kg) qui détiennent ces titres continentaux. Il faut dire que ces deux titres («super-lourds» et «lourds») sont les plus prestigieux en lutte et en les détenant depuis de nombreuses années, notre pays était parmi les «géants» de la lutte africaine.

Par contre, les vice-champions d'Afrique Cheick Mbaba, Djib Diouf et Alioune Dione avaient bien négocié les premiers tours avant de céder devant des adversaires moins sollicités. Car contrairement à l'équipe sénégalaise qui présentait les mêmes lutteurs dans les deux formes de lutte, les autres pays étaient représentés (dans chaque forme de lutte) par deux équipes. C'est ainsi que le Nigéria n'a pas pris part aux compétitions de lutte gréco-romaine pour ne se consacrer qu'à la lutte libre.

ETERNELS PROBLEMES

Tout d'abord, le stage de préparation en France n'a pas donné les résultats escomptés car, à défaut d'adversaires de taille, les «Lions» ont été contraints de se frotter entre eux durant tout le séjour. Pour les «Lions», cette préparation n'a pas du tout été judicieuse car au

même moment leurs adversaires sillonnaient l'Europe de l'Est qui est, sans conteste, la référence à l'heure actuelle, au plan de la lutte. Et ils n'ont pas du tout tort car on se rappelle qu'avant de débarquer à Nairobi, les «Lions» avaient effectué une préparation d'un mois à Sofia (Bulgarie). Et les résultats furent éloquentes...

Mais cette préparation avait déjà accusé des couacs à Dakar car depuis leur retour de Nairobi, les «Lions» (à quelques exceptions près) avaient renoué avec la lutte avec frappe qui offre, il faut l'avouer, des perspectives financières à ses adeptes. Et c'est ainsi que certains de nos représentants à Tunis n'ont repris les entraînements

qu'à deux jours du départ pour la France. Il est certain qu'avec une telle préparation, les «Lions» ne pouvaient pas renouveler à Tunis le coup de Nairobi ou d'Alexandrie.

Mardi 19-9-1972 p.6

De retour des Jeux, Boy Bambara: "Nos adversaires étaient moins expérimentés que nous"

Le lutteur sénégalais Aliou Camara, plus connu sous le nom de Boy Bambara, continué de recevoir à son domicile ses nombreux supporters à son retour de Munich; nous avons profité de cette ambiance de kermesse pour demander à Boy Bambara de nous livrer ses impressions et de nous expliquer les causes de sa défaite.

Très détendu, le « Muniçois » nous dit : « Nous étions quatre à défendre les couleurs du Sénégal en lutte libre, Robert Diouf, Arona Mané, Papa Diop et moi. L'on sait que nous avons tous été battus. Mais ce fut devant des adversaires plus expérimentés et possédant une meilleure technique, comme l'a bien souligné l'entraîneur Riche Niang qui nous avait accompagné tout le long de notre périple ».

Notons qu'avant les jeux, ils ont livré de nombreux combats en Yougoslavie, Roumanie et Bulgarie; arrivés à Munich, ils s'entraînaient deux voire trois fois par jour, si bien qu'au moment des compétitions ils étaient déjà fatigués.

La lutte libre n'est pas loin de la lutte sénégalaise, car les prises sont admises. La différence est que chaque combat se déroule en trois reprises de trois minutes avec une minute de pose à la fin de chaque reprise, nous a expliqué Boy Bambara qui enchaine :

« Notre séjour à Munich a été très agréable au point de vue nourriture : poulet, viande et même poisson étaient le menu servi trois fois par jour; mais nous avons beaucoup plus de chances pour les compétitions organisées en Afrique qu'en Europe », a conclu Boy Bambara.

Soulignons que notre lutteur n'en est pas à sa première sortie. Il s'est déjà rendu en Tur-

quie en 1966 où il nous a ramené une médaille d'or, puis au Maroc trois ans plus tard.

L'année dernière, il nous a représenté avec son collègue Robert Diouf, en Alexandrie et nous gratifia d'une médaille de bronze.

Boy Bambara et Pape Diop sont donc les meilleurs espoirs sénégalais en lutte libre et grec-romaine, nous confia l'entraîneur Riche Niang.

lutte

Sympathique réception pour les lutteurs sélectionnés pour les J.O

Solent de Samedi - 772 Mo

Une réception modeste mais combien significative, a été organisée jeudi en fin d'après-midi au Centre Iba Mar Diop, par le comité national de lutte, en l'honneur de la délégation sénégalaise devant défendre les couleurs de notre pays en lutte aux prochains jeux olympiques de Munich qui débiteront le 25 août.

Le président du comité national, M. Maguette Birama Sarr, a d'abord, au cours d'une belle improvisation, félicité tous les lutteurs sélectionnés qui ont fait le stage de Thiès durant un mois pour préparer Munich sous la direction de l'entraîneur yougoslave, M. Risto, assisté de son homologue sénégalais Rich Niang.

M. Maguette Birama donna alors de sages conseils à nos représentants en les exhortant à travailler la main dans la main. Car rien ne peut se faire en dehors de l'entente et de la discipline, conclut-il.

La parole fut ensuite donnée à M. Sidiya Sakho qui représentait le ministre M. Lamine Diack, absent du Sénégal.

M. Sakho a lui aussi fait des recommandations utiles, à nos

ambassadeurs avant de faire un rapide survol du programme de leur séjour à l'étranger.

Rappelons que la délégation est composée de dix lutteurs et un entraîneur Rich Niang; celui-ci profitera de ce voyage pour préparer son brevet du 2e degré. Il a décroché le premier il y a juste huit mois.

Parmi les 10, quatre seulement iront à Munich; ce sont : Robert Diouf, Boy Bambara, Arona Mané et Ismaïla N'Doye. Les six autres (Papa Touré, Moussa Diambé, M'Baye Cissé, Papa Diop, Louis Diouf et Mamadou Pouye), séjourneront à Sofia, en Bulgarie pendant 2 ou trois semaines.

Toute la délégation, qui s'est envolée hier matin, séjournera à Belgrade (Yougoslavie) du 7 au 29 juillet, et à Bucarest (Roumanie) du 30 juillet au 14 août.

M. Sakho devait conclure en souhaitant bonne chance et prompt retour à la délégation. Le mot de la fin revenait à l'entraîneur national : « Nous avons tous une seule ambition : défendre dignement les couleurs du Sénégal en lutte libre et grec-romaine ». YAMAR DIOP

Boy Bambara, qui reprendra ses activités professionnelles lundi prochain au ministère du Développement industriel (il est chauffeur) pense aussi à la réouverture de la saison de lutte sénégalaise prévue le mois prochain.

M'Baye Guèye et Ibou Senghor n'auront qu'à bien se tenir car Boy Bambara souhaiterait les rencontrer en premier lieu. YAMAR DIOP

LUTTE

Mamadou Bèye

1^{er} vice-président du comité national

«NOTRE VOCATION N'EST PAS DE NOUS FAIRE DE L'ARGENT»

Installé depuis le 5 décembre 1979 par le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports avec mission de redresser la lutte, le Comité national s'est depuis, attelé à sa tâche. Si pour certains puristes, le Comité est entrain d'accomplir la délicate mission qui lui était assignée, pour d'autres, il n'a apporté aucun changement. Face à cette situation, nous avons rencontré M. Mamadou Bèye le premier vice-président du C.N. qui, en l'absence de Maguette Sarr Birama actuellement à Moscou, a bien voulu répondre à nos questions.

● Il y a quelques mois, dans le souci de redresser la lutte qui était paralysée à la suite d'un conflit entre deux tendances, le secrétariat d'Etat aux Sports avait mis sur pied un organisme chargé de gérer la lutte. Qu'avez-vous fait depuis votre installation ?

En effet, depuis notre installation, notre travail visait deux points importants. Premièrement, la réorganisation ; deuxièmement, la mise sur pied d'une nouvelle réglementation. Concernant le premier point, nous avons augmenté très sensiblement le cachet des jeunes lutteurs ; amélioré l'horaire des combats, équipé notre local pour une valeur de 900.000 frs et contribué à la préparation de la Quinzaine nationale de la Jeunesse. Pour la réglementation le travail est très avancé et nous pensons être en mesure de présenter l'avant projet au secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports au plus tard en décembre.

● Peut-on connaître la raison pour laquelle le Comité national n'a pas programmé de grands combats du genre Papa Kane-Mbaye Guèye, Double Less - Papa Kane, Ambroise Sarr - Birahim Ndaye ?

Si depuis son installation, le Comité national n'a pas eu à organiser des combats, c'est tout simplement parce qu'il ne dispose pas d'une certaine liquidité financière qui lui permette la mise sur pied de ces chocs en raison du coût de l'équipement de notre local et de notre contribution pour la Quinzaine. D'autre part, pour organiser un combat, il faut aussi avoir des structures adéquates et, comme tout un chacun le sait, les projecteurs de Demba Diop ne sont pas fonctionnels.

● Vous avez dit plus haut que dans le cadre de sa politique de redressement le Comité national avait sensiblement augmenté les cachets des jeunes lutteurs, mais je suis au regret de vous dire que pour ces derniers, c'est tout à fait le contraire.

Par rapport au taux pratiqué par l'ancienne fédération, le Comité national a un grand mérite, c'est ainsi qu'actuellement le cachet des lutteurs qui disputent les combats préliminaires ont augmenté sensiblement. La vocation de notre comité n'est pas de se faire de l'argent comme cela se pratique au niveau des associations, le Comité national est pour la défense des intérêts des lutteurs et, à ce titre, en fixant les cachets de ces derniers, il a fait preuve de générosité. Seulement, le Comité ne peut pas débloquer des sommes

excessives ou fantaisistes pour satisfaire l'appétit d'un tel ou tel lutteur. Quand les lutteurs réclament chacun 750.000 et 800.000 frs, il faut admettre qu'il nous est très difficile de répondre favorablement.

● Tout dernièrement, le Comité national avait tenu une journée d'études de quoi était-il justement question ?

Au cours de ces assises, nous avons débattu de problèmes relatifs à l'organisation et aux finances. Sur le plan de l'organisation, nous avons constaté que l'organisation était la cheville ouvrière du C.N., en ce sens que tout le travail du début à la fin reposait sur elle. Nous avons eu à déplorer quelques imperfections et nous nous employerons à faire des correctifs. S'agissant des finances, nous avons également constaté un certain laisser-aller en matière de gestion et nous avons été amenés à prendre des mesures pour redresser la situation.

● Que pensez-vous de la déclaration de Mbaye Guèye dans Zone 2 ?

Mbaye Guèye est un grand lutteur, un grand champion et j'ai constaté également que le Mbaye Guèye de 70 est très différent de celui de 80. C'est heureux qu'il ait pu profiter de ces dix ans pour relever son prestige de champion. Cependant, je trouve qu'il a raison de dire que certains organisateurs s'enrichissent sur le dos des lutteurs. Une fois encore, son mérite a été de contribuer à l'amélioration de la situation des lutteurs. En tout cas, nous concernant, en tant qu'organisme de l'Etat, notre souci est de faire de sorte que le lutteur puisse être considéré à sa juste valeur.

● Peut-on connaître les raisons qui ont poussé le Comité national à refuser aux associations le droit d'organiser des combats de lutte conformément à leurs droits ?

En réunion de bureau, nous avons dit que conformément aux directives du Secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux Sports, les associations seront appelées à organiser des combats. Mais, étant donné que le travail d'élaboration d'un calendrier n'est pas encore terminé, le Comité a cru devoir demander aux associations de ne programmer des combats de lutte avec frappe que le samedi après-midi. Malheureusement, malgré notre souci de collaboration, nous avons constaté malgré notre souci de collaboration, nous avons constaté que les arènes Babacar Thiaw, ne veulent pas se conformer aux décisions du bureau.

"Soleil"

Mercredi 24-3-82

p. 26

Les petites catégories en lice

Le stadium Iba Mar Diop abritera ce soir à partir de 20 heures 30 un tournoi de lutte olympique. Cette première épreuve de la saison verra la participation des petites catégories de 52 à 74 kilos. Compte tenu de l'excellente forme des lutteurs olympiques qui depuis deux mois s'entraînent sous la direction de Amadou Katy Diop, le public peut s'attendre à des combats de belle facture entre les jeunes qui voudront faire partie de l'équipe sénégalaise qui participera aux prochains championnats d'Afrique qui auront lieu cette année au Maroc.

Parmi les combattants de ce soir, nous retrouverons plusieurs internationaux comme Oumar Ngom, Alioune Dione, médaille d'argent à Tunis, Talla Diaw médaillé de bronze et d'autres comme Sadièye Fall, Khalifa Sène, Alassane Sène pour ne citer que ceux-là.

Il faut saluer cette heureuse initiative de la direction technique nationale qui permet ainsi au public sénégalais de découvrir cette forme de lutte qui nous vaut de réelles satisfactions sur le plan international.

En effet, toutes les performances de nos lutteurs hors de nos frontières créent des surprises auprès de nos compatriotes qui méconnaissent cette forme de lutte. Le problème est que toutes les compétitions de lutte gréco-romaine et libre étaient organisées dans l'étroite salle d'Iba Mar Diop, en présence seulement de quelques initiés.

C'est donc pour permettre aux lutteurs olympiques d'évoluer en public et pour faire découvrir aux Sénégalais toute la beauté de cette forme de lutte que la Direction technique nationale a décidé d'organiser ce soir à Iba Mar Diop.



Amadou Katy Diop tente un tour de hanche en ceinture sur Boy Bambara. C'était lors du 1^{er} mémorial Arona Mané en 79.

Nous espérons que le public viendra très nombreux applaudir nos champions qui ont plus d'un tour dans le sac. Nous vous rappelons que l'entrée est gratuite. Les officiels techniques sont priés d'être en place au plus tard à 19 h 30.

A propos toujours de la lutte gréco-romaine, nos deux champions d'Afrique Double Less et Ambroise Sarr ont été sélectionnés pour participer au championnat du monde qui aura lieu aux Etats-Unis. Encore une fois, nous nous félicitons de la valeur de nos lutteurs olympiques qui, lors de ces rencontres internationales, ont toujours représenté dignement le continent.

En tout cas, en ce qui concerne ces deux lutteurs, le Sénégal peut être fier. Double Less qui a remporté le tournoi d'Italie en 80 sera le point de mire de ses adversaires russes, américains, anglais et italiens qui comptent prendre leur revanche.

LUTTE OLYMPIQUE

Soleil de mercredi 12-5-82
p. 20

L'équipe suédoise est arrivée

L'équipe suédoise comprend dix lutteurs, la moyenne d'âge de ses éléments oscille entre 21 et 22 ans, ils s'aligneront dans les catégories de 100 kg, 90 kg, 82 kg, 74 kg, 68 kg, 62 kg et 52 kg. Rappelons que les deux rencontres sont prévues pour samedi 15 mai et mercredi 19 mai. C'est sur invitation du département des sports, que Transcap Voyages, Air Afrique et Peter Stuyvesant ont fait venir l'équipe suédoise.



L'équipe suédoise à son arrivée hier après-midi à Dakar (Photo Barbosa)

LUTTE OLYMPIQUE

Samedi à Iba Mar Diop - 20 H 30

Premier face à face Sénégal-Suède

Mercredi 21-5-82

Ergrype 9 - Sénégal 1

Double Less sauve l'honneur

Comme on s'y attendait, les lutteurs suédois de l'équipe d'Ergrype se sont facilement imposés à l'équipe nationale du Sénégal par 9 victoires à 1. Cette rencontre internationale amicale a été suivie par un public très nombreux venu spécialement découvrir les Suédois et plus particulièrement le mastodonte Thomas Johansson, le tombeur de notre «Less national».

Au cours d'une cérémonie, l'équipe suédoise a remis un important lot de matériel au Sénégal en présence de Leif Stahl, directeur du Service Tourisme - Voyages de Transcap.

Chez les poids lourds, on a surtout noté les absences de Ambroise Sarr (malade) et Papa Diop retenu par les préparatifs de son combat contre Mbaye Guèye. Ils ont été battus par forfait.

En 90 kilos, battu lors de l'épreuve de lutte libre, Amadou Katy Diop, a dû baisser pavillon face à Adrien Berg Von Linde par tomber ou immobilisation. C'est le combat le plus rapide de la soirée, il aura duré moins de deux minutes.

DEVONS-NOUS JUBILER ?

Les 6^e championnats d'Afrique de lutte olympique (gréco-romaine et libre) viennent de se terminer au Maroc. Nos lutteurs qui avaient pris part à ce grand rendez-vous sont rentrés. Le Sénégal a remporté une médaille d'or et trois d'argent avec 10 lutteurs. A l'annonce du titre de champion d'Afrique décroché par Double Less, dans notre pays, beaucoup d'amateurs ont jubilé.

Olla Faye, notre spécialiste de lutte qui est par ailleurs entraîneur, pense au contraire que les résultats de Casablanca ne sont pas satisfaisants. Il explique pourquoi.

Comment donc pouvons-nous jubiler alors que sur 20 titres décernés, le Sénégal n'en a remporté qu'un seul ? Comment pouvons-nous jubiler alors que nos lutteurs viennent de perdre trois des quatre titres continentaux remportés en 81, en Tunisie ?

A notre avis, nous pouvons tirer le chapeau à nos lutteurs pour avoir accepté dans certaines conditions, d'affronter des adversaires mieux préparés, mais reconnaissons que pour Double Less et Ambroise Sarr, ce ne fut pas une bonne campagne. Alors que Ambroise Sarr perdait ses deux titres, Less, lui perdait son titre africain en gréco-romaine pour sauver l'honneur en lutte libre.

Face à la lourde menace qui pesait sur le Sénégal, l'encadrement technique avait dû faire appel à deux anciens champions d'Afrique : Papa Diop et Amadou Katy Diop pour épauler certains jeunes qui venaient de faire leurs premiers pas en équipe nationale.

Si Amadou Katy Diop a dû s'incliner en finale de la lutte libre, ce ne fut pas le cas pour Papa Diop qui s'est retrouvé dans les profondeurs du classement, à la surprise générale.

Quant aux jeunes dont certains sont des habitués de ces rendez-vous africains, ils n'ont malheureusement pas pu décrocher de médaille.

Tout ceci, était prévisible, et dans un article intitulé « Nos lutteurs menacés », dans notre édition du 20 juillet, nous avons tiré sur la sonnette d'alarme pour attirer l'attention des techniciens et des responsables sportifs sur la préparation d'une semaine qui était insuffisante et sur le choix des hommes appelés à défendre les couleurs sénégalaises en terre marocaine.

En faisant une telle mise en garde, nous étions animés du désir de contribuer au succès de notre équipe nationale, fort d'une certaine expérience.

Il y a moins d'un mois, en l'absence des entraîneurs nationaux de lutte libre et gréco-romaine, Amadou Katy Diop et Ibra Yade en stage au Maroc, nous avons été sollicités par le directeur technique national pour la préparation de l'équipe nationale. Malheureusement, compte tenu du travail qui

était uniquement axé au sol, où se situe la faiblesse de nos lutteurs, certains parmi ceux qui sont actuellement sélectionnés avaient fui les entraînements, car ce travail était pénible. Ces derniers ignoraient que, dans la lutte moderne, la plupart des victoires sont acquises au sol, d'où l'importance accordée au combat au sol par de nombreux techniciens.

Retenu régulièrement par ses affaires personnelles et se trouvant dans l'impossibilité de suivre les entraînements, Papa Diop avait demandé à l'encadrement de lui faire confiance dans la mesure où il s'entraînait régulièrement seul et c'est ainsi qu'il a été sélectionné. L'encadrement technique devait-il accepter de le sélectionner dans ces conditions ?

Lors des précédentes participations de notre équipe nationale à des tournois africains, nos lutteurs avaient eu la chance de bénéficier de regroupements plus longs et de stages de préparation à l'étranger.

A la suite des résultats obtenus par nos lutteurs au Maroc, il convient de repartir sur de nouvelles bases pour mieux préparer les prochaines sorties. Le Sénégal regorge de lutteurs de talent et il se fait un besoin urgent de responsabiliser tous les entraîneurs et initiateurs pour ouvrir des sections de lutte. Des compétitions régulières entre ces différentes sections pourraient nous permettre d'avoir des lutteurs représentatifs. Pourquoi ne verrait-on pas des lutteurs comme Mor Fadam, Mor Nguer, Manga 2, Alassane Diakhaté, Birane Coumba, Guèye Camara, prendre, dans deux ans, le relais des champions actuels ?

Maintenant, il se pose le problème d'une grande salle pour accueillir les lutteurs olympiques dont le nombre s'accroît régulièrement. Durant ces deux derniers mois, l'INSEPS avait gracieusement mis sa salle à la disposition des lutteurs pour la préparation. Cela ne peut malheureusement pas durer très longtemps car durant l'année scolaire, la cohabitation entre lutteurs et étudiants en période d'exams, risque d'être difficile.

Cette saison, nous avons beaucoup apprécié l'aide de la TRANSCAP qui a offert gracieusement des équipements (chaussures et maillots à notre équipe nationale) et un tapis de la part de l'équipe suédoise d'Orgryte. Pour ainsi dire, ce problème qui constituait un frein au développement de cette forme de lutte a été réglé.

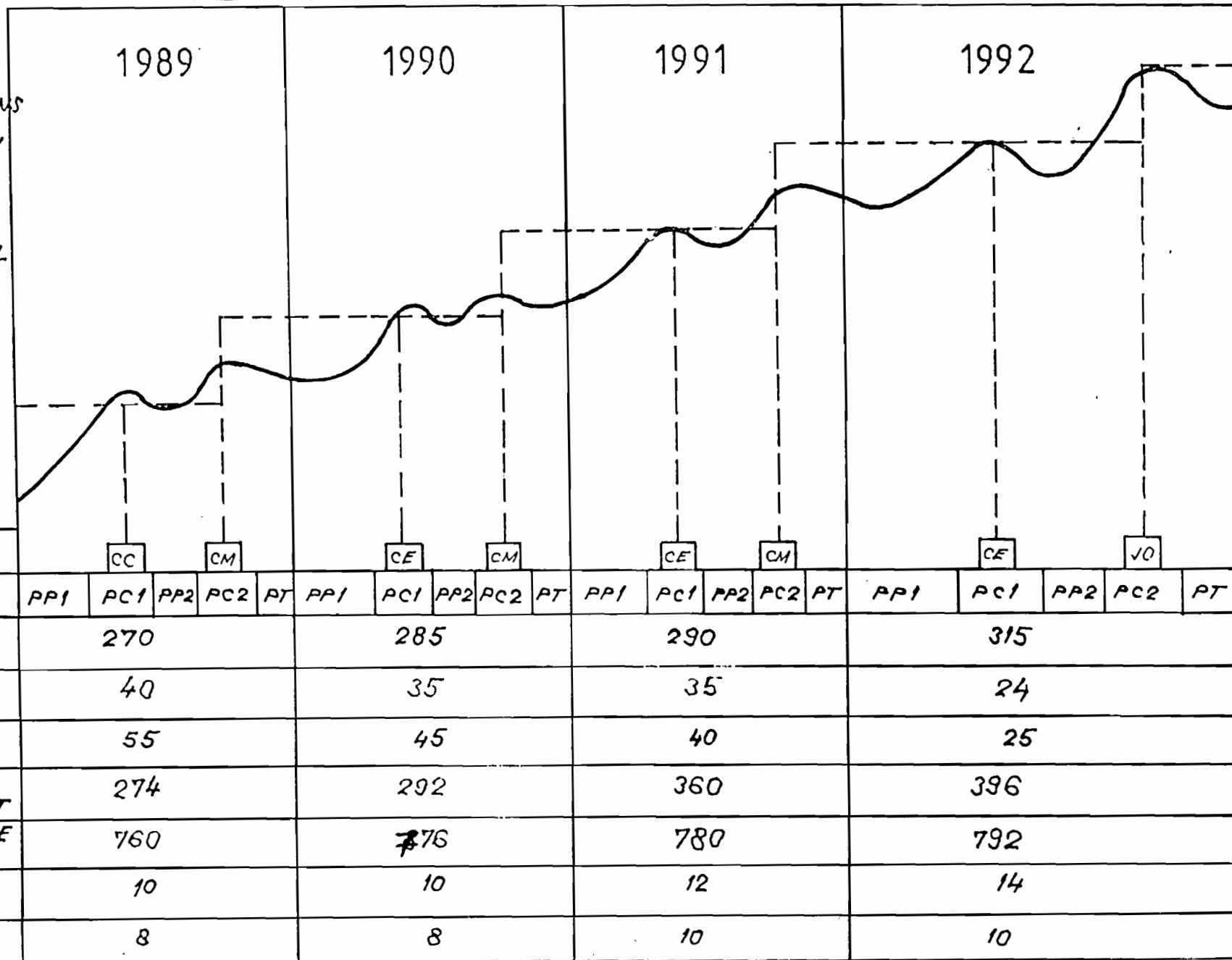
		1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Jeux Olympiques				ESP				
Championnat du Monde	LL	SUI	JPN	BUL	*	CAN	FIN	TCH, POL
	GR	SUI	ITA	IND	*	YUG	FIN	AUT
				BUL		CAN		TCH, POL
				IND		YUG		AUT, SWE
Coupe du Monde	LL	USA	USA	USA	GRE	IND		
	GR	NOR	SWE	GRE	GRE	IND		
Ch. du Monde espoir	LL	MGL	*	TCH	*	GRE	*	IRN
	GR	HUN	*	TCH	*	GRE	*	IRN
Ch. du Monde junior	LL	*	TUR	*	COL	*	HUN	*
	GR	*	ISR	*	COL	*	HUN	*
Coupe du Monde espoir	LL	*	CAN	*	CAN	*	CAN	*
	GR	*		*		*		*
Ch. du Monde cadet	LL		*	CAN	*		*	
	GR		*	CAN	*		*	
Ch. d'Europe senior	LL	TUR	POL	FRG	GBR	TUR	TUR	
	GR	FIN	POL	FRG	HUN	TUR	GRE	
					DEN			
					HUN			
Ch. d'Europe espoir	LL	*	FIN	*	HUN	*	TUR	*
	GR	*	FIN	*	HUN	*	TUR	*
Ch. d'Europe junior	LL	TUR	*	TUR	*		*	
	GR	FRG	*		*		*	
Ch. d'Europe cadet	LL	*	HUN	*	TUR	*		*
	GR	*	HUN	*	TUR	*		*
Ch. Panaméricain	LL	USA		Jeux				
	GR	USA						
Ch. Panam. espoir	LL	*		*		*		*
	GR	*		*		*		*
Ch. Panam. junior	LL		*	CAN	*		*	
	GR		*	CAN	*		*	
Ch. Panam. cadet	LL	*		*	COL	*		*
	GR	*		*	COL	*		*
Championnat d'Asie	LL	JPN	Jeux	IND	IRN	MGL	Jeux	KOR
	GR	JPN	CHN		IRN		Asie	KOR
Ch. d'Asie espoir	LL	*	PAK	*		*	IND	*
	GR	*		*		*		*
Ch. d'Asie junior	LL		*	*		*	*	
	GR		*	*		*	*	
Ch. d'Asie cadet	LL	*	IND	*		*		*
	GR	*	IND	*		*		*
Championnat d'Afrique	LL	MAR	NIG	Jeux	ALG	KEN		
	GR	MAR	NIG	EGY	ALG	KEN		
Ch. d'Afrique espoir	LL	*		*		*		*
	GR	*		*		*		*
Ch. d'Afrique junior	LL		*	TUN	*	*	*	
	GR		*	TUN	*	*	*	
Ch. d'Afrique cadet	LL	*		*		*		*
	GR	*		*		*		*
Championnat d'Océanie	LL		NZL		WSA			
	GR		NZL		WSA			

LE CYCLE OLIMPIQUE 1989-1992

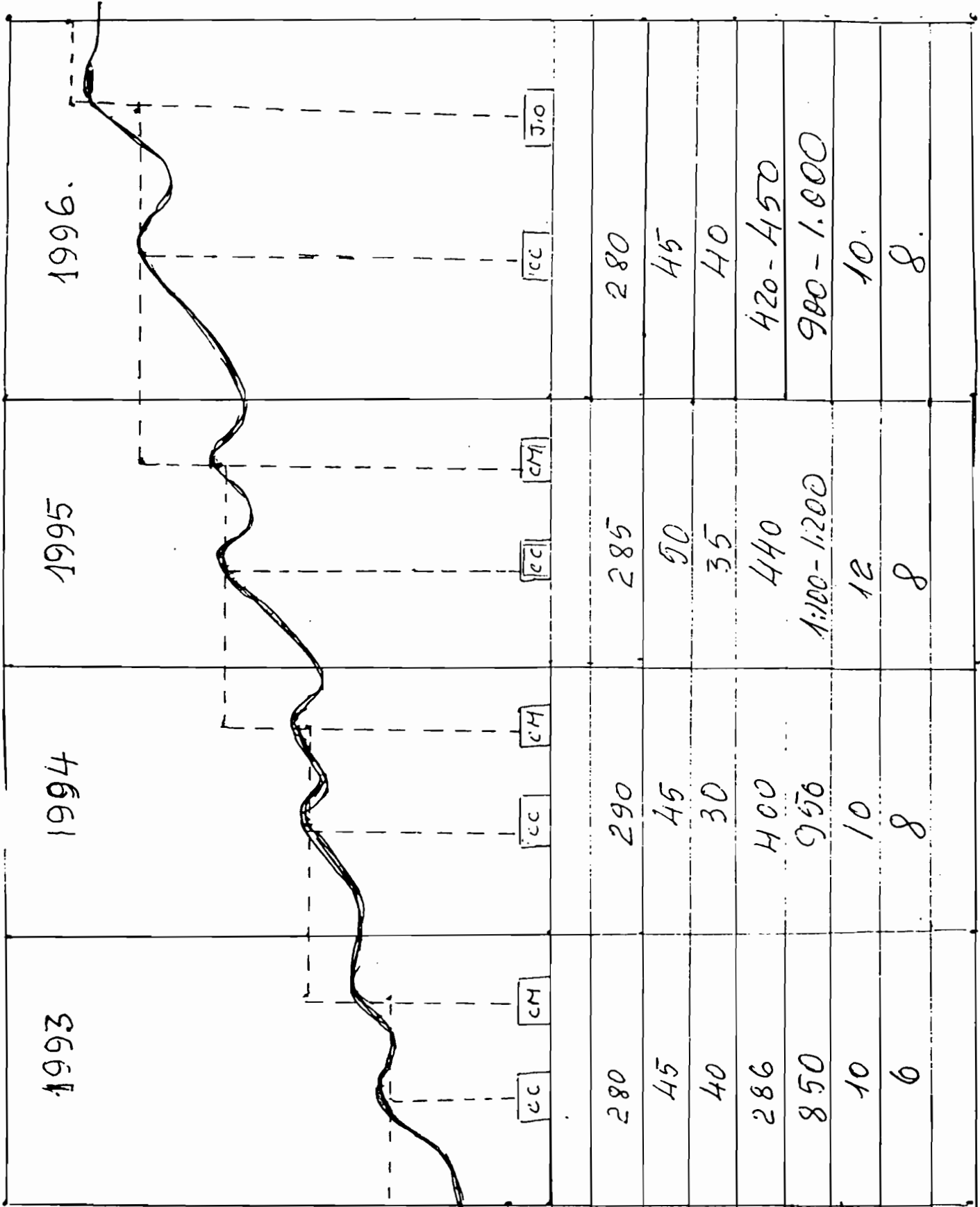
LEGENDE :

- PP - PERIODE PREPARATOIRE
- PC - PERIODE DE COMPETITIONS
- PT - PERIODE DE TRANSITION
- C.C. - CHAMPIONAT CONTINENTEAUX
- C.M. - CHAMPIONAT MONDIAL
- J.O. - JEUX OLIMPIQUE

Source: Ion Cornianu



LE CYCLE OLYMPIQUE 1993-1996.

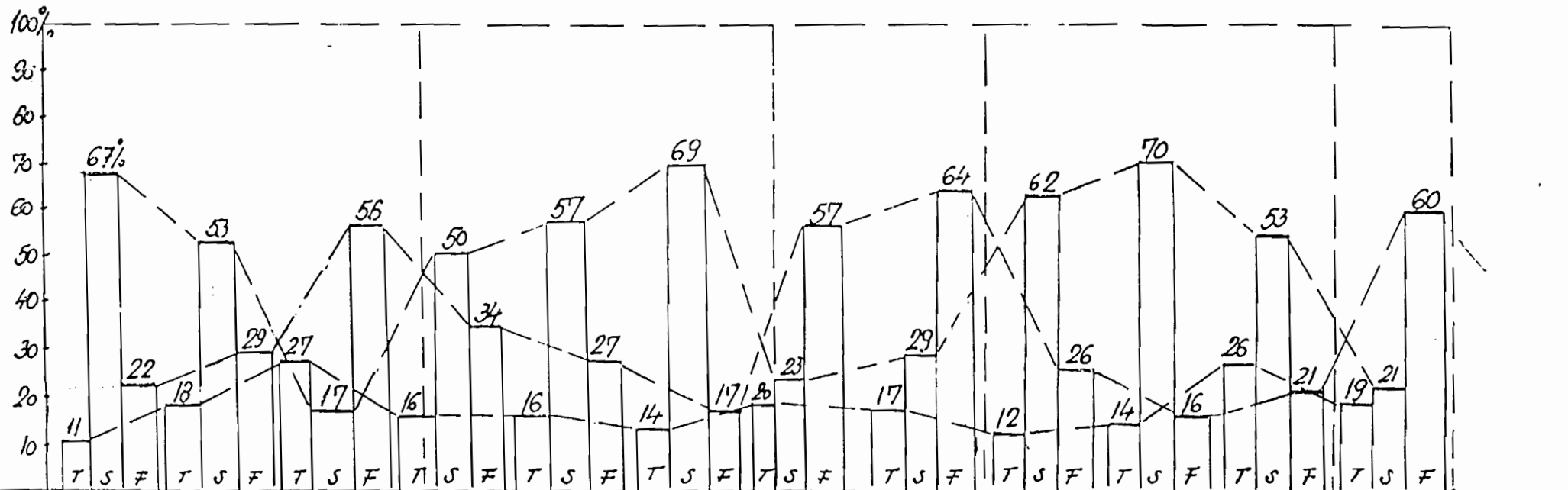


[Légende à voir page précédente]

C.C. = Compétitions
 C.M. = Entraînements
 100%

	1993	1994	1995	1996
COMPÉTITIONS	CC	CC	CC	CC
PERIODES	CM	CM	CM	CM
JOURS DE PRÉPARATION	280	290	285	280
JOURS DE COMPÉTITIONS	45	45	50	45
JOURS DE REPOS.	40	30	35	40
NOMBRE D'ENTRAÎNEMENTS	286	400	440	420-450
NOMBRE DE HEURES DE PRÉPARATION	850	956	1:100-1:200	900-1.000
TESTS DE PSYCHO-MOTRICITE	10	10	12	10.
TESTS MÉDICO-BILOGIQUES.	6	8	8	8.

LE GRAFIQUE DU PLAN ANNUEL D'ENTRAÎNEMENT



ETAPES	NOV.	DEC.	JAN.	FEV.	MAR.	AVR.	MAI	JUN.	JUL.	AOUT.	SEP.	OCT.	TOTAL
PERIODES DE	PREPARATION I			COMPETITIONS II			RECUPERATION	PREPARATION II	COMPETITIONS II			TRANSITION	
JOURS DE PREPARATION	26	16	26	22	24	25	19	24	24	27	15	22	270 JOURS
COMPETITION	2	3	2	4	6	3	3	6	4	3	3	1	40 JOURS
REPOS	2	12	3	2	-	2	10	-	3	1	12	8	55 JOURS
ENTRAÎNEMENTS	22	16	26	24	24	25	19	24	24	24	15	22	274 ETR
HEURES	72 ^H	48 ^H	72	72	73	75	57	72	72	66	45	44	760 HEURES
COMPETITIONS	6	6	6	12	16	12	6	6	6	6	12	6	81 HEURES

CHAMPIONNATS SANS ORGANISATEURS CHAMPIONSHIPS WITHOUT APPLICANTS

1989

- | | |
|------------------------------------|-------|
| 1) CHAMPIONNAT DU MONDE CADET | LL |
| 2) CHAMPIONNAT D'OCEANIE | LL-GR |
| 3) CHAMPIONNAT PANAMERICAIN JUNIOR | LL-GR |
| 4) CHAMPIONNAT D'AFRIQUE JUNIOR | LL-GR |
| 5) CHAMPIONNAT D'ASIE JUNIOR | LL-GR |

1990

- | | |
|--|-------|
| 1) COUPE DU MONDE ESPOIR | GR |
| 2) CHAMPIONNAT PANAMERICAIN SENIOR | LL-GR |
| 3) CHAMPIONNAT PANAMERICAIN ESPOIR | LL-GR |
| 4) CHAMPIONNAT D'AFRIQUE ESPOIR | LL-GR |
| 5) CHAMPIONNAT D'ASIE ESPOIR | GR |
| 6) CHAMPIONNAT CONTINENTAL CADET
(PANAM, AFR) | LL-GR |

1991

- | | |
|--------------------------------|-------|
| 1) CHAMPIONNAT D'ASIE | GR |
| 2) CHAMPIONNAT D'OCEANIE | LL-GR |
| 3) CHAMPIONNAT D'EUROPE JUNIOR | GR |
| 4) CHAMPIONNAT D'ASIE JUNIOR | LL-GR |

1992

- | | |
|---|-------|
| 1) COUPE DU MONDE ESPOIR | GR |
| 2) CHAMPIONNAT PANAMERICAIN SENIOR | LL-GR |
| 3) CHAMPIONNAT PANAMERICAIN ESPOIR | LL-GR |
| 4) CHAMPIONNAT D'ASIE ESPOIR | LL-GR |
| 5) CHAMPIONNAT D'AFRIQUE ESPOIR | LL-GR |
| 6) CHAMPIONNAT CONTINENTAL CADET
(ASIE, AFR) | LL-GR |

1993

- | | |
|------------------------------------|-------|
| 1) CHAMPIONNAT DU MONDE CADET | LL-GR |
| 2) CHAMPIONNAT D'ASIE SENIOR | GR |
| 3) CHAMPIONNAT PANAMERICAIN SENIOR | LL-GR |
| 4) CHAMPIONNAT D'OCEANIE SENIOR | LL-GR |
| 5) CHAMPIONNAT D'EUROPE JUNIOR | LL-GR |
| 6) CHAMPIONNAT PANAMERICAIN JUNIOR | LL-GR |
| 7) CHAMPIONNAT D'ASIE JUNIOR | LL-GR |
| 8) CHAMPIONNAT D'AFRIQUE JUNIOR | LL-GR |

1994

- | | |
|---|-------|
| 1) COUPE DU MONDE SENIOR | LL-GR |
| 2) COUPE DU MONDE ESPOIR | GR |
| 3) CHAMPIONNAT D'AFRIQUE SENIOR | LL-GR |
| 4) CHAMPIONNAT PANAMERICAIN SENIOR | LL-GR |
| 5) CHAMPIONNAT D'OCEANIE SENIOR | LL-GR |
| 6) CHAMPIONNAT PANAMERICAIN ESPOIR | LL-GR |
| 7) CHAMPIONNAT D'ASIE ESPOIR | GR |
| 8) CHAMPIONNAT D'AFRIQUE ESPOIR | LL-GR |
| 9) CHAMPIONNAT CONTINENTAL CADET
(EUR, ASIE, PANAM, AFR) | LL-GR |

1995

- | | |
|------------------------------------|-------|
| 1) COUPE DU MONDE | LL-GR |
| 2) CHAMPIONNAT DU MONDE CADET | LL-GR |
| 3) CHAMPIONNAT D'EUROPE SENIOR | LL-GR |
| 4) CHAMPIONNAT D'EUROPE JUNIOR | LL-GR |
| 5) CHAMPIONNAT PANAMERICAIN SENIOR | LL-GR |
| 6) CHAMPIONNAT PANAMERICAIN JUNIOR | LL-GR |
| 7) CHAMPIONNAT D'ASIE JUNIOR | LL-GR |
| 8) CHAMPIONNAT D'AFRIQUE SENIOR | LL-GR |
| 9) CHAMPIONNAT D'AFRIQUE JUNIOR | LL-GR |
| 10) CHAMPIONNAT D'OCEANIE SENIOR | LL-GR |

Les dessins
humoristiques:

Yuri
Kossoboukine
(Kiev)
aux sujets
de lutte

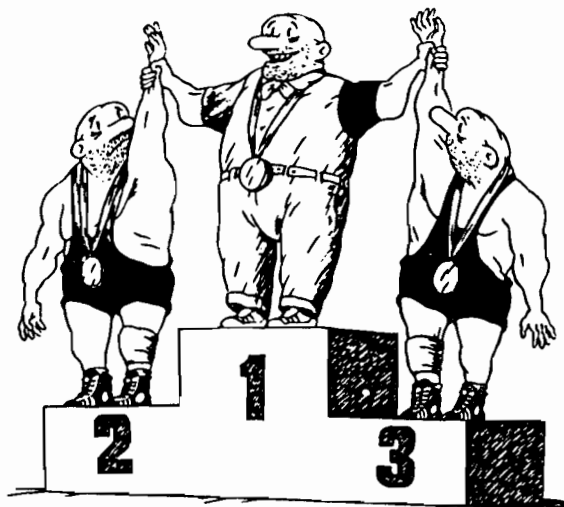


Tableau récapitulatif des principaux facteurs allant dans le sens d'une limitation du transfert lutte Sénégalaise/lutte Olympique.

S T R U C T U R E S / S T R U C T U R E S		Styles	Caractéristiques	Conséquences motrices et psychologiques
	Espace	L.S	<ul style="list-style-type: none"> . Plein air. . Surface à dimensions variables. . Sable meuble. 	<ul style="list-style-type: none"> . Sensation d'appuis instables . Recherche de la plus grande surface d'appui plantaire . Recherche perpétuelle de l'équilibre.
		L.O.	<ul style="list-style-type: none"> . Salle. . Cercle de 9 m de diamètre. . Tapis à surface ferme. 	<ul style="list-style-type: none"> . Sensation d'appuis stables. . Contrôles et stabilité des appuis. . Appuis dynamiques sur l'avant-pied.
	Temps	L.S.	<ul style="list-style-type: none"> . Durée indéterminée. 	<ul style="list-style-type: none"> . Tendance à modérer l'intensité du combat. . Grande importance des filières anaérobie alactique et aérobie.
		L.O.	<ul style="list-style-type: none"> . Durée brève : 5' 	<ul style="list-style-type: none"> . Augmentation de l'intensité du combat. . Grande importance de la filière anaérobie lactique.
Equipement des lutteurs.			<ul style="list-style-type: none"> . Torse nu. . "nguimb" (pagne noué autour de la ceinture) . Pieds nus. 	<ul style="list-style-type: none"> . Le "nguimb" (pouvant être pris) facilite le contrôle de l'adversaire => . De nombreuses actions à partir d'un contrôle du "nguimb" . Composante horizontale, des poussées "fuyantes"

S T R U C T U R E S	Equipe- ment des lutteurs (suite)	L.O.	<ul style="list-style-type: none"> . Maillot de lutte (largement échan- cré). . Serviette et mou- choir. . Chaussures de lutte. 	<ul style="list-style-type: none"> . Contrôle du maillot non au- torisés. . Appuis : bon contrôle de la cheville. . Poussées horizontales plus efficaces.
	Règles	L.S.	<ul style="list-style-type: none"> . Lutte exclusive- ment "debout" . Contrôles avec/ sur toutes les parties du corps. . Issue du combat : - victoire sur u- ne chute unique - match nul . Non sanction de la passivité. . Existence d'un style "avec frap- pe" 	<ul style="list-style-type: none"> . Spécialisations en techni- ques de projection ou d'ane- ner au sol. . Peu ou pas de limitation sur l'utilisation du corps. . La prudence l'emporte sur le risque. . Sécurité de l'équilibre en attaque. . Distance de garde souvent grande. . Agressivité destructrice dans la lutte avec frappe + techniques de boxe ou de karaté.
		L.O.	<ul style="list-style-type: none"> . Lutte "debout" et "au sol" liées . Lutte seulement "au-dessus de la de la ceinture" en style gréco- romain. . Issue du combat: -victoire par "tomber". (épaules de l'a- versaire plaquées au tapis). - Victoire aux points. - Victoire par disqualification . La passivité sanctionnée. 	<ul style="list-style-type: none"> . Techniques "debout" + techni- ques de liaison. . L'offensive et le risque va- lorisées. . Distance de garde très rap- prochée (sauf chez les caté- gories les plus légères) et au corps-à-corps en style gréco-romain. . Interdiction de faire mal.

(SUITE EN PAGE SUIVANTE)

(Suite de la page précédente)

S T R U C T U R E S	Règles (suite)		<ul style="list-style-type: none"> . Agressivité ritualisée. 	
	Ambiance	L.S.	<ul style="list-style-type: none"> . Tam-tam -chants -dances. . Préparation mystique permanente. . Supporteurs réunis autour d'un centre d'intérêt sociologique . Accompagnateurs forment une communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> . Folklore induisant un conditionnement psychologique. . Donne aussi une dimension psycho-sociologique à l'action motrice. . Ferveur religieuse.
		L.O.	<ul style="list-style-type: none"> . Ambiance assez "laïcisée" 	<ul style="list-style-type: none"> . Suscite un comportement individualiste (moins grande présence de la communauté et des mânes des ancêtres).

NB; Les éléments tendant à constituer des facteurs de blocage pour un transfert d'une forme de lutte à une autre sont nombreux. Il serait nécessaire de rappeler que ces facteurs n'ont pas toujours été pertinents dans le passé, mais que leur force limitative ira croissant, pour qu'on continue à les minimiser.

